



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Le Prix Joseph Bech 1979	1
La visite de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement en République Populaire de Chine . .	4
Le Luxembourg dans le monde : une mutation néces- saire — Allocution de Monsieur Gaston Thorn, Pré- sident du Gouvernement, lors de la 20 ^e Journée de l'Ingénieur	6
Le système monétaire européen — Conférence de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Finances, à la tribune de « Luxdealers »	11
Europa im Aufbruch — Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, devant le Über- see-Club de Hambourg	16
Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, à l'occasion du « Deutscher Industrie- und Handelstag 1979 »	24
Grenzen und Möglichkeiten eines geeinten Europas — Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, devant le Export-Club Bayern . . .	26
L'évolution sur le marché de l'emploi — Interview de Monsieur Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat au Minis- tère du Travail, dans l'Echo de l'Industrie	30
Bilan et perspectives — Interview de Monsieur Gas- ton Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie Nationale, et des Classes Moyennes, dans l'Echo de l'Industrie	34
Europa kann sich keine Gleichgültigkeit leisten — Interview de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement dans la Neue Osnabrücker Zeitung . .	39
Le Luxembourg dans la presse étrangère	41
Nouvelles diverses	46
Mémorial	48
Chambre des Députés	54

2/79

Janvier-Février-Mars

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Bulletin de documentation

Le Prix Joseph Bech 1979

En vue d'honorer la mémoire du grand homme d'Etat et pionnier de l'Europe que fut Joseph Bech, la Fondation F.V.S. de Hambourg a créé le Prix Joseph Bech, destiné à récompenser l'action décisive et l'engagement personnel en faveur de l'Europe Unie. Le Prix comporte en outre des bourses de voyage accordées à trois jeunes Européens engagés. La remise de ces distinctions a lieu chaque année à Luxembourg. Font partie du jury du Prix Joseph Bech : Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français, et Monsieur Jean Rey, ancien Président de la Commission des Communautés Européennes.

Les lauréats de l'année 1977 furent The Right Honorable Shirley Williams, Londres, et le Professeur Henri Rieben, Lausanne. Monsieur Claude Cheysson, membre de la Commission des Communautés Européennes, a reçu le Prix en 1978.

Monsieur Joseph M.A.H. Luns, ancien Ministre néerlandais, Secrétaire Général de l'OTAN, a été élu lauréat du Prix Joseph Bech 1979. Le jury a désiré ainsi honorer l'engagement exemplaire et inlassable du lauréat en faveur de l'union des peuples européens.

Les bourses ont été attribuées à Madame Danielle Le Bihan-Charles, Paris, Mademoiselle Alice Sinner, Luxembourg, et Monsieur Nick Cattermole, Gelding (Grande-Bretagne).

Le remise solennelle des distinctions a eu lieu le 9 février à Luxembourg en présence de nombreuses personnalités.

Monsieur Gaston Thorn prononça le discours solennel et l'éloge de Monsieur Luns. Monsieur Charles Bech remit ensuite le Prix Joseph Bech 1979 ainsi que les bourses aux lauréats. La cérémonie fut clôturée par le discours du lauréat, Monsieur Joseph Luns.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Monsieur le Président Toepfer,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

En évoquant, lors de la première remise de ce prix, la personnalité de cet Européen convaincu, de ce grand homme d'Etat que fut Joseph Bech, j'avais dit qu'il était l'un des rares hommes politiques incar-

nant les nations qu'ils représentent. Cette constatation vaut également et pleinement pour vous, Monsieur le Secrétaire Général, qui pendant plus de quarante ans vous êtes dévoué et vous dévouez encore avec constance et courage au service de votre pays, de l'Europe et de la paix dans le monde.

Et c'est pour rendre hommage à votre œuvre, à votre profond engagement en faveur de la cause européenne, qu'en tant que Ministre des Affaires étrangères vous avez été parmi les premiers à promouvoir, dès l'immédiat après-guerre dans le cadre du Benelux, que j'ai le grand honneur et l'immense plaisir de vous remettre aujourd'hui le Prix Joseph Bech, institué par la Fondation F.S.V. de Hambourg et inspiré par le donateur généreux qu'est Monsieur le professeur Toepfer.

Enfin donc — après le théoricien de la Communauté, Monsieur Henri Rieben, après un membre de la Communauté élargie, Mrs Shirley Williams, après Monsieur Cheysson, symbolisant en quelque sorte l'ouverture de la Communauté sur le Tiers Monde — nous en venons à honorer en vous, Monsieur Luns, celui qui a contribué à jeter les bases mêmes de notre édifice communautaire, au centre de l'Europe occidentale, au cœur de cette région de l'ancien « entre-deux royaumes », région qui est et restera en fait l'exemple et le moteur de toute intégration communautaire.

En effet, l'Europe telle que Robert Schuman la concevait, telle que Joseph Bech la soutenait, a ses racines dans cette ancienne Lotharingie, s'étendant de la Mer du Nord à l'Italie, région dont fait partie votre pays et le nôtre, et qui au cours des siècles passés avait souvent été l'enjeu et plus souvent encore la victime des conflits sanglants opposant les grandes nations, les empires de l'Ouest à ceux de l'Est.

La deuxième guerre mondiale une fois de plus a mis en évidence cette vulnérabilité, démontrant simultanément que la neutralité n'arrivait même plus à conférer une immunité susceptible de protéger les droits des petites et moyennes nations face à la force des grands. Ainsi, au milieu de la tourmente, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg résolurent de s'unir, afin de mieux pouvoir résister à l'avenir aux velléités des Grands.

Dès 1943, à Londres, les grandes lignes de ce dessein furent tracées. Ce fut à ce moment-là que s'exprimait la volonté désespérée des petits et moyens Etats d'affirmer leur identité, de préserver une souveraineté fortement compromise, bref le désir de subsister, de survivre sur une scène mondiale où régnaient la violence et l'angoisse.

Rien, à cet instant, ne laissait présager que ce rapprochement n'était que le début d'une restructuration économique et politique fondamentale et allait être suivie par d'autres alliances autrement importantes encore.

Ainsi les trois du Benelux jouaient un rôle déterminant dans la constitution de l'Union de la défense de l'Europe occidentale. Au lendemain de la guerre, ils furent les témoins en même temps que les garants de la réconciliation franco-allemande.

Ensuite, après l'échec de la C.E.D., à laquelle un peu imprudemment on avait lié le sort de la première constitution européenne, alors que tout le monde croyait que l'Europe, c'était fini, l'initiative de sauver l'œuvre communautaire, de relancer le procès de l'intégration européenne devait revenir au Benelux :

Messine, Venise, Val Duchesse, autant d'étapes sur le chemin nous conduisant à Rome où furent signés les traités régissant depuis la vie commune et communautaire. — Traités défendus avec acharnement par les représentants de nos trois pays, avocats ardents de l'efficacité et de l'autorité des institutions communautaires qui, à leurs yeux, pouvaient seules garantir un certain équilibre des droits et devoirs de tous les membres.

Ainsi dans un discours en 1954 déjà, vous affirmiez, Monsieur le Secrétaire Général, que « si le temps des petits pays certes avait passé, cela ne voulait pas dire pour autant que la fin des petits pays était arrivée, mais qu'il fallait partir à la recherche de structures nouvelles pouvant servir de cadre à la vie communautaire. Dans la Communauté, nous voyons les grands devenir petits et les petits qui deviennent grands », et il est vrai que les petits, dont l'intérêt national souvent est identique à l'intérêt communautaire, peuvent jouer ici le rôle de médiateur, d'« honnête courtier », et ainsi promouvoir l'intégration vitale à leur survie et à la survie de tous.

Et votre collègue P. H. Spaak était convaincu que « l'Europe ne peut se concevoir et se faire que dans l'égalité des Etats. Ce qui (d'après lui) serait dangereux et vraiment inacceptable, c'est que certains grands pays puissent s'imaginer que lorsqu'ils sont arrivés à un accord entre eux, les problèmes sont automatiquement résolus. »

La réalité, de nos jours hélas, laisse beaucoup à désirer. La crise économique que nous vivons, dans un premier temps, a eu tendance à susciter des réflexes d'auto-défense dangereux : les inégalités existant entre les différents membres trop souvent sont à l'origine de tensions nouvelles, suscitant méfiance et réticence, ressentiments et frustrations qui semblent nous condamner à la stagnation ou à la désintégration.

Plus que jamais, face à l'élection directe du Parlement Européen, face à la mise en place définitive du S.M.E., face au second élargissement de la Communauté, alors que nous sommes arrivés à un tour-

nant décisif, il est urgent de redéfinir notre but, les méthodes et les moyens par lesquels nous voulons l'atteindre, tout en gardant à l'esprit l'exemple du Benelux, démontrant que la construction européenne n'est pas — et ne sera jamais — une tentative de substitution de la nation, qui reste une composante essentielle de cette Europe.

Et ensuite, vu les défis qui nous assaillent tous de toutes parts dans un monde en pleine évolution, tôt ou tard les intérêts même des Grands se confondront — j'en suis sûr — avec l'intérêt communautaire.

En tant que Ministre des Affaires étrangères, non seulement vous avez œuvré en faveur de l'approfondissement et de la consolidation de l'intégration du Benelux, qui, selon vous, devait servir de modèle à l'unification au niveau européen, mais vous vous êtes élevé avec vigueur contre toute tentative de promouvoir un prétendu progrès par le recours à un directeur des Grands et jamais vous ne vous êtes contenté d'une Europe à la carte, ou d'une Europe à deux vitesses.

Vous avez dépensé sans compter votre courage, votre énergie dans cette lutte pour un développement harmonieux de la Communauté en demandant, sur le plan interne, l'extension des compétences de l'Assemblée parlementaire européenne et, sur le plan externe, l'adhésion de nouveaux membres. Et plus qu'aucun autre, vous avez ressenti qu'à la base de cette intégration se trouvaient des considérations économiques, mais aussi et surtout des considérations les dépassant; plus qu'aucun autre, vous avez été sensible au problème de la défense européenne.

Ce fut votre vocation cosmopolite — déjà ancrée dans votre jeunesse et qui a trouvé son premier champ d'application dans votre action déterminante pour la construction de l'Europe — qui vous a amené dans un cercle d'activités plus large, le cercle atlantique, lequel, il est vrai, depuis la 2^e guerre mondiale, a englobé le devenir européen. L'assise atlantique a servi de point de départ pour la construction de cette Europe qui fut d'abord celle de la peur. C'est en 1979 que nous fêterons le trentième anniversaire de la signature du traité de l'Atlantique Nord et je veux dire quelques mots sur vos éminentes fonctions de Secrétaire général de l'Alliance atlantique.

Avant de devenir en 1971 Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, vous étiez déjà un « homo atlanticus », un des plus ardents défenseurs de cette Alliance, convaincu que vous fûtes — et que vous êtes encore, avec raison — qu'une défense de l'Europe sans les Etats-Unis n'avait pas de signification.

Vous étiez en cela en pleine concordance avec l'opinion de votre pays, et je dirais de nos pays ou de la plupart de nos pays. Et votre conviction est restée la même : aujourd'hui moins que jamais l'Europe ne peut se dispenser des Etats-Unis en matière de défense : sans la garantie de ce grand pays il n'y aurait pas de dissuasion possible, il n'y aurait pas de défense européenne. Cette conviction perce à travers toutes vos déclarations et elle est inséparable — à l'opposé de l'effort extraordinaire de l'URSS en matière d'armement. La sophistication des armes est devenue telle que les pays de l'Europe ne peuvent plus suivre

le pas et ne seraient probablement pas disposés à concéder les sacrifices nécessaires pour ne pas être trop distancés.

Pourtant, Monsieur le Secrétaire général, vous n'avez jamais oublié les intérêts de l'Europe là où il semblait possible et presque nécessaire de les sauvegarder, convaincu que l'Europe ne pourrait pas continuer de jouer à tout jamais un rôle de sous-traitance en matière d'armement, du moins en ce qui concerne certaines catégories d'armes. Pour cela, il faut plus que la simple addition des efforts de nos Etats pris individuellement. Claude Cheysson, lauréat du Prix Joseph Bech 1978, a rappelé, en se référant au président de la Commission des Communautés Européennes, Roy Jenkins, qu'il n'y aura pas d'industrie aéronautique et spatiale allemande, ou française, ou néerlandaise, ou anglaise. Seule la dimension européenne du marché, civil et militaire, l'utilisation conjuguée de tous les atouts de l'Europe permettrait aux Européens de demeurer des inventeurs et des maîtres d'œuvre dans ce domaine de technologie avancée et d'emploi hautement spécialisé.

Sans aller jusqu'à préconiser une autonomie plus grande de l'Europe en ce qui concerne sa défense, vous vous êtes rendu compte que l'Alliance souffrait de ce trop grand décalage entre Etats-Unis et Europe en matière d'armement. Abstraction déjà faite de la technologie, le marché américain d'armement est écrasant face aux marchés individuels des pays européens. Vous étiez un des promoteurs du concept de la « two way street » (voie à double sens) préconisant des échanges plus équilibrés en matière de fourniture d'armes entre les deux piliers de l'Alliance, les Etats-Unis et l'Europe. Votre bon sens très néerlandais vous a fait soutenir des initiatives telles que la création, en dehors de l'OTAN, du Groupe européen indépendant des Programmes (GEIP). Mais vous savez également que la question doit être traitée un jour sur un plan vraiment européen, au plus grand bénéfice de l'Alliance en tant que telle.

Le Conseil Atlantique est passé de l'improvisation à l'institution et vous y avez contribué. Lorsque en 1952, lors de la réforme de Lisbonne, la fonction de Secrétaire général fut créée, ce fut avec les seuls termes de référence que le Secrétaire général présiderait le Conseil et dirigerait un Secrétariat international. La nature des choses, ainsi que des personnalités exceptionnelles, comme la vôtre, ont fait du Secrétaire général ce qu'il est aujourd'hui : l'incarnation de l'Alliance, la garantie d'une autorité politique dans un univers confié par ailleurs aux militaires.

Vous avez fait pleinement usage des compétences reconnues en 1956 par le Comité des trois Sages en matière de règlement des différends entre pays membres, en usant de la procédure de bons offices, de médiation ou de conciliation. Même si la crise de Chypre n'est pas réglée, votre mandat de surveillance a pu éviter un conflit armé entre la Turquie et la Grèce. Dans la question âprement discutée des droits de pêche entre l'Islande et la Grande-Bretagne vous avez réussi à mettre les parties ensemble et vous avez facilité la solution. Au moment où il y avait une tendance aux Etats-Unis de retirer des troupes de l'Europe, vous avez contribué d'une manière décisive à

renverser cette tendance et à obtenir quelques années plus tard un renforcement de ces troupes. Lorsque l'« Ostpolitik » s'est développée, vous avez réussi à harmoniser les actions à cet égard au sein de l'Alliance.

Lors de la Conférence de Helsinki, une consultation constante et approfondie s'est déroulée entre les pays de l'Alliance. Les assises pour une politique de détente ont été posées et, dans certains domaines, les relations avec les pays de l'Est sont effectivement plus souples. Pourtant vous n'avez cessé de constater que détente ne va pas sans vigilance face à l'effort d'armement continu de l'Est. Car selon vous « dans le cadre de la détente, l'URSS voit le maintien de relations raisonnablement stables avec l'Ouest au niveau intergouvernemental, sans préjudice de la poursuite d'une lutte idéologique active et notamment du soutien de n'importe quel groupe qu'elle choisit d'affubler du nom de mouvement de libération et du renforcement constant de la puissance militaire ». Récemment encore vous aviez été chargé par le Conseil d'élaborer une étude pour venir en aide aux pays moins développés de l'Alliance et cette étude commence à porter ses fruits (ainsi que le démontrent les récents entretiens à la Guadeloupe).

Monsieur le Secrétaire général, en tant que fonctionnaire suprême de l'Alliance, vous n'avez jamais toléré que le Conseil de l'Atlantique Nord ne devienne une simple instance d'enregistrement d'initiatives prises ailleurs. Pour vous l'information et la consultation ont pris leur véritable sens et vous n'avez jamais hésité à critiquer notre grand allié en cas de défaut. « Animus in consulendo liber », peut-on lire dans la grande salle de conférence du Conseil à Bruxelles. L'esprit libre dans la consultation : c'est à la fois le moyen et la fin de cette Alliance sans contrainte pour la garantie de notre avenir.

L'information a d'ailleurs correctement fonctionné dans les questions d'importance primordiale comme les négociations SALT qui concernent surtout les Etats-Unis et l'URSS. Mais là également vous n'avez pas omis de signaler en temps opportun l'intérêt de l'Europe pour des négociations SALT III à venir. Vous avez souligné que l'Europe sera directement concernée par la modernisation de certains types d'armes et surtout par des négociations portant sur les armes de la « Zone grise » ou les armes nucléaires tactiques, comme il est convenu de le dire. Vous n'avez râté aucune occasion pour rappeler les intérêts de l'Europe en ce domaine, avec la nécessité d'instaurer un système de consultation ou de négociation adéquat.

Sous votre égide, enfin, Monsieur le Secrétaire Général, l'Alliance est entrée dans une période de consolidation. Elle a réalisé pour la première fois d'être vraiment démocratique dans tous les pays qui la composent et elle peut vivre l'espoir d'une situation meilleure et plus saine.

Monsieur le Secrétaire Général, vous avez dit un jour que l'imagination était la qualité maîtresse que l'Homme politique a en partage avec l'artiste. C'est elle en effet qui les porte tous deux à transcender l'actuel par un acte de création. André de Staerke, en prenant congé du Conseil permanent en tant que représentant de la Belgique, a dit à votre intention :

« Commencer à vous décrire, c'est déjà se résigner à être incomplet... Votre personnalité même est le démenti d'une définition... Si vous cultivez la plaisanterie c'est pour assaisonner le sérieux des choses... et on pourrait y ajouter que votre vie, votre carrière est si dense que bon gré mal gré on est réduit à une énumération succincte de différentes données, de différents éléments, dont la simple addition, en fin de compte, ne saurait être qu'un reflet imparfait de votre personnalité.

Après de solides études à Amsterdam, à Bruxelles, puis aux Universités d'Amsterdam et de Louvain, études supérieures complétées plus tard à Berlin et à Londres, votre service militaire nourrit et entretient cet engouement pour tout ce qui touche à la navigation, ce qui fera de vous un expert des marines de guerre du monde. Entré au service diplomatique à la veille de la seconde guerre mondiale, après de brèves missions en Suisse et au Portugal, vous devenez secrétaire d'ambassade à Londres.

Ce fut ici qu'eurent lieu les premiers contacts entre « frères d'armes », ce fut ici que se confirma votre conviction profonde qu'une Communauté, une Europe sans l'Angleterre était inimaginable et cela malgré votre admiration pour la culture française et pour l'époque, enfin pour certains aspects de l'épopée napoléonienne.

Ensuite, délégué permanent à l'ONU dès 1949, vous avez vu se nouer des alliances nouvelles, vous

avez vu naître des blocs nouveaux, et vous avez été témoin du transfert du rôle principal, détenu jusqu'alors sur la scène mondiale par l'Europe, vers d'autres continents.

Vous avez été témoin du désarroi, de la grande peur s'emparant des Européens au moment de la Guerre de Corée.

Enfin, à l'époque-même où le traité établissant la CECA entrait en vigueur, vous avez été nommé Ministre des Affaires étrangères de votre pays et vous avez réussi l'exploit, unique jusqu'ici, et que seul un homme politique est en mesure d'estimer à sa juste valeur, d'en estimer pleinement l'ampleur et l'importance, celui de rester en fonction pendant 19 ans, pour être nommé ensuite Secrétaire général à l'OTAN.

Carrière brillante, qui vous vaut l'honneur d'être cité en exemple aux jeunes diplomates en herbe.

Vos nombreuses distinctions et décorations — auxquelles s'ajoute en ce jour le Prix Joseph Bech — non seulement témoignent de la reconnaissance et de l'estime de vos contemporains, mais encore de la quantité aussi bien que de la qualité des services que vous avez rendus et que vous continuez à rendre en tant qu'Européen convaincu et convaincant, afin que vive et se consolide la Communauté européenne, communauté dont dépendra notre destin et notre avenir à nous tous.

La visite de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, en République Populaire de Chine

Le 17 janvier, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, est parti à la tête d'une mission économique pour un voyage en Extrême Orient, avec notamment des visites officielles en Malaisie et en République Populaire de Chine.

Au cours d'un bref séjour à Bangkok, Monsieur Thorn s'est entretenu avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de Thaïlande. La délégation luxembourgeoise s'est ensuite rendue en Malaisie pour une visite officielle de trois jours.

A Kuala Lumpur, Monsieur Gaston Thorn a eu les 18 et 19 janvier des entretiens avec le Premier Ministre de Malaisie ainsi qu'avec les ministres du Commerce et de l'Industrie, des Finances et des Transports. Ces entretiens ont été poursuivis au cours d'une séance plénière à laquelle participaient les membres de la mission économique. Les entretiens ont surtout porté sur l'état des relations économiques entre la Malaisie d'une part, la Communauté européenne en général et le Luxembourg en particulier d'autre part. Les deux parties sont tombées d'accord pour développer davantage ces relations, notamment dans les domaines des relations aériennes, des banques et de l'industrie. Une délégation de banquiers luxembour-

geois a été invitée à se rendre en Malaisie et les ministres malaisiens des Finances et des Transports ont été invités à se rendre à Luxembourg. Les deux Premiers Ministres ont également évoqué la question des réfugiés vietnamiens.

La délégation luxembourgeoise a visité l'usine d'huile de palme du Elmira Estate dont les équipements ont été fournis par l'industrie luxembourgeoise qui détient d'ailleurs dans le domaine des presses à huile une place prépondérante sur le marché malaisien.

Le 19 janvier la délégation s'est rendue à Penang pour une visite et des entretiens avec la Penang Port Authority sur des projets d'extension des installations de ce port important.

Le 23 janvier, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu à Tokyo des entretiens avec Monsieur Ohira, Premier Ministre japonais, et avec Monsieur Sonoda, Ministre des Affaires Etrangères. Les entretiens ont porté sur la situation économique mondiale, sur les récents événements en Indochine et, dans le domaine des relations bilatérales, sur les échanges commerciaux et sur la question d'un accord aérien entre les deux pays.

Dans la soirée du 23 janvier, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et la délégation luxembourgeoise se sont rendus à Pékin pour une visite de 6 jours. Ils ont été accueillis à l'aéroport par Monsieur Hua Guo Feng, Premier Ministre de la République Populaire de Chine.

Au cours de son séjour à Pékin, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu des entretiens avec le Premier Ministre Hua Guo Feng et avec le Vice-Premier Ministre Deng Hsiao Ping. Monsieur Thorn et la délégation luxembourgeoise ont également eu des entretiens avec une délégation chinoise conduite par le Vice-Premier Ministre Geng Biao et par le Ministre de la Métallurgie Tang Ke. Les entretiens ont porté sur la situation politique et économique mondiale et surtout sur les relations bilatérales dans les domaines culturel, économique et commercial.

La délégation luxembourgeoise a visité des installations industrielles, culturelles et sociales à Pékin avant de partir le 26 janvier pour Hangzhou.

Les 27 et 28 janvier la délégation a visité à Nanjing quelques grands projets d'infrastructure ainsi que le complexe sidérurgique.

Un communiqué commun concernant les résultats des entrevues a été publié à la fin de la visite officielle. Nous reproduisons ci-après le texte de ce communiqué :

Communiqué sino-luxembourgeois

Sur l'invitation du gouvernement de la République Populaire de Chine, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et Ministre de l'Economie Nationale du Grand-Duché de Luxembourg, accompagné d'une délégation économique, a effectué une visite officielle en République Populaire de Chine du 23 au 29 janvier 1979.

Le Premier Ministre Hua Guo Feng et le Vice-Premier Ministre Deng Xia Ping ont eu des entrevues amicales avec le Président du Gouvernement luxembourgeois Monsieur Gaston Thorn. Celui-ci a mené avec le Vice-Premier Ministre Geng Biao et le Ministre de l'industrie métallurgique Tang Ke des entretiens dans une ambiance empreinte d'amitié. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction devant le développement au cours de ces dernières années des relations entre les deux pays dans les domaines économique, commercial, culturel et humain. Elles ont souligné leur désir de renforcer davantage et de

concrétiser les rapports de coopération amicale entre la République Populaire de Chine et le Grand-Duché de Luxembourg.

Le Gouvernement de la République Populaire de Chine a invité Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg à effectuer en automne prochain une Visite d'Etat en République Populaire de Chine. La partie luxembourgeoise a accepté avec gratitude cette invitation.

Le Président du Gouvernement Monsieur Gaston Thorn a annoncé l'établissement prochain d'une représentation diplomatique luxembourgeoise à Beijing. La partie chinoise a accueilli favorablement cette décision et elle est disposée à accorder toutes les facilités nécessaires.

Les deux gouvernements sont tombés d'accord sur la conclusion d'un accord sur les transports aériens entre les deux Etats. Les administrations compétentes des deux pays entameront dans les meilleurs délais des négociations à cette fin.

En attendant la conclusion d'un accord culturel, les deux gouvernements sont tombés d'accord pour procéder, sur une base annuelle, à des échanges culturels, artistiques, sportifs et autres ainsi qu'à l'échange de délégations dans ces domaines.

Sur le plan de la coopération de l'industrie métallurgique, les deux parties ont mené des discussions amicales sur la technologie, le financement et d'autres problèmes relatifs à la modernisation d'usines anciennes et à la construction d'entreprises nouvelles. Elles sont tombées d'accord sur l'échange de missions d'experts pour effectuer des visites et poursuivre les négociations concrètes.

La partie chinoise fait remarquer que par sa présente visite le Président du Gouvernement Gaston Thorn a apporté sa contribution à l'approfondissement de la connaissance mutuelle et au resserrement des liens de coopération amicale entre les deux pays.

Le Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a tenu à exprimer sa profonde gratitude pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à lui-même et à ses collaborateurs.

Le Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a invité le Premier Ministre de la République Populaire de Chine Hua Guo Feng et les autres dirigeants chinois à effectuer une visite officielle au Luxembourg. La partie chinoise a accepté avec plaisir cette invitation.

Beijing, le 29 janvier 1979.

Le Luxembourg dans le monde : une mutation nécessaire

Allocution de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement

A l'occasion de la 20^e Journée de l'Ingénieur, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a prononcé le 10 février à la tribune de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs un discours sur le sujet : Le Luxembourg dans le monde : une mutation nécessaire. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Parler du Luxembourg dans le monde, paraît aux yeux de certains non-initiés, c.-à-d. non-Luxembourgeois un sujet plutôt insolite: en effet quelle pourrait être l'importance dans le monde d'un petit pays comptant, à peine 360 000 habitants, dépendant pour ses matières premières, son énergie, ses capitaux et même pour une part de sa main d'œuvre de l'étranger ? Comment escompter que notre planète qui souffre d'une surproduction de quelque 100 millions de tonnes d'acier soit concernée ou obligée de se soucier d'un supplément de 5 millions de tonnes d'acier luxembourgeois ?

D'autre part, à certains de nos compatriotes, peu soucieux ou encore peu conscients de cette dépendance luxembourgeoise depuis l'installation, il y a 100 ans à peine, d'usines sur le territoire luxembourgeois, ce même sujet peut paraître quelque peu extravagant voire téméraire. Il est vrai qu'au siècle passé le « monde » se limitait pour ainsi dire à l'Europe. Troublés un instant dans leurs habitudes quotidiennes, par la crise pétrolière et ses effets immédiats, inquiets et mal à l'aise par l'évocation continuelle d'une récession mondiale, par la crise sidérurgique survenue au lendemain du boom le plus fabuleux de l'histoire de la sidérurgie luxembourgeoise, c'est à peine s'ils consentent à jeter un coup d'œil pour voir ce qui se passe chez nos voisins, avant de retourner à leurs soucis et leurs occupations, tout en espérant que la tempête finira bien par passer au-dessus de leurs têtes.

Malheureusement pour eux et pour nous tous cette récession ne s'est pas arrêtée aux frontières du pays qui n'est et qui à l'avenir ne saurait prétendre rester un îlot de prospérité et de bien-être dans un monde en pleine effervescence, en pleine évolution.

Pour être frappé plus tard que les autres pays de la Communauté, le Grand-Duché ne le fut pas moins durement, vu le caractère monolithique de ses structures économiques et industrielles.

Et à une époque où il est en vogue de critiquer la « croissance » des pays industrialisés, je n'ai pas trop de honte à avouer — et je crois que bon nombre d'hommes d'affaires et d'entrepreneurs seront d'accord avec moi —, que je ne serai pas fâché de voir augmenter de façon sensible le rythme de la croissance, qu'elle soit qualifiée ou non.

En effet, au début de cette nouvelle année, temps des bilans et pronostics par excellence, nous ne pouvons nous empêcher de constater que cette crise nous a profondément marqués. Il y a tout d'abord la sidérurgie qui est obligé à procéder à des restructurations

qui se traduiront en fin de compte par une réduction d'un tiers de l'effectif.

S'y ajoute la stagnation, voire le recul du niveau d'activité dans bon nombre d'autres branches industrielles, qui a arrêté l'embauche et même délogé du personnel dans certains cas.

Malgré un net accroissement du secteur tertiaire et tout spécialement des services bancaires, nous avons à nous battre sur deux fronts : car la nouvelle politique se place à la fois dans une optique conjoncturelle, tendant à combattre la montée du chômage à court terme, et dans une optique structurelle, tendant à rééquilibrer la structure du potentiel industriel face au recul des activités sidérurgiques, par le renforcement des efforts en vue de l'implantation d'activités nouvelles.

Bien que les résultats que nous avons obtenus jusqu'ici soient assez honorables, et aillent jusqu'à susciter l'envie de nos voisins, nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. Certes le Luxembourg atteint un taux d'inflation de 3,1% pour l'année 1978 et se classe ainsi deuxième parmi les Etats membres de la CEE après la R.F.A.; quant au taux de chômage qui n'atteint même pas 1%, le Grand-Duché, premier de la Communauté, est devancé seulement par la Suisse (dont le taux de chômage atteint 0,4%). Il est vrai que ce niveau pour peu élevé qu'il soit, lorsqu'on le compare à ceux existant dans d'autres pays qui (même dans des temps de conjoncture normale connaissent un chômage autrement important), reste néanmoins inhabituel et paraît grave à notre petit pays habitué au plein emploi.

De plus, alors que des excédents structurels importants de main d'œuvre existent déjà dans certaines branches, des générations plus nombreuses arrivent sur le marché de l'emploi.

Et même si nous pouvons constater un certain redressement de la demande étrangère, se cantonnant par ailleurs exclusivement dans le domaine sidérurgique, d'une façon générale nous ne pouvons prétendre que cette légère amélioration équivaut à une reprise ou un redémarrage susceptible de rétablir le plein emploi à brève échéance; enfin, dans l'immédiat la création de nouvelles entreprises ne se traduira, en premier lieu, que par une réduction des effectifs des divisions anti-crise de la sidérurgie.

Nous devons donc redoubler nos efforts afin d'aboutir à un meilleur équilibre sur le marché de l'emploi, et étudier toutes les mesures possibles pour faciliter à nos jeunes le passage dans la vie active. Problème hélas, qui risque de nous préoccuper pendant 5 à 6 ans encore, qui n'existe pas seulement au Luxembourg, mais dans toutes les sociétés occidentales, et qui n'en est que plus préoccupant.

Même si les perspectives sont meilleures que celles d'il y a un an, elles ne sauront nous inciter à un optimisme béat. Ainsi selon l'OCDE (Perspectives économiques) « il est probable que le chômage restera élevé pendant un certain temps après avoir baissé

avec une rapidité surprenante, il pourrait augmenter aux États-Unis, il ne variera sans doute pas sensiblement en Europe ».

C'est en ces temps de crise, quand chacun lutte pour sauvegarder sa prospérité et même pour assurer sa survie, qu'apparaît avec une évidence dramatique à quel point nous sommes petits, à quel point aussi l'étranger est grand. Certes « petit » ne doit pas nécessairement être synonyme d'« impuissant ». Nous pouvons nous adapter à cette échelle, mettre nos actions, à cette mesure comme nous l'avons fait avec les travaux extraordinaires, les mécanismes de concertation tels que la Tripartite et le Comité de conjoncture que nous envient très souvent nos voisins parce qu'ici eux s'enliseraient dans la complexité des intérêts sinon des ambitions. De même il ne faut pas oublier que le Luxembourg est pour ses voisins et notamment pour la Belgique, pour ne la prendre qu'à titre d'exemple, un client plus important même que la Suisse et qu'en ce qui concerne le commerce extérieur de la France, nous figurons au même rang que l'Autriche.

En général cependant, la limitation de nos moyens, l'enchevêtrement de notre économie avec celle de nos voisins ne nous permettent pas d'envisager à notre échelle de grandioses plans d'action nationale.

Notre commerce extérieur représente à peu près 80% de notre produit national brut. 85% de nos travailleurs industriels travaillent à l'exportation. 35% en moyenne sont étrangers; c'est grâce à eux que jusqu'à tout récemment notre population — et quand je dis notre, je veux en fait dire la population habitant le territoire national — augmentait légèrement.

Nous ne construisons et ne produisons donc que grâce à l'immense apport de main-d'œuvre étrangère. Encore nous faut-il au préalable acheter l'essentiel des matières premières voire de l'énergie à l'étranger. Rares sont nos importantes sociétés qu'elles soient industrielles, commerciales ou bancaires dans lesquelles le capital étranger ne détient pas une part importante voire la majorité des parts sociales.

Si jusqu'ici nous avons réussi à nous tirer d'affaire c'est parce que nous avons reconnu la nécessité de nous insérer dans des ensembles plus vastes. Zollverein d'abord, Union économique avec la Belgique, Benelux, Communautés Européennes ensuite.

Mais est-ce que de nos jours encore ces alliances arrivent-elles à garantir notre indépendance et notre prospérité? L'Union économique avec la Belgique fut la plus ancienne de nos alliances, et bien qu'à l'occasion des conflits d'intérêts n'ont pas manqué de se révéler — je n'ai qu'à mentionner l'affaire de la MMR-A —, la solidarité et l'amitié basées sur des affinités quasi naturelles ont toujours fini par l'emporter. Il est essentiel que cette union fondée sur l'interpénétration de nos économies, sur le contact facile et fréquent des populations, ainsi que sur l'amitié des dirigeants soit approfondie à l'avenir.

Il en est de même du Benelux, cette autre alliance vitale que nous formons à l'intérieur de la Communauté avec nos amis hollandais. Le Benelux, qui à côté de la réconciliation franco-allemande est un des piliers de la Communauté, a constamment œuvré, contribué à l'unification européenne, que ce soit en

servant d'exemple dans le domaine de la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux, ou bien dans celui de la coopération politique, ou encore en intervenant activement pour relancer le processus de l'intégration communautaire comme ce fut le cas à Messine.

Et, si nous ne voulons une Europe à 2 divisions, ou une Communauté dirigée par un directoire des grands, les pays du Benelux devraient essayer, afin de faire valoir leur influence (influence réelle, vu que dans le commerce mondial le Benelux figure parmi les 5 grands, sans parler de la Communauté où il est de loin le premier partenaire du géant économique qu'est la R.F.A.), de cacher un peu moins souvent leur fondamentale identité de vue derrière des nuances bien minces sur la tactique. Car il nous faut faire entendre notre voix demain dans une Communauté élargie, où la concertation des Grands s'intensifiera, il ne faut pas s'en faire d'illusion.

Cependant, même s'il est regrettable que l'intégration communautaire n'ait pas progressé avec la rapidité et l'intensité que nous étions en droit d'espérer et de vouloir au début des années 50, tout comme il est regrettable que la récession frappant la Communauté ait provoqué dans un premier temps en quelque sorte un sauve qui peut généralisé, il n'en reste pas moins vrai que la Communauté, par son évolution propre — élections directes du Parlement, élargissement donc nécessité de revoir le fonctionnement des structures, système monétaire, problèmes de restructuration de la sidérurgie — reste d'un intérêt vital pour notre pays.

Ainsi le cadre communautaire, le plan Davignon c.-à-d. le contrôle des quantités et la réglementation des prix est indispensable pour la sidérurgie luxembourgeoise, afin qu'elle puisse se maintenir le temps que durera une restructuration longue et difficile, le temps de survivre jusqu'au moment où se manifesterait cette reprise tant attendue. Encore faudrait-il que cette discipline non seulement soit observée à l'intérieur de l'Europe même, mais aussi par les autres États industrialisés tel le Japon et les États-Unis.

(Dans ce contexte on peut voir dans la récente décision du Congrès américain de ne pas prolonger le « waiver » dans le cadre du Gatt une décision renforçant les tendances existantes à la renaissance du protectionisme et risquant de mettre en cause l'aboutissement des négociations commerciales multilatérales du « Tokyo Round » qui devaient constituer un pas important vers l'instauration de la libre concurrence sur les marchés mondiaux.)

Dans la situation actuelle, en quelque sorte caractérisée par le désordre, les contradictions généralisées, il est sans doute réjouissant de voir que la restructuration de notre sidérurgie est bien partie et qu'elle est même en avance sur les prévisions communautaires; cela sans aucun doute grâce à l'action de nos industriels, grâce aussi à la concertation pratiquée par patrons et syndicats sous l'égide du Gouvernement au sein de la tripartite. Cependant, si notre sidérurgie peut paraître avoir des chances de sortir saine et compétitive de la crise, ce qui évidemment renforce notre position de négociation sur le plan communautaire aussi bien qu'international, il n'en reste pas moins que pour l'essentiel cette restructuration in-

dispensable repose sur des bases bien fragiles encore, et sujettes à caution, à savoir le plan Davignon au niveau communautaire et la paix sociale au niveau luxembourgeois.

Mais en même temps, fait encourageant, la récente décision communautaire, d'établir un système monétaire européen traduit la volonté de nos partenaires d'introduire un facteur de stabilisation dans l'actuelle anarchie monétaire, et de contribuer ainsi à l'amélioration de l'environnement économique.

D'autre part, vers l'extérieur, les pays de la Communauté n'ont cessé de prouver leur volonté de coopération dans un esprit de compromis constructif, qui constitue un facteur positif pour la poursuite du dialogue Nord-Sud autant qu'elle témoigne de la capacité de la Communauté d'assumer pleinement les responsabilités et le rôle qui lui reviennent dans la construction d'un ordre économique nouveau entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Ce rôle, la Communauté l'assume pleinement aussi dans le cadre de la convention de Lomé, qui la lie à plus de 50 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, avec lesquels elle a établi un modèle de coopération unique dans son genre.

Forts de cette expérience, les partenaires ont entamé les discussions en vue de renégocier la Convention pour une nouvelle période de 5 ans.

Il ne s'agit pas là, je le répète, de développements que nous suivrions de loin avec le détachement désabusé du spectateur non concerné. Il s'agit au contraire d'un effort entrepris dans différentes enceintes pour façonner les structures de demain, pour définir les règles selon lesquelles s'effectueront demain les échanges de biens et de services.

Donc si, dans un premier temps, nous devons resserrer les liens avec nos amis traditionnels et les plus proches, nous ne pouvons, sous peine de faire naufrage, rester indifférents à ce qui se passe sur la scène mondiale. Nous ne pouvons ignorer le fossé se creusant entre riches transformateurs des pays industrialisés et pauvres détenteurs de matières premières du Tiers Monde. Nous ne pouvons passer sous silence les risques de conflits et d'affrontement.

De plus, nous ne pouvons rester indifférents à l'interpénétration toujours croissante des relations Nord-Sud et Est-Ouest, telle que nous la découvrent les événements récents au Moyen-Orient et en Asie, révélant par ailleurs de plus en plus clairement l'interdépendance de tous envers tous, ainsi que les limites de l'autonomie et de la puissance des plus grands même.

Nous ne saurons rester passifs face à cette vaste opération de restructuration des marchés mondiaux du côté de la consommation aussi bien que du côté de la production, déclenchée au début de cette décennie par le désordre monétaire, qui fut à l'origine de la hausse pétrolière de 1973 découvrant la dépendance fatale du monde industrialisé, mettant en évidence, d'une part nos faiblesses, révélant d'autre part la force du Tiers Monde. Nous vivons dans une période de transition se caractérisant par des contradictions flagrantes telles que d'un côté l'abondance de moyens financiers de par le monde, déferlant en flux spéculateurs, et d'autre côté, la réticence à l'investissement productif, la saturation des marchés tra-

ditionnels se traduisant par une inquiétante inutilisation des capacités de production tout en ce qui concerne les installations industrielles, que la main-d'œuvre, saturation renforcée encore par le déplacement de certains secteurs tels que le textile ou l'acier vers des régions favorisées par l'existence de matières premières disponibles sur place et par une main-d'œuvre moins exigeante que celle des pays industrialisés. Mais d'autre part, même si les pays en voie de développement seront de plus en plus en mesure de vendre dans le monde entier un nombre croissant de produits, après avoir acquis nos expériences, la technologie, voire le know-how que nous leur avons communiqués, il y reste aussi une demande immense à satisfaire.

Ne vaut-il pas la peine d'essayer de réconcilier ces contradictions qui en fait ne sont qu'apparentes, afin d'arriver à créer un nouvel équilibre nous permettant de retrouver un taux d'expansion suffisant pour préserver dans la mesure du possible notre prospérité, notre acquis social, tout en réduisant le plus rapidement possible les disparités économiques et l'injustice sociale existant dans d'autres régions de notre monde ?

Ce défi, lancé à tous les pays industrialisés, aurons-nous le courage de le relever ?

Épreuve dont nous ne pourrions venir à bout en nous abandonnant à une résignation et à un défaitisme stériles, où en nous retirant dans notre coquille — épreuve d'autant plus rude que sur la scène mondiale nous pouvons assister à une concurrence effrénée et insensée des pays occidentaux en quête d'investisseurs potentiels, à la recherche de marchés nouveaux. À cela s'ajoute, ainsi que je viens déjà de l'indiquer, la multiplicité des entraves directes et indirectes derrière lesquelles certains pays parviennent à mettre des secteurs sensibles de leur économie à l'abri de toute concurrence jugée indésirable. Ces pratiques évidemment, en aggravant la perturbation des courants commerciaux traditionnels compliquent la restructuration et affaiblissent ceux qui dans cette entreprise difficile devraient être des partenaires. Le Luxembourg, qui plus que d'autres encore dépend de l'extérieur, est plus que tout autre vulnérable et sensible à ce dumping et ce protectionisme.

Et pourtant, pour subsister nous sommes obligés de quitter les chemins battus, de nous risquer, de nous aventurer dans un monde hostile.

Il est vrai que pour le moment nos relations avec les pays tiers, les pays hors Communauté, ne représentent qu'une infime partie de notre Commerce extérieur mais ce sont précisément ces mêmes relations qui réduisent considérablement le déficit de notre balance commerciale.

Il est vrai aussi que dans le cadre communautaire, dans leurs marchés traditionnels, nos entreprises semblent plus à l'aise, vu qu'elles connaissent les règles que nous contribuons à définir et à faire respecter. Cependant il n'en reste pas moins vrai que depuis 10 ans il y a pour ainsi dire stagnation des contacts en Europe, depuis 10 ans nos entreprises n'y ont pu acquérir de parts nouvelles. Afin de réduire un déficit de plus en plus élevé de notre balance totale des échanges, c.-à-d. en somme le déficit de notre commerce extérieur avec les pays communautaires, on

pourrait intensifier les efforts en vue de développer nos marchés, dans des pays membres de la CEE ou associés où jusqu'ici le Luxembourg n'a pas été particulièrement actif comme p. ex. au Royaume-Uni ou en Irlande ou encore dans les pays Scandinaves, la Suisse et l'Autriche. — Il faut se préparer aussi à saisir les chances offertes par l'ouverture de marchés nouveaux dont l'accès sera facilité à la suite de l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal.

Mais avant tout nous devons nous engager au-delà de l'Europe, dans des pays nouveaux, sur des marchés nouveaux et immenses s'offrant dans le monde en développement.

D'ailleurs, bon nombre de nos entreprises, de nos industries ont déjà compris les vastes possibilités qui leur sont ainsi offertes. Il s'agit là d'industries tablant résolument sur la production de produits nouveaux souvent à haute technologie.

Ils ont compris que pour l'emporter, pour faire face aux défis actuels, il nous faut constamment nous adapter aux exigences nouvelles, bien sûr, et être à la pointe du progrès. Le restructuration et la réorientation de l'économie luxembourgeoise donc devront tenir compte du bouleversement international.

Ainsi, pour notre sidérurgie il s'agit de créer les liens supranationaux nécessaires à la constitution d'unités de production adaptées aux exigences et aux possibilités du marché mondial, puis afin de permettre une amélioration des termes d'échange, d'adapter les coûts aux prix par la modernisation de l'outil, de procéder à une adaptation de la main-d'œuvre aux nécessités économiques, par une réduction des effectifs et ce tout en évitant les rigueurs sociales.

Enfin, comme des considérations d'ordre politique et social dans les sociétés industrialisées empêchent une amélioration de la productivité par une baisse radicale des frais salariaux et sociaux (tactique qui en fin de compte s'avérerait même comme illusoire du point de vue économique, vu le niveau extrêmement bas dans les pays nouveaux) et tout en veillant en même temps à ce qu'une augmentation démesurée des charges salariales ne compromette notre compétitivité, nos chances de succès, il faudrait mettre en valeur une main-d'œuvre qualifiée dans la fabrication de produits nouveaux à haute technologie.

Aussi nos industriels et nos financiers devraient-ils redoubler leurs efforts pour contribuer par leur esprit inventif et leur dynamisme, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour développer la gamme de nos fabrications si possible en les rendant moins dépendantes des produits énergétiques comme de toute matière première importée. Plus impérieusement encore que nos voisins, vu notre dépendance du secteur acier, nous devons favoriser les investissements indispensables à une diversification vitale. Tout en redécouvrant l'action stabilisatrice des petites et moyennes entreprises, et tout en nous préparant à une extension du secteur tertiaire des services, nous devons rester attentifs à préserver les droits de la capitale de notre pays en tant que siège des institutions communautaires et à contribuer à son expansion en tant que place financière.

Bien sûr, le Luxembourg est bien mal préparé pour pouvoir faire face à des défis l'assaillant de toutes parts et à les relever simultanément, d'autant plus

que sa principale source de richesse fut et sera l'industrie, d'autant plus que sa survie économique est fonction de la bonne marche de ses industries exportatrices.

Le Grand-Duché, je le répète, se trouve ici face à un développement nouveau, qui exige un changement non seulement de démarches, mais de mentalité.

Pour développer nos exportations il nous faut partir à la découverte et à la conquête de pays nouveaux et de continents nouveaux.

Conscients des difficultés que doivent affronter nos industriels et hommes d'affaires pour conserver leurs débouchés à l'extérieur et à plus forte raison pour conquérir des marchés nouveaux face à une concurrence sans merci et à une dégradation inouïe et sans précédent des mœurs économiques, le gouvernement actuel est intervenu autant que le lui permettaient ses moyens limités. Ainsi, pour appuyer les opérations d'investissement et d'exportation, il y eut la création de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, il y eut ensuite doublement de la dotation légale de l'Office du Ducroire, une augmentation considérable des crédits destinés à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger, la création de la Société pour la coopération économique internationale, la constitution aussi d'une agence pour la coopération économique internationale au sein du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Cependant ces mécanismes ne sont pas encore suffisants : pour trouver des investisseurs, des marchés nouveaux, pour rechercher ou engendrer des affaires, il nous faut sortir de notre fauteuil, il nous faut établir de nouvelles relations, lier des contacts nouveaux. Il s'agit tout d'abord de faire connaître le Grand-Duché de par le monde, « to put it on the map ». Contrairement à ce que pensent beaucoup de nos concitoyens, ceci n'est pas un luxe inutile dont nous pourrions nous passer bien volontiers. Il y va de nos intérêts et d'intérêts bien concrets se chiffrant en fin de compte par des milliers de postes de travail. Certes, au cours des 10 dernières années, le bouleversement de l'environnement économique s'est opéré d'une façon si brutale, remettant si rapidement et violemment en question les méthodes, moyens tactiques et pratiques antérieurs, qu'en partie du moins nous pouvons comprendre — mais non pas excuser ou même encourager — l'existence de certaines réticences à l'égard d'un changement fondamental de nos politiques, le manque de souplesse engendré par la force de l'habitude. Mais encore faudrait-il veiller à ne pas confondre solidité et rigidité, à ne pas céder à la tentation d'essayer d'adapter la réalité à nos désirs, au lieu de nous adapter aux réalités existantes, aux tâches et aux circonstances nouvelles.

Ainsi, afin d'établir de nouveaux liens de par le monde, de toute évidence nous ne pourrions plus nous contenter de la valorisation de nos intérêts propres par l'intermédiaire de personnes intéressées c.-à-d. que nous ne pourrions espérer raisonnablement, vu l'actuelle détérioration de la situation économique mondiale, à ce que nos partenaires de l'UEBL, et du Benelux, continuent comme par le passé à faire valoir nos intérêts en sus des leurs. Il faut pousser et réussir une certaine émancipation, et tout en veillant à créer dans la mesure du possible au Grand-Duché une

infrastructure administrative flexible et susceptible de faire face à une restructuration, une diversification sur le plan national, ainsi qu'à une expansion, une extension de nos marchés sur le plan international, nous devons simultanément et parallèlement renforcer le réseau de nos missions diplomatiques à l'extérieur — renforcement qui devra s'accompagner d'un revirement de mentalité, d'une extension des tâches du personnel diplomatique. En effet, il ne s'agira plus du tout d'assurer le contact avec les milieux gouvernementaux, en participant et en organisant des activités mondaines et culturelles dans les pays où ils sont établis mais encore et surtout d'agir en représentants de commerce du Grand-Duché, en intéressant les milieux d'affaires aux avantages et aux produits que peut leur offrir notre pays.

Nos diplomates devront imiter en cela bon nombre de nos entrepreneurs, de nos hommes d'affaires les plus dynamiques qui ont réussi à poser des jalons dans des marchés situés hier encore pour nous Luxembourgeois aux confins du monde.

Et ce n'est pas par souci d'extravagance, et certainement pas pour le plaisir de dilapider frais de route et de séjour, que j'ai entrepris divers voyages de prospection et de promotion économique, ayant pour but

1. d'intéresser des investisseurs étrangers au Grand-Duché;

2. de favoriser les exportations de notre pays.

Lors de notre tournée de prospection aux Etats-Unis, nous étions conscients de naviguer à contre-courant, vu le changement radical de la scène économique par suite de la dévalorisation du dollar, freinant la propension d'investir à l'étranger, par suite d'autre part de la réévaluation du franc belgo-luxembourgeois et enfin par la diminution de l'attrait du Marché Commun, due en large partie à l'augmentation rapide des coûts de production. Face à ce revirement complet des tendances, nous nous sommes toujours gardés de susciter des espoirs exagérés, mais néanmoins, vu la solidité des liens unissant notre pays aux Etats-Unis, il valait la peine de tenter l'expérience et de réaffirmer notre présence, notre existence sur le continent américain. Et pour être modestes, des résultats immédiats existent malgré tout.

Ensuite, en nous engageant au Mexique, nous avons réussi in extremis à faire participer notre industrie sidérurgique à la construction d'un important complexe sidérurgique. Puis au Moyen-Orient — réservoir de ressources énergétiques et depuis peu de moyens financiers fantastiques —, où il s'agit de satisfaire des besoins tout aussi considérables en matière de technologie, nous avons réussi à nouer des relations diplomatiques avec l'Arabie Séoudite, à mettre en marche un processus permettant à l'ARBED d'y installer sa propre société. Enfin, notre coopération en matière de relations aériennes et de place financière a connu un développement spectaculaire à Singapour, plaque tournante de l'Extrême-Orient. En Indonésie, pays immense auquel des ressources pétrolières donnent le moyen de faire décoller son économie, il y a eu sensibilisation des responsables aux possibilités de coopération avec le Luxembourg. Il en fut de même pour la Thaïlande et la Malaisie, où Cargolux et Usine de Wecker, faisant œuvre de pionniers, se sont solidement implantés. D'ailleurs, lors

de mon récent voyage en Extrême-Orient, nous avons pu conclure en Malaisie non seulement un accord aérien, confirmant la position de Cargolux, mais encore annoncer une coopération financière, et découvrir des débouchés intéressants l'ARBED (dont la coopération dans la construction d'un port, d'un aéroport dans le Nord du pays n'est pas exclue a priori). D'une façon générale, un programme d'infrastructures étendu offre des possibilités sérieuses aux entreprises luxembourgeoises, qui heureusement commencent à s'y intéresser et profitent du climat amical créé lors des visites.

Mais là encore rien n'est gagné d'avance, il faudra un effort continu, il faut des missions économiques comme celles réunissant banquiers et industriels de l'Europe et de l'Asean à Jakarta ce mois-ci et où nos entreprises sont représentées à l'invitation de nos banquiers. Il ne s'agit pas d'ignorer ni de négliger les relations avec ce géant économique du Pacifique qu'est le Japon. Ce n'est pas, vous vous en doutez, pour nous tailler une part sur le marché japonais, mais pour étendre le réseau de notre compagnie aérienne de fret, et pour faire connaître aux industriels japonais l'existence de notre pays. Car déjà les dirigeants japonais se rendent compte que les excédents de leur balance de paiements ne peuvent se résoudre que par des transferts massifs de capitaux à l'étranger, pour éviter qu'à moyen et long terme les marchés européens et américains ne se ferment peu à peu à eux, s'ils n'y produisent une partie du moins de ce qu'ils vendent. Le processus d'ouverture sur le monde occidental est engagé, et déjà par l'intermédiaire de notre Consul Général Honoraire établi à Tokyo, les premiers effets de nos démarches et de nos efforts commencent à se profiler, vu que deux entreprises japonaises ont manifesté leur intérêt pour le site du Luxembourg. Cependant il s'agit là d'une œuvre demandant patience et endurance, tout comme notre coopération à peine amorcée avec la Chine Populaire, où nos premiers contacts officiels se sont révélés des plus encourageants.

Si depuis l'établissement des relations diplomatiques entre la Chine populaire et notre pays les échanges se sont accrus, nous avons tenu à manifester notre présence, une nouvelle fois, à un moment crucial de l'histoire chinoise, à un moment où elle décide de sortir de son isolement, de s'ouvrir au monde occidental. Dans la course acharnée de toutes les nations occidentales industrialisées pour accaparer les parts les plus intéressantes de ce marché immense, notre pays évidemment, vu ses moyens limités, semblait de prime abord plutôt défavorisé. Pourtant il s'agit de saisir la chance qui nous était offerte et je puis dire que nous avons réussi à prendre pied, ainsi que le prouve l'accord aérien politiquement et économiquement important. Accord d'autant plus remarquable que le gouvernement chinois ne nous a obligé de choisir entre Beijing et Taïwan. Est-il besoin de signaler que le Grand-Duché est le premier pays de l'Europe à bénéficier d'un tel traitement de faveur ? Ici encore s'ouvre un champ d'activités nouvelles pour l'ARBED. Bien qu'il faille tenir compte des difficultés inhérentes à toute coopération entre deux pays issus de civilisations différentes, en mesurant l'écart qui nous sépare, risques et inconnues, et

sans céder à l'illusion « que le salut de l'économie luxembourgeoise passe par Peking », nous espérons être en mesure de concrétiser au cours des mois suivants la phase de démarrage d'une coopération économique entre nos deux pays situés aux antipodes l'un de l'autre, coopération solide et durable consolidée et intensifiée par l'établissement sur place d'une mission diplomatique luxembourgeoise et enfin par la collaboration et la coopération de nos banquiers.

Et pour terminer cette énumération des pays où nos industries exportatrices se sont établies, ou s'établissent à l'instant même, énumération qui ne prétend pas être exhaustive, j'aimerais évoquer l'Afrique, continent jeune et dynamique, récelant les matières premières qui nous font défaut, et que notre industrie prospecte au Sénégal, au Gabon, au Soudan, en Afrique Australe.

Et si malgré tout aux yeux des Luxembourgeois, leur pays continue et continuera pour longtemps encore à être le centre du monde, il faut du moins qu'ils se décident à faire face à des difficultés qui sont nouvelles et demandent donc des solutions nouvelles.

Si jusqu'ici nous avons réussi à survivre mieux même que la plupart de nos voisins et partenaires, c'est un peu parce que nous pouvons faire valoir une belle tradition de sérieux et d'ardeur au travail, d'imagination et d'esprit d'initiative pour transformer chez nous les matières importées en produits qu'à nouveau l'étranger nous achète. Et sans vouloir sous-estimer la qualité de notre « matière grise », dont l'application judicieuse est indispensable pour accroître notre productivité et notre compétitivité, il faut cependant se rendre à l'évidence que nous n'en avons pas l'exclusivité, que ce n'est pas une spécialité typiquement luxembourgeoise. Dans ce domaine aussi nous avons à nous mesurer à une concurrence étrangère des plus sérieuses.

Si jusqu'ici nous avons réussi à limiter les répercussions de la crise la plus grave de l'après-guerre, c'est parce que l'appel à la solidarité de tous les Luxembourgeois n'a pas été vain. Cependant à l'avenir pour subsister, pour survivre il faut nous engager dans un monde différent et loin du nôtre. C'est en refusant de nous mesurer à d'autres, c'est en refusant d'assumer certains risques indispensables que nous courons le risque de tout perdre. Il est indéniable que les décisions affectant notre avenir sont très largement prises à l'étranger, dans la Communauté bien sûr, mais également au-delà, à Washington et à Moscou en ce qui concerne notre sécurité, aux sièges des grandes sociétés multinationales en ce qui concerne notre prospérité, dans les pays du Tiers Monde en ce qui concerne notre approvisionnement en matières premières, en pétrole. Il est vrai encore que nous n'avons pas beaucoup de moyens de les influencer. Faut-il pour autant renoncer à développer ceux que nous avons et qui se résument essentiellement, et plus encore pour nous que pour des pays plus grands et donc mieux connus, à avoir une politique de présence active, à constamment nous rappeler à ceux qui auraient trop facilement tendance à nous oublier, à entretenir des relations suivies et aussi intenses que possible avec ceux qui sont susceptibles de prendre ces décisions qui nous affecteront demain ?

Pour cela — je ne me lasserai jamais de le répéter — il faut mettre un maximum d'engagement personnel à tous les niveaux. Pour cela il faut arriver à tourner nos faiblesses à notre avantage. Pour cela enfin il faut préserver notre atout le plus précieux, qu'est la paix sociale, et qui à aucun moment, ne devrait souffrir des tensions, hélas, bien naturelles, existant en période préélectorale sous peine de grever lourdement notre avenir et l'avenir de nos enfants.

Le système monétaire européen

Une conférence de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Finances

A la tribune de l'association luxembourgeoise «Lux-dealers», Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Finances, a donné le 15 mars une conférence sur le système monétaire européen. Nous reproduisons ci-après le texte de cette conférence.

Tout comme la nature a horreur du vide, l'économie ne craint rien davantage que l'instabilité, l'insécurité et l'incertitude.

Chacune des décisions économiques essentielles, que ce soit de produire, d'embaucher, d'investir, d'emprunter, de vendre... nécessite un éclairage de l'avenir et un traitement sur ordinateur du plus grand nombre possible de données permettant de réduire au minimum la marge d'erreur.

Parmi les dizaines de variables qui influencent les décisions, il en est une qui est particulièrement im-

portante pour les économies ouvertes et fortement dépendantes du commerce extérieur, à savoir les cours du change.

Si les États-Unis ont su longtemps « négliger » le cours du dollar sur le marché des changes, cette indifférence s'explique par la position extérieure de l'économie la plus puissante du monde : La variable du cours du change pouvait être négligée par un pays dont le commerce extérieur ne dépassait guère les 5% du produit intérieur brut. Jusqu'à la crise du pétrole, le « benign neglect » avait des raisons solides. Mais les temps ont changé depuis !

Pour nous, pour l'Europe, il y a longtemps que l'instabilité des cours des monnaies est ressentie comme une menace.

Après l'effondrement en 1971 du système des cours de change fixes institué à Bretton-Woods en

1944, les pays européens sont à la recherche d'un réducteur d'incertitude dans le domaine, vital pour eux, de la valeur des devises de leurs principaux partenaires commerciaux.

Le système monétaire européen, sur lequel j'ai été invité à prendre la parole devant cet éminent auditoire, est souvent présenté comme une étape dans le rapprochement des politiques économiques des pays membres de la CEE voire comme un pas vers l'Union Européenne.

Evidemment, toute mesure créant des liens plus étroits entre partenaires européens sert l'idée européenne. Mais en premier lieu, le SME vise la création d'une zone de stabilité monétaire. Il est avant tout le réducteur d'incertitude indispensable à ceux dont dépendent les décisions qui vont façonner l'évolution économique des pays européens. Si le change naît, pour employer l'excellente formule de Gaëtan Pirou, « de la coexistence de l'internationalisme commercial et du nationalisme monétaire », l'espoir est permis que le SME sera à la longue également un réducteur du nationalisme.

Avant de décrire le SME, je me propose de le situer brièvement dans son contexte international et européen.

Le système de Bretton-Woods d'après guerre avait institué un système monétaire international centré sur le dollar. Ce système servait les intérêts des Etats-Unis en même temps qu'il permettrait aux économies européennes, lourdement rançonnées par la guerre, de mettre de l'ordre dans leurs maisons. L'aide Marshall, les déficits de balance courante américaine et finalement la création massive de dollars pendant la guerre du Vietnam ont toutefois ébranlé la forte position du billet vert, de sorte que la convertibilité du dollar en or au cours fixe de 35 puis de 42 \$ l'once devenait de plus en plus intenable.

La dévaluation de la livre sterling en 1978 est la première fissure dans l'édifice. Après la suspension de la convertibilité du \$, décrétée par le Président Nixon le 15 août 1971, le Smithsonian Agreement de décembre 1971 est un dernier essai de maintenir des marges fixes entre les principales monnaies.

La crise pétrolière a aggravé les déséquilibres structureaux. Comme au cours des années 30, les valeurs externes et internes des monnaies subissent des distorsions notables. Dès 1972, les pays européens se regroupent au sein du « Serpent » pour maintenir des marges fixes.

Avec la désintégration internationale ce reste de stabilité se rétrécit de plus en plus en termes de participants. Aux inconvénients du reptile qui s'effiloche s'ajoutent les difficultés de la valeur de référence, le dollar qui continue à chuter malgré des dévaluations qui ont inauguré l'instabilité. La persistance des déficits de balance courante et des taux d'inflation élevés aux E. U. déclenche une véritable crise de confiance.

En République Fédérale d'Allemagne, dont la devise assume le rôle de chef de file du Serpent rétréci, les autorités monétaires appréhendent de voir le Deutsche-Mark devenir une monnaie de refuge avec une masse monétaire échappant à leur contrôle, des

tendances inflationnistes et un taux de change constamment tiré vers le haut.

Des poussées de fièvre agitent donc également le Serpent qui parvient malgré tout à se maintenir grâce à de régulières petites retouches aux cours pivots.

La stabilité intérieure des petits pays, dont une grande partie du commerce se fait avec la RFA, doit beaucoup à cette extraordinaire tenacité du Serpent.

Début 1978, il paraissait que les économies des Etats membres de la CEE avaient dépassé le point culminant de leurs divergences (exprimées en termes de croissance, de taux d'inflation et de déséquilibres de leurs balances de paiement), provoquées par le désordre économique et monétaire international.

Le moment de relancer l'intégration était donc bien choisi.

Dès la fin de 1977 déjà, le Président de la Commission des Communautés Européennes Roy Jenkins et le Vice-Président François Xavier Ortoli avaient relancé au niveau académique certes, l'idée de l'Union monétaire européenne. Au sommet européen de Copenhague en avril 1978, le Chancelier Schmidt et le Président Giscard d'Estaing ont flétri les errements des parités et la dégringolade du dollar, risque de désintégration communautaire.

Alors que jusque-là avait prévalu l'idée que l'intégration monétaire ne pouvait qu'emboîter le pas à la convergence économique, sociale, industrielle et agraire, le 11^e Conseil européen à Brème les 6 et 7 juillet 1978 a tranché que le SME doit constituer un moyen pour arriver à cette convergence communautaire.

Après avoir rappelé les conditions relativement favorables de la relance de la coopération monétaire en Europe, jetons un regard sur ses motivations profondes.

Le Système Monétaire Européen est conçu dans ses grands traits dès juillet 1978.

Il tire la leçon de l'expérience du Serpent, très salubre pour ses participants, mais incapable de servir de modèle à l'ensemble des pays de la Communauté.

Il part de l'hypothèse que l'instabilité croissante du dollar n'est pas prête à s'arrêter.

La faiblesse du dollar a été l'impulsion d'origine externe du SME.

Avec une recrudescence de l'inflation nord-américaine le volume et la direction des flux de dollars devient un défi pour l'Europe. A cela s'ajoutent les stocks de balances dollars existants : les balances dollars détenus aux Etats-Unis par des étrangers se montaient en 1977 à 185 milliards environ et les euro-dollars à quelque 500 milliards.

Le SME a pour but essentiel d'éliminer les fluctuations erratiques sur les marchés du change.

Si la réaction du marché se trompe en effet rarement de direction, elle se trompe souvent de dimensions par un « overshooting ».

Ainsi l'apparition d'une indication suivant laquelle certaines autorités tendraient à amorcer une politique de relance est généralement accueillie par les marchés comme un signal propre à déclencher la spéculation contre la monnaie concernée. Avant même qu'un infléchissement de la politique ait eu

le temps d'avoir quelque effet, la baisse du cours de change tend à faire monter les prix et les coûts par renchérissement des importations. Par conséquent les pays à monnaie faible se voient dans l'obligation de mener une politique de croissance minimale qui risque de les confiner dans le statu quo.

De leur côté, les pays à monnaie forte ne sont pas toujours parvenus à compenser l'effet déflationniste résultant à la fois de l'appréciation du taux de change et de la faiblesse de la demande d'importation dans les pays à monnaie faible. Ainsi, les taux de change flottants tendent vers la déflation dans certains pays sans éviter les hausses de prix dans d'autres. Car, sur le marché international il n'y a qu'un seul prix pour une même marchandise et la tendance à la hausse des prix dans les pays à l'inflation relativement forte — compte tenu de l'inélasticité des prix à la baisse — n'est en général pas compensée par l'évolution des prix dans un pays où prévaut une moindre inflation.

Cette instabilité des changes rend difficile le calcul économique des transactions à travers les frontières et déforme souvent les décisions économiques.

Le problème de la couverture des risques de change tend à favoriser les transactions à court terme ou à liquidation rapide et rend aléatoire les transactions à long terme et notamment les investissements.

En période de turbulence des marchés de change, il n'est plus possible de s'en tenir au flottement individuel plus ou moins pur et essayer d'écrêter les pointes. Il fallait donc agir de façon cohérente à l'échelle de la Communauté afin de prévenir des interventions contradictoires.

La décision politique étant prise et la première ébauche étant couchée sur papier, encore fallait-il arrêter les modalités du fonctionnement du système, chaque participant sachant que souvent « le diable se cache dans les détails ».

Sur la base de l'annexe du communiqué de Brème le Conseil des Ministres a élaboré avec l'aide du Comité Monétaire et du Conseil des Gouverneurs à travers de longues discussions mensuelles menées dans un esprit constructif par tous les Etats membres sans exception, un système dont certaines options restaient ouvertes.

Les décisions de principe furent prises au Conseil Européen de Bruxelles les 4 et 5 décembre et le Conseil des Ministres des Finances du 19 décembre 1978 pût finaliser les travaux préparatoires.

Le SME tel que défini par le Conseil se présente comme suit :

- une unité monétaire commune, l'ECU;
- un mécanisme de change et d'intervention, la grille de parités;
- les facilités de financement;
- les institutions présentes et à créer : FECOM et FME.

1. L'ECU

L'ECU reflète un panier de monnaies des 9 pays de la CEE suivant un poids qui sera révisé si nécessaire dans les six mois et en tous cas tous les 5 ans après l'entrée en vigueur, à moins que le poids relatif d'une monnaie ne varie de plus de 25%.

0,14 franc luxembourgeois sont inclus dans un ECU, 3,66 francs belges, 0,828 DM, 0,0885 LUK,

1,15 FF, 0,217 KRZ, 0,00759 LIR et 109 LIT.

Le poids du DM est ainsi de 33% p. ex. contre 13,2% à la livre anglaise, 19,8% au franc français et 0,35% au franc luxembourgeois.

Outre qu'il remplace l'unité de compte européenne comme étalon du budget CEE, l'ECU assumera quatre fonctions principales avant de devenir véritablement un élément de réserve de change :

- a) l'ECU servira de numéraire, c'est-à-dire chaque monnaie aura un taux pivot exprimé en ECU;
- b) l'ECU servira d'indicateur de divergence;
- c) l'ECU sera d'autre part un dénominateur des créances et des dettes à naître du système d'intervention, et enfin
- d) l'ECU servira de moyen de règlement entre autorités monétaires de la CEE.

2. Le mécanisme d'intervention

2.1. Les taux pivots en ECU sont utilisés pour établir une grille de taux de changes bilatéraux autour desquels des marges de 2 $\frac{1}{4}$ % ou 6% pour les monnaies faibles sont fixées. Les limites bilatérales distantes de 4,5% resp. 12% définissent les points d'intervention obligatoire. Ces parités ou taux centraux seront annoncés et représentent les cours de clôture du marché d'une date convenue d'avance.

Il y a donc une symétrie dans le système d'intervention : Si une parité crève son plafond, il y a nécessairement une autre qui glissera à l'opposé sous le taux plancher et les autorités monétaires des deux pays doivent réagir, tout d'abord par une intervention sur le marché en vendant la monnaie forte et achetant la monnaie faible.

Le pays à monnaie faible devra puiser dans ses réserves ce qui peut l'amener à une politique plus restrictive (du taux d'intérêt, de sa politique des prix et de la demande).

A l'opposé, le pays à monnaie forte verra augmenter sa masse monétaire ce qui constitue un apport d'expansion à son économie. Par le biais des échanges, ces actions contraires déflationnistes et reflationnistes devraient ramener l'équilibre.

2.2. Pour éviter cependant aux pays à monnaie plus faible de mener des politiques par trop austères parce que les pays à monnaie forte ne voudront renoncer à leur politique prudente et conservatrice le système trop « noir et blanc » de l'actuel serpent est tempéré dans le SME par un « indicateur de divergence ».

Des mesures plus individualisées seront prises dès qu'un écart minimum entre le taux pivot d'une monnaie exprimée en ECU et le cours du jour exprimé en ECU aussi apparaît.

Cet écart en ECU serait de 75% de la marge maximum de 2 $\frac{1}{4}$ % ou 6% d'un pays. L'incidence de disparités de poids sur la probabilité d'atteindre ce seuil sera éliminée et en principe ce seuil devra être atteint avant l'atteinte de la limite bilatérale.

L'idée est qu'une monnaie peut être forte ou faible contre toutes les autres. Dans ce cas elle ne doit entraîner les monnaies divergentes les plus éloignées à des charges non justifiées économiquement.

Outre que cette divergence persistante peut indiquer une nécessaire et possible refixation de cette monnaie dans la grille de parités, la banque centrale

concernée doit en principe diversifier ses pratiques d'intervention et ce unilatéralement le cas échéant.

C'est sur le rôle de l'indicateur de divergence que les négociations sur le SME ont failli échouer.

Les positions étaient initialement très éloignées, les deux extrêmes étant tenues par le Royaume-Uni d'une part et la RFA d'autre part. Selon les vues britanniques, le fait d'atteindre le seuil de divergence aurait dû obliger le pays dont la monnaie est divergente à corriger son dérapage c'est-à-dire intervenir sans mettre à contribution les « débiteurs malgré eux ». Les négociateurs allemands n'entendaient nullement de cette oreille leur participation dans le SME et préféraient que la divergence ne déclenche autre chose que des « consultations » sans engagement précis.

C'est finalement sur la base du fameux « compromis belge » (décrit ci-dessus) stipulant à l'égard du pays divergent une présomption d'agir sauf à apporter la preuve qu'une action est contre-indiquée, que c'est finalement réalisé un accord.

2.3. En règle générale les interventions se font en monnaies communautaires, c'est-à-dire en monnaies divergentes.

Mais si le seuil de divergence est atteint il n'y a pas d'automatisme. La banque centrale du pays à monnaie divergente commence à intervenir soit en monnaies communautaires, soit en dollars.

Si la limite bilatérale est atteinte, elle intervient non seulement dans la monnaie la plus éloignée de la sienne, mais aussi, pour soulager la situation de celle-ci, en dollars ou en autres monnaies communautaires proches de leur limite bilatérale du côté opposé. Afin de faciliter la diversification des interventions, un pays ne peut s'opposer à des interventions stabilisatrices dans sa monnaie lorsque celle-ci est relativement proche d'une limite d'intervention bilatérale.

Si deux petits pays se trouvaient aux extrémités de la grille, l'ajustement pourrait se faire par le biais d'une tierce monnaie plus importante.

Pour permettre une souplesse maximale, l'appréciation commune de la situation et les mesures à prendre feront l'objet de consultations dans le cadre des organes communautaires existants.

3. Le FME

Pour permettre aux pays à revenus limités de soutenir leurs monnaies et pour traduire efficacement la ferme volonté des Etats membres de défendre les taux de change, le système monétaire européen est soutenu d'un important filet de crédits multilatéraux et bilatéraux.

3.1. Le mécanisme de crédit à très court terme consiste en des swaps de monnaie aux extrémités des marges à des montants illimités. Le règlement des soldes se fait endéans 45 jours fin de mois. Le renouvellement pour 3 mois est possible une fois. Cette facilité n'est pas conditionnelle.

3.2. 14 milliards d'ECUS sont disponibles dans le soutien monétaire à court terme, également géré par les Banques Centrales. Chaque pays dispose d'une quote-part créditrice qui est le double de la quote-part débitrice. La part de l'UEBL est de 7,34%. L'échéance est de 3 mois, 2 fois renouvelable.

Dans le système monétaire européen ces crédits deviennent multinationaux, mais restent sans conditions.

3.3. Dans le concours financier à moyen terme ce sont les Gouvernements qui sont les participants. 11 milliards d'écus sont à disposition sous des conditions établies cas par cas par le Conseil des Ministres.

L'accès aux crédits se fait par négociation bilatérale. Les pays peuvent participer en fonction de leur situation économique. La période normale est de 2 à 5 ans. Par une loi votée le mois de mars dernier par la Chambre des Députés, le Luxembourg aura désormais sa quote-part propre dans cette facilité. Son plafond d'engagement est de 35 millions d'ECUS, soit quelque 1,4 milliard de francs. Notre contribution au concours financier à moyen terme sera mobilisée le cas échéant par des surplus de trésorerie, soit des lignes de crédits existant auprès de la Caisse d'Épargne ou de la Banque Nationale de Belgique.

4. Les institutions

Les institutions ne seront pas modifiées à court terme.

En attendant la création d'un Fonds Monétaire Européen qui allouerait des ECUS en contrepartie d'or et de dollars, le FECOM reçoit en dépôt 20% des mêmes éléments de réserves dont la gestion est maintenue auprès des Banques Centrales.

Pour l'instant le FECOM, dont le siège est à Luxembourg en vertu des textes, ne sera pas développé. Mais notre pays est prêt à offrir à tout moment l'infrastructure nécessaire à une administration adéquate.

Dès que la législation des pays membres aura été adaptée, le FME successeur de droit du FECOM, selon le communiqué de Brême, pourra entrer en fonction.

Les dettes et les crédits intereuropéens se régleront alors en ECUS ce qui implique une division des risques de change.

Par sa loi sur le statut monétaire luxembourgeois, le Luxembourg remplit d'ores et déjà les conditions non seulement pour déposer une partie de ses réserves au FECOM, mais également pour participer à un Fonds Monétaire Européen et pour recevoir des ECUS comme éléments de réserve.

Par le vote de cette loi, la Chambre des Députés a consolidé la souveraineté nationale dans un domaine jusqu'alors caractérisé par l'absence de textes juridiques précis.

Dans le cadre de cette conférence et devant cet auditoire de gens du métier, il me paraît utile de préciser les motifs et le contenu de cette loi, qui a été diversement commentée, notamment dans la presse belge.

Cette loi poursuit un double but :

- 1° mettre notre unité monétaire en accord avec les exigences du 2^e Amendement aux Statuts du Fonds Monétaire International et
- 2° donner au pays l'assise légale de participer pleinement aux efforts européens d'une zone de stabilité monétaire.

Au-delà des exigences immédiates de ces motifs nous avons voulu doter notre pays d'une structure

de base qui lui faisait défaut : le projet se divise par conséquent en une partie qui établit les définitions terminologiques nécessaires et les compétences respectives quant à notre unité monétaire ainsi que les réserves de notre Trésorerie.

Une deuxième partie traite de la gestion de ces avoirs et établit ainsi la hiérarchie des pouvoirs en la matière.

Désormais notre unité monétaire, le franc luxembourgeois, est définie de manière souveraine.

Cette définition abstraite qui se distingue d'une définition de parité, considérée comme règle d'exécution inférieure, est conforme à l'état le plus évolué de la pensée monétaire.

Elle rompt avec le passé où la définition de monnaie ne se concevait que par son poids en or ou son rapport à l'or. Désormais donc le franc existera par la volonté nationale exprimée par la Chambre des Députés.

L'établissement et le changement de dispositions de change c'est-à-dire le flottement libre, le flottement contrôlé, ou le flottement liaison à une monnaie, à un panier de monnaies, l'observation de marges à l'intérieur d'un système, etc. . . . relèveront du règlement grand-ducal.

Ainsi un règlement grand-ducal qui sera adopté en exécution de la nouvelle loi stipulera que le taux de change entre le franc belge et le franc luxembourgeois est fixé comme suit : un franc luxembourgeois = un franc belge, de même qu'il confirmera la participation du Grand-Duché de Luxembourg dans le nouveau système monétaire européen.

L'ajustement de parités à l'intérieur d'un système et les interventions sont naturellement du domaine de l'arrêté ministériel. Ce sont des décisions par définition temporaires et de courte durée. Elles doivent de surcroît être prises rapidement et sont entourées du secret nécessaire pour éviter des répercussions spéculatives.

Cet ordre logique conforme à notre Constitution qui est enfin introduit dans un domaine dont l'importance n'a cessé de croître ces dernières années, sera complété par des moyens d'information concrets livrés désormais au Parlement afin de lui permettre d'exercer pleinement sa fonction de contrôle de la politique du Gouvernement en la matière.

L'état de nos réserves de change ne sera désormais plus soustrait à la Chambre. Ainsi qu'il ressort d'un premier état des réserves externes luxembourgeoises, le Grand-Duché disposait au 31. 12. 1978 d'une encaisse-or de 3.009.937.523,— Fr (comptabilisée au prix du marché), d'une tranche de réserve au FMI de 381.192.310,— Fr et de DTS alloués par le FMI de 302.049.856,— Fr.

A cela s'ajoute notre ligne de crédit auprès de la Banque Nationale de Belgique fixée par une convention de 1977 à 1.250.000.000,— Fr.

De même faut-il compter parmi les réserves externes du Grand-Duché de Luxembourg les quelque 10 milliards de signes monétaires belges ayant cours légal au Luxembourg.

La tranche de réserve au FMI comme les droits de tirage spéciaux sont assimilés à l'or en tant qu'éléments de réserve.

La formulation du texte du projet permet d'ores et déjà l'inclusion d'ECUS que le Luxembourg pourrait obtenir en participant au futur SME.

La gestion de ces éléments de réserve relève cependant de la nature des fonctions du Ministre des Finances et résulte pour une grande partie de l'exécution des traités que la Chambre des Députés aura sanctionnés auparavant. La possibilité de charger la Banque de l'État, Caisse d'Épargne, comme agent technique de cette politique correspond à une longue pratique qui trouvera ainsi son assise légale.

Dès les premières manifestations de volonté européennes de créer une zone de stabilité monétaire en Europe devant aboutir à l'instauration d'un Fonds Monétaire Européen comparable au FMI, le Luxembourg, conformément à son principe de souveraineté monétaire et en accord avec son partenaire de l'UEBL, a déclaré assumer sa part de responsabilité par le biais d'une quote-part propre.

En attendant la mise sur pied du FME, il sera créé un système monétaire européen aux moyens d'intervention renforcés. La participation du Luxembourg se fera sur la base d'un règlement grand-ducal.

La création d'ECUS en échange d'autres éléments de réserve ne sera pas comptabilisée par le budget luxembourgeois. En effet, cette opération n'entraîne pas une dépense, mais simplement une modification dans la composition de nos réserves.

L'entrée en vigueur du SME a entraîné pour le Luxembourg une conséquence directe : la gestion de la facilité à très court terme et le soutien monétaire à court terme continueront comme par le passé à incomber à la BNB pour le compte de l'UEBL, mais le concours financier à moyen terme, dont la gestion et la dotation incombent aux Gouvernements, devra être mis en œuvre au moyen d'un quota propre luxembourgeois. Notre plafond d'engagement sera de 1,4 milliard de francs luxembourgeois.

L'association monétaire belgo-luxembourgeoise a été qualifiée d'union monétaire imparfaite.

Notre politique est de permettre à l'étranger de discerner entre partenaire et assimilé économique. Cette politique se fait d'ailleurs en plein accord avec notre partenaire belge. Il est d'ailleurs du plus grand bien pour notre place financière que le Luxembourg mène une existence monétaire et apparaisse dans les statistiques en tant qu'entité distincte.

Conclusion

Du côté luxembourgeois, toutes les prémisses sont donc remplies pour participer au SME.

Du côté communautaire les travaux préparatoires étaient terminés dès décembre.

Les organes de travail du Conseil des Ministres des Finances, le Comité Monétaire composé de hauts fonctionnaires représentant les Trésoreries et les autorités monétaires, ainsi que le Conseil des Gouverneurs où siègent les Gouverneurs des Banques Centrales, ont accompli en janvier les discussions sur certaines modalités techniques de fonctionnement, comme le prix de l'or déposé à retenir.

— Les règlements communautaires nécessaires ont été adoptés en principe.

— Le Comité de Politique économique, chargé de proposer des mesures économiques propres à faci-

liter l'entrée au système des pays moins prospères, a formulé des propositions multilatérales et bilatérales rencontrant les vœux italiens et irlandais. Dans ce cadre le Luxembourg a encore fait preuve de sa solidarité européenne.

Toutes les difficultés et pierres d'achoppement prévisibles ont été solutionnées à la satisfaction générale.

Le dernier problème, celui des montants compensatoires monétaires, véritable casse-tête des ministres de l'agriculture et des finances des CE, est également en voie de solution de sorte que le SME, fin prêt dans ses structures juridiques, a pu débiter le 13 mars, c'est-à-dire mardi dernier, ceci à la suite du feu vert donné par le Conseil Européen réuni à Paris.

Bien que la construction nouvelle soit parfaitement compatible avec les statuts du FMI, la création du SME ne restera évidemment pas sans répercussions sur les relations financières internationales.

Les relations entre l'ECU et le dollar, l'évolution potentielle de l'ECU comme élément de réserve et de paiements internationaux, sont autant de problèmes qui n'ont été soulevés qu'en marge des négociations.

Certains pays, comme le Royaume-Uni, leur attachent une importance capitale et puisent dans l'absence de perspectives claires et précises sur le rôle international du SME une raison supplémentaire de leur réserve générale d'attente.

L'histoire récente tend à prouver que les monnaies fortes deviennent, contre leur volonté, des monnaies de réserve.

L'écu est-il cette supermonnaie destinée à stabiliser le dollar en détresse, où va-t-il un jour lointain même remplacer le billet vert ?

Ce sont autant de questions restées ouvertes que le cadre de cette conférence ne me permet pas de traiter.

Je voudrais souligner toutefois le formidable potentiel de développement que renferme le SME.

Compte tenu de l'importance de l'événement, compte tenu aussi du fait que les premiers documents sur le sujet ne datent même pas d'une année, le SME demeure malgré ces derniers contretemps, un des formidables succès de la construction européenne.

Ce succès a son importance quelques mois avant l'élection du Parlement Européen au suffrage universel.

Comme l'a dit M. Jacques van Ypersele de Strihou, président du Comité Monétaire, l'une des principales chevilles ouvrières du nouveau système, « nous nous trouvons aujourd'hui devant une nouvelle chance pour l'Europe de faire des progrès significatifs sur la voie de l'union monétaire. »

Europa im Aufbruch

Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement,
devant le Übersee-Club de Hambourg

Le 16 janvier 1979, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a prononcé à la tribune du Übersee-Club de Hambourg un discours sur le thème: « Europa im Aufbruch ». Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Mit viel Freude und Engagement, bin ich gewohnt zu Europa zu sprechen. Die Euphorie und der Enthusiasmus längst vergangener Zeiten sind leider immer mehr den Ernüchterungen und Enttäuschungen der letzten Jahre gewichen. Dennoch scheint mir der Augenblick, da an Europa einige vielversprechende Wiederbelebungsversuche praktiziert werden, äußerst günstig kurz auf Versäumtes hinzuweisen und verschiedene anstehende Ereignisse, die schlußendlich den Erfolg oder das Scheitern der Europäischen Gemeinschaft bewirken können, genauer zu begutachten.

Noch vor Jahresfrist wurde fast jeder der sich frei und unmißverständlich für ein geeintes Europa zu engagieren wagte, als bedauernswerter Idealist oder unverbesserlicher Träumer mitleidig belächelt, von ausgesprochenen Anti-Europäern gar mit Schadenfreude bedacht. Die Zahl der unentwegten Optimisten unter den führenden Politikern lief dann auch Gefahr, verschwindend gering zu werden. Immer schwe-

rer fiel es auch ehemals unbeirrbar Europäern, « ihr » Europa, die Gemeinschaft der Neun, in Ehren zu halten. Zutiefst war die Enttäuschung angesichts des Stillstandes, oder sogar Rückgangs, des europäischen Integrationsprozesses.

Sie erinnern sich: Die für Frühjahr 1978 geplanten ersten Direktwahlen des Europäischen Parlaments waren verlegt worden — ein neuer Termin sollte erst durch Beschluß des Europäischen Rates von Kopenhagen im April letzten Jahres angesetzt werden. Die Volkswirtschaften der Mitgliedsländer drifteten zusehends weiter auseinander: die Spannbreite der Inflationsraten reichte von knapp 4 Prozent (Bundesrepublik) bis zu fast 20 Prozent (Italien); die Höhe der Arbeitslosigkeit schwankte zwischen 0,4 Prozent (Luxemburg) und mehr als 12 Prozent (Irland). Die Regierungen starrten wie gebannt auf ihre heimischen Nöte und gaben sich der trügerischen Hoffnung hin, nationale Lösungen zu europäischen, ja sogar weltweiten Problemen zu finden. Weitsicht schien ihnen gänzlich abhanden gekommen, Engstirnigkeit und nationaler Egoismus stellten zudem die allerorts bekundete Bereitschaft zur Erweiterung der Gemeinschaft nach Süden in Frage.

Als großer Erfolg wurde gefeiert, was vor einigen Jahren noch als Selbstverständlichkeit galt, nämlich

daß die EG-Mitgliedsländer nicht in einen übertriebenen Protektionismus verfielen und weiterhin an offenen Märkten festhielten.

Auch von den Gemeinschaftsinstitutionen war wenig Belebung zu erwarten. Die Kommission, eigentlicher Integrationsmotor, mehr und mehr mit rein administrativen Aufgaben überlastet, war mit der Zeit zu einer schwerfälligen bürokratischen Organisation geworden und war auf dem Punkt zu einem gewöhnlichen Generalsekretariat zu entarten. Die Abgeordneten des Europäischen Parlaments schlugen sich mit Stellungnahmen zu fast allen gemeinschaftlichen Angelegenheiten, von der Standortfrage für Kernkraftwerke bis zu den Luftkammern in Frisch-eiern herum — aber es waren eben nur Stellungnahmen.

Der Ministerrat plagte sich von Sitzung zu Sitzung, vertagte dringende Entscheidungen mangels Einstimmigkeit oder schob ganz einfach seine Verantwortung auf den Europäischen Rat ab. Letzterer, allerseits gepriesen als höchste zentrale Institution, lief Gefahr, an den zu hoch geschraubten Erwartungen zu scheitern. Jedesmal wenn die Staats- und Regierungschefs zusammentreffen — und dies ist immerhin dreimal jährlich der Fall — erwartet die öffentliche Meinung, wenn auch keine Wunderdinge, so doch wegweisende Impulse für die nächste und ferne Zukunft. Unter diesem Zwang werden öfters zu hohe Ziele gesteckt, die nicht erreicht werden, übertriebene Zeitpläne ausgearbeitet, die nicht eingehalten werden und Beschlüsse getroffen, deren Ausführung nicht gesichert wird.

Was war geschehen? Hatten vielleicht Jean Monnet und seine Mitarbeiter doch nicht Recht, als sie die sogenannte « funktionnalistische » Methode zur Triebfeder des Baus eines geeinten Europas machten? Hatte Robert Schuman die Lage falsch eingeschätzt, als er allein durch die Schaffung günstiger Grundlagen für eine wirtschaftliche Solidarität den politischen Einigungsprozeß Europas einzuleiten trachtete?

Ja und Nein.

Denn — wie Alfred Grosser richtig feststellte — auch wenn der Samen, den die Grundväter gestreut hatten, keineswegs schlecht war, die Saat will einfach nicht aufgehen. Und doch schien der « funktionnalistischen Methode », der zufolge die europäische Einheit wie von selber und etappenweise durch Teilerrungenschaften von der Wirtschaft bis hin zur Politik herbeigeführt werden sollte, anfangs Erfolg beschieden: nach der Schaffung der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl ist es nämlich sehr schnell zur Bildung der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft gekommen, der nächsten Etappe, die über die wichtigsten Industrie- und Energiesektoren hinaus alle Wirtschaftszweige in einem großen gemeinsamen Markt vereinigen sollte. Gleichzeitig sollte dann die Kohle durch einen zweiten wichtigen Energiepfeiler, die Nuklearenergie ergänzt werden. Ich lege die Betonung auf die Absicht: denn nur eine formelle Abschaffung kann den Euratom-Vertrag in noch größere Vergessenheit bringen.

Anders die Wirtschaftsgemeinschaft. Früher als geplant, nämlich zum 1. Juli 1968, wurde ihr Kernstück — die Zollunion — Wirklichkeit. Auch be-

stehen derzeit mehr als nur Ansätze eines gemeinsamen Marktes, in dem der freie Verkehr von Gütern, Personen und Kapital gefördert und gewahrt wird. Daß es zur Zeit auch noch eine Reihe von bislang noch nicht beseitigter Hindernisse gibt, daß in Krisenzeiten abgeschaffte oder sogar neue Hindernisse hinzukommen drohen, läßt nicht darüber hinwegsehen, daß die äußerst fortgeschrittene Verflechtung der Wirtschaftsbeziehungen eine Auflösung dieses Netzwerkes geradezu unwahrscheinlich macht. Dies um so mehr als allen Mitgliedstaaten klar ist, daß der wirtschaftliche Aufschwung in der vergangenen Expansionsphase und die Erhaltung des allgemeinen Wohlstandes in der jetzigen Rezessionsphase nicht ohne ein Minimum an wirtschaftlicher Solidarität zu erreichen war noch ist. International wuchs die EG gar zur größten Handelsmacht der Welt, was zum Teil auch ihre Anziehungskraft nach außen hin erklärt.

Aber mit der Schaffung eines Gemeinsamen Marktes hat es sich auch schon — abgesehen von der gemeinsamen Agrarpolitik, dessen Zustandekommen eine der Hauptbedingungen der französischen Bereitschaft zur gemeinschaftlichen Mitarbeit war und dessen Fortbestand nur durch eine Reihe künstlicher Hilfskonstruktionen und durch Inkaufnahme vieler Ungereimtheiten gewahrt wird, wurden bis dato keine echten gemeinsame Politiken entworfen. Energiepolitik, Transportpolitik, Regionalpolitik — in einigen Bereichen getroffene Maßnahmen verdienen kaum die Bezeichnung durch den Sammelbegriff Politik, von Gemeinsamkeiten überhaupt keine Spur. Auch die vielgerühmte Wirtschafts- und Währungsunion blieb in den Kinderschuhen stecken. Und doch bleibt sie die logische Konsequenz und Ergänzung eines Gemeinsamen Marktes. Als solche war sie auch in den Römischen Verträgen inbegriffen. Denn bekanntlich sind Zölle und Einfuhrbeschränkungen nur zwei unter vielen Barrieren, die die zwischenstaatlichen Wirtschaftsbeziehungen hemmen. Um die angestrebte Chancengleichheit in einem solcherart erweiterten Binnenmarkt zu gewährleisten, sind eine minimale Koordinierung der nationalen Wirtschafts- und Währungspolitiken und eine große Konvergenz in der nationalen Wirtschafts- und Währungsentwicklung unbedingt erfordert. Die Voraussetzung hierzu ist eine positive Integration, was auch größtenteils die Mißerfolge, die allen Versuchen beschieden waren, erklärt. In der Tat ist es leichter, sich darauf zu einigen, Bestehendes abzubauen, als gemeinsam konkrete, positive Maßnahmen zu treffen und auch durchzuführen.

Zwar sehen die Römischen Verträge — wenn auch in wenig bindenden Formulierungen — die Schaffung einer Wirtschaftsunion vor. Auch wurde sie anläßlich der Haager Relance von 1969 als Mittel zur Vertiefung des Gemeinsamen Marktes hochgejubelt. Doch konkrete Formen hat sie noch nicht angenommen.

Auf Grund des Werner-Berichts gab der Ministerrat in seiner Entschließung vom 22. März 1971 eine recht genaue Definition der stufenweise zu errichtenden Wirtschafts- und Währungsunion: « Die zu treffenden Maßnahmen sollen es ermöglichen, daß

die Gemeinschaft am Ende dieses Prozesses, d. h. am 1. 1. 1981

1. eine Zone bildet, in der sich Personen-, Güter-, Dienstleistungs- und Kapitalverkehr frei und ohne Wettbewerbsverzerrungen, aber auch ohne strukturelle oder regionale Ungleichgewichte zu verursachen, unter Bedingungen vollzieht, die es den Wirtschaftssubjekten gestatten, ihre Tätigkeit auf Gemeinschaftsebene zu entwickeln;

2. einen eigenständigen Währungsraum im Rahmen des internationalen Systems bildet, der durch die volle und irreversible Konvertierbarkeit der Währungen, die Beseitigung der Bandbreiten der Wechselkurse und die unwiderrufliche Festsetzung der Paritätsverhältnisse — welche unerläßliche Voraussetzungen für die Schaffung einer einheitlichen Währung sind — gekennzeichnet ist und in dem ein gemeinschaftliches Zentralbanksystem tätig ist;

3. Auf wirtschaftlichem und monetärem Gebiet die Befugnisse und die Verantwortung besitzt, die es ihren Organen ermöglichen, die Führung der Union sicherzustellen. Zu diesem Zweck werden die erforderlichen wirtschaftspolitischen Beschlüsse auf Gemeinschaftsebene gefaßt und den Organen der Gemeinschaft die notwendigen Befugnisse zugewiesen.»

Das Ziel ist also klar umrissen. Es gilt auch heute noch. Doch scheiterte bis dato die Realisierung nicht zuletzt an den zum Teil erheblichen Meinungsverschiedenheiten über die einzuschlagende Strategie für die Erreichung dieses Zieles. Allzu frisch ist noch die Erinnerung an die überaus technischen Debatten zwischen den sogenannten « Monetaristen » (Jacques Rueff: « L'Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas ») und den « Ökonomisten ». Beide Gruppen durften sich rühmen, die erste den damaligen französischen Finanzminister, die zweite seinen deutschen Kollegen, in ihren Reihen zu zählen. (Welche Ironie, daß es gerade diese zwei sein sollten, die zusammen einen neuen, diesmal gemeinsamen Anlauf in die Wege leiteten.) Erstere gaben der währungspolitischen Integration den Vorrang vor der wirtschaftspolitischen, und meinten durch weit vorgreifende monetäre Maßnahmen und die daraus resultierende engere Interdependenz der Wirtschaftsprozesse die Regierungen zu einer Harmonisierung ihrer Wirtschaftspolitiken sozusagen nötigen zu können. Letztere glaubten, daß eine größere Konvergenz der Wirtschaftspolitiken wie von selbst eine Begrenzung der Kursschwankungen zwischen den europäischen Währungen herbeiführen und schlußendlich eine gemeinschaftliche Währungspolitik ins Leben rufen würde.

Beiden Seiten darf vorgeworfen werden, daß sie zu sehr auf den Effekt eines « spill-over » vertrauten und nicht genügend Hebel vorsahen, um — sollte dieser automatische Übergang von der Währung zur Wirtschaft oder umgekehrt so automatisch nicht sein — der erhofften Entwicklung doch noch wirksam auf die Sprünge zu helfen.

Selbst die im Werner-Bericht vorgeschlagene Kompromißformel der Parallelität wirtschafts- und währungspolitischer Schritte sollte nur bescheidenen Erfolg haben. Die erste Stufe wurde nie überschritten. Positive Maßnahmen, die in dieser ersten Etappe auf

dem Wege zur Wirtschafts- und Währungsunion getroffen wurden, waren einmal die Errichtung des Europäischen Fonds für währungspolitische Zusammenarbeit, den zu kennen ein ehemaliger Ressortminister nicht zu wissen vor- oder zugab, sowie, unter dem Druck der internationalen Währungswirren, die Geburt der « Schlange », deren Existenz, vollgespickt mit Aus- und Eintritten, abwechslungsreicher nicht hätte sein können.

Woran scheiterten die damaligen Pläne zur Wirtschafts- und Währungsunion? Heute, mit der Distanz eines halben Jahrzehnts, das uns vom nie erfolgten Übergang zur zweiten Etappe trennt, wird allgemein behauptet, der Zusammenbruch des internationalen Währungssystems, die Energiekrise, die einer bisher allgemein ignorierten Gruppe von Staaten zur Geltung verhalf und die Wirtschaftskrise in den westlichen Industrieländern, die letztere zu einem Überdenken des Weltwirtschaftssystems und ihrer Beziehungen zu Ländern der Dritten Welt zwang, hätten die äußerlichen Grundbedingungen verschlechtert und eine günstigere Entwicklung vereitelt. Ohne diesen Ereignissen jegliche bremsende Wirkung absprechen zu wollen, so glaube ich dennoch nicht, daß sie allein verantwortlich am Scheitern des Vorhabens waren, ja ich wage fast zu behaupten, daß sie eine eher nebensächliche Rolle gespielt haben. Denn letzten Endes hätten sie die Regierungen der Mitgliedsstaaten eher zu einer gemeinsamen Handlung anregen als sie davon abhalten müssen. Schließlich sprachen in jenen krisenhaften Zeiten die früher vorgebrachten Argumente noch entscheidender für ein gemeinsames Vorgehen in der Wirtschafts- und Währungspolitik und wogen sie unter den Verhältnissen der siebziger Jahre sogar stärker als zu Ende des vergangenen Jahrzehnts.

Die Wechselkursschwankungen ersetzten die abgeschafften Zollgrenzen, was die negativen Auswirkungen auf die innergemeinschaftlichen Aus- und Einfuhren betrifft. Nur durch Rückgriff auf komplizierte Mechanismen, wie die Währungsausgleichsträge, konnte die gemeinsame Agrarpolitik aufrechterhalten werden. Somit bestand die Gefahr, die auseinanderlaufenden Bewegungen der europäischen Währungen würden die Fundamente des Gemeinsamen Marktes und mehr noch die Gemeinschaft selbst, angreifen und in Frage stellen. Auch wurde immer klarer, daß die EG zusehends in eine unerwünschte währungspolitische Abhängigkeit von den Vereinigten Staaten und dem Dollar geriet, die der Stabilität des internationalen Währungssystems keineswegs von Nutzen war.

Später gesellten sich noch weitere Argumente dazu. Die Erkenntnis, stabile Währungsbeziehungen könnten entscheidend zum wirtschaftlichen Aufschwung und zur Bekämpfung von Arbeitslosigkeit und Inflation — Hauptübel der letzten Jahre — beitragen, setzte sich immer mehr durch. Auch verlangte die Perspektive der Erweiterung der EG nach Süden, durch die Aufnahme von wirtschaftlich schwächeren Ländern, eine Festigung der Neun, um den von vielen befürchteten und von anderen erhofften Verfall in eine lose Zollunion zu verhindern.

Letzten Endes wird auch immer wieder das Argument, die Währungsunion würde den Prozeß der poli-

tischen Integration Europas vorantreiben, ins Felde geführt. Es entspricht dem Grundgedanken der Gründungsväter, welche die politische Einigung Europas durch die Hintertür der Wirtschaft zu fördern versuchten.

Aber eben diese Annahme der Gründungsväter kann sich nur bewahrheiten, wenn auch der politische Wille zu diesem qualitativen Schritt gegeben ist. Des weiteren müßten alle Beteiligten sich über die gemeinsame Zielsetzung einig sein.

Diese beiden Voraussetzungen schienen mir zur Zeit des Werner-Berichts nicht gegeben. Die Erweiterung von anfangs sechs auf nunmehr neun Mitglieder ließ die Divergenzen noch klarer zu Tage treten.

Ausschlaggebender für das Scheitern des Werner-Planes als die vorhin angesprochenen « äußeren Umstände » war dann auch eher das rasche Schwinden des politischen Willens, die teilweise Verleugnung der politischen Konsequenzen der Schaffung einer WWU, die schon eindeutig den eigentlichen Bericht von den späteren Kommissionsvorschlägen unterschied. Im nachhinein sind Zweifel, ob die Neun ihre Verpflichtungen überhaupt jemals ernst genommen haben, sicherlich berechtigt.

Denn hinter dem offen ausgetragenen Meinungsstreit zwischen Monetaristen und Ökonomen verbergen sich nebst unterschiedlichen, wirtschaftlichen Interessen tiefgehende politische Zieldifferenzen. Erstere, die vornehmlich in von inflationären Entwicklungen weniger sensibilisierten Ländern anzutreffen waren, « befürworteten einen Währungsverbund mit Absicherung durch ein gemeinschaftlich finanziertes Beistandssystem und sahen keine Notwendigkeit für die Aufgabe souveräner Rechte im Bereich der Wirtschafts- und Finanzpolitik ». Demgegenüber forderten die stabilitätsbewußteren Länder (deren Interpreten die Ökonomen waren), « eine gemeinschaftliche, stabilitätsorientierte Wirtschaftspolitik als Grundlage der währungspolitischen Vereinheitlichung ». (Manfred Lahnstein, Staatssekretär im Bundesministerium der Finanzen, im Europaarchiv 1978/ Nr. 9). Aber auch letzteren darf vorgeworfen werden, wenn auch weniger offenkundig, so doch genauso entschlossen, einer fühlbaren Einengung der nationalen Kompetenzen widersetzt zu haben: denn auch sie haben es keineswegs verstanden, — ja haben sie es überhaupt ernsthaft versucht? — eine enge Koordinierung der nationalen Wirtschaftspolitiken, ihrer Theorie zufolge die Grundbedingung des Übergangs zur Währungsunion, zu betreiben.

Die Divergenzen scheinen heute schwächer zu sein — und vor allem deshalb verspricht der zweite Anlauf zur Wirtschafts- und Währungsunion, das neue Europäische Währungssystem, eher den gewünschten Erfolg als der erste Versuch. Alle haben die politische Bedeutung des Vorhabens klar erkannt und fast alle haben auch den politischen Willen zur positiven Mitarbeit an dem Unternehmen bekundet.

Die beiden Hauptinitiatoren der Relance lassen keine Gelegenheit aus, über die wirtschaftlichen Aspekte hinweg den politischen Impakt zu unterstreichen. Präsident Giscard d'Estaing sieht in dem EWS « etwas anderes als nur ein Währungsabkommen: nämlich eine neue Etappe der Organisation Europas »

(Spiegel-Interview 1. 1. 1979). Kurz nach dem deutsch-französischen Aachener-Treffen behauptete Bundeskanzler Schmidt gar, man sei jetzt dabei, « etwas zustande zu bringen, was für den ganzen Rest des Jahrhunderts von großer politischer Bedeutung ist » (siehe Spiegel, Nr. 39/1978).

In der Tat: sollte das EWS-Unternehmen gelingen, wäre der Grundstein zur Fortentwicklung der EG über einen Zoll- und Handelsverein hinaus in Richtung auf eine wirtschaftliche und dann auch politische Gemeinschaft gelegt.

Auch über die Grenzen der EG hinweg würden sich weitreichende Folgen aus dem neuen System ergeben. Sollte es zufriedenstellend funktionieren, so wäre es ein entscheidender europäischer Beitrag zu einem künftigen neuen und besser ausgewogenen internationalen Währungssystem.

In diesem Zusammenhang will ich kurz betonen, daß das EWS keineswegs gegen den amerikanischen Dollar gerichtet ist. Es trachtet nicht danach die amerikanische Währung zu ersetzen — das wäre ein genauso unmögliches wie törichtes Unterfangen —, sondern vielmehr der EG eine Währungseinheit zu verschaffen, um sie weit weniger anfällig gegenüber den Schwankungen des Dollars zu machen. Die EG wird weiterhin jede Aktion unterstützen, die zu größerer Stabilität der amerikanischen gegenüber den europäischen Währungen führen kann. Denn « ohne ihr eigenes Unglück zu wollen, können die Europäer sich keinen schwachen Dollar leisten » (Raymond Aron). Die Europäische Währungseinheit wird immer nur ein Teil des internationalen Währungssystems bleiben, und der US-Dollar wird weiter eine führende Rolle im selben System spielen. Kommissions-Präsident Roy Jenkins stellte aber in einer im November letzten Jahres gehaltenen Rede richtig fest, daß, auf der schrittweisen Suche nach Ersatzregelungen für das zusammengebrochene Bretton Woods-System, die Ausarbeitung eines neuen Systems denkbar wäre, « bei dem die Verantwortung breiter verteilt wäre und bei dem sowohl die Europäische Währungseinheit als selbstverständlich auch der japanische Yen eine wichtigere Rolle spielen würden ».

Damit hat er eine Idee vom damaligen belgischen Ministerpräsident Léo Tindemans aufgegriffen, der im September 1978 in Tokio für eine « Einteilung der Welt in große Zonen mit stabilen Währungsbeziehungen eintrat, in denen die Wechselkurse dank einer besser abgestimmten Wirtschaftspolitik größere Stabilität aufweisen » und zwischen denen die Wechselkurschwankungen auf ein Mindestmaß zu beschränken sind. Ex-Kollege Tindemans hat an eine europäische, eine Yen- und eine Dollar-Zone gedacht.

Die Europäische Gemeinschaft ihrerseits hat im verflossenen Jahr versucht, ihren Beitrag hierzu zu leisten und die Fundamente für eine europäische Zone der Währungsstabilität gelegt. In sowohl ihrem eigenen Interesse als auch im Interesse der ganzen Welt müssen wir diese günstige Ausgangsbasis nutzen.

Leicht wird es auch in Zukunft nicht sein. Daß das termingerechte Inkrafttreten des EWS durch längst bekannte Meinungsverschiedenheiten über den Abbau des Währungsausgleichs verhindert wurde, läßt ahnen wie steinig noch der Weg zur Währungs-

union sein wird. Daß dieser Zwist gerade zwischen Bonn und Paris, den beiden Hauptpromotoren des Projekts, entstanden ist, gibt Grund zu berechtigten Zweifeln an beider Glaubwürdigkeit und an der Ernsthaftigkeit ihrer Motive, die immerhin Italien und Irland zu überreden wußten. Sollte ein « historisches Datum » (Giscard d'Estaing) so denkwürdig nicht sein, als daß man es unbedingt einhalten muß ?

Ich will dennoch nicht in Schwarzmalerei verfallen und diesen Zwischenfall überdramatisieren. Denn zum Erfolg des EWS beitragen könnte in nächster Zukunft ein anderes bedeutendes Ereignis : nämlich die Direktwahl des Europäischen Parlaments.

Denn nicht wenige sehen in der Schaffung eines günstigen Klimas zum Gelingen des EWS « eine hehre Aufgabe für die direkt gewählten Parlamentarier » (Werner), welchen das EWS zu einem ersten wichtigen Diskussionsthema verhelfen könnte. Auch bildet die Wahlkampagne eine gute Gelegenheit für die Bürger Europas sich aktiv an der Debatte über diejenigen Probleme zu beteiligen, welche die WWU aufwirft und auch lösen hilft.

Denn hierin, d. h. in der öffentlichen Debatte, sehe ich die größte Bedeutung der Direktwahlen : endlich wird der europäische Bürger, der instinktiv und trotz aller Rückschläge nach Europa verlangt, im Dienste der guten Sache mobilisiert werden. Dieses sein eher unbewußtes Empfinden zugunsten Europas könnte zur treibenden Kraft für die verantwortlichen Politiker werden, sollte es ihnen gelingen, es ins Bewußtsein ihrer Wähler zu rufen, welche durch eine hohe Wahlbeteiligung alle Unkenrufe über Europamüdigkeit und -gleichgültigkeit ein für allemal Lügen strafen können.

Aber dazu bedarf es des ehrlichen und offenen Einsatzes sowie Aufrufes aller politischen Kräfte, aller politischen Parteien. Denn es ist klar, daß die Parteien, besonders wenn sie sich auf europäischer Ebene zusammenschließen, eine neue Dynamik ins Spiel bringen dürften. Die Voraussetzungen dazu sind schon gegeben. Die europäische politische Landschaft fächert sich in große Familien, die in fast jedem der Mitgliedsstaaten vorhanden sind : Christliche Demokraten und Konservative, Sozialisten, Liberale und Kommunisten bilden hierbei die Hauptströmungen. Mit Ausnahme der Kommunisten waren dann auch überall die Gemeinsamkeiten ausreichend, um, wenn auch noch ziemlich vage und sehr allgemeine, so doch gemeinsame Plattformen und Wahlprogramme für die ersten Direktwahlen auszuarbeiten.

In diesem Zusammenhang kann ich nicht umhin, auf die Föderation der liberalen und demokratischen Parteien in der EG, deren Präsident ich bin, hinzuweisen. Eben weil liberal, gelang es den Mitgliedsparteien dieses Bündnisses am ehesten, Geschlossenheit zu beweisen. Der Dachverband wurde am 26. März 1976 in Stuttgart gegründet und gab danach auch eine erste programmatische Erklärung zu Europa ab. Bereits im Frühjahr 1977 verabschiedete das Exekutiv-Komitee den Entwurf eines Wahlprogrammes, an dessen Ausarbeitung alle Mitgliedsparteien sich aktiv beteiligt hatten. Anlässlich unseres 2. Kongresses, im November 1977, wurde dann das Programm, nachdem über 200 Änderungsvorschläge durchdiskutiert und auch teilweise angenommen wa-

ren, definitiv gutgeheißen. Die Willensbildung geschah also auf breiter europäischer Ebene und auf äußerst demokratische Art und Weise.

Auch den Christdemokraten und den Sozialisten und Sozialdemokraten ist es gelungen, gemeinsame Wahlpapiere vorzulegen. Auch wenn diese Wahlaussagen in mehreren Punkten betreffend die Zukunft der Gemeinschaft, die wirtschaftliche Entwicklung und auch die Reform der Agrarpolitik grundsätzliche Unterschiede aufweisen und auch den diesmal vor allem national geführten Wahlkampagnen nur als Grundlage dienen sollen, so spiegeln sie doch alle drei die Erkenntnis wider, daß die ersten Direktwahlen zum Europaparlament nicht ausschließlich ein Kampf um Wählergunst und -stimmen, sondern auch ein gemeinsamer Kampf um unser aller Anliegen, nämlich Europa sind.

Denn diese Schlacht ist mit der Entscheidung, eine vor 20 Jahren eingegangene und im EWG-Vertrag verankerte Verpflichtung endlich zu honorieren, noch keineswegs gewonnen. Die widersprüchlichen Reaktionen, zu denen die Direktwahlen Anlaß gaben und auch noch geben, sind ein Vorgeschmack dessen, was in den nächsten fünf Monaten noch auf uns zukommen könnte. Daß Europa, in einigen Ländern mehr als in andern, zum Spielball der Innenpolitik werden würde, war nicht zu vermeiden. Daß dabei aber ausschließlich innenpolitische Betrachtungen die Überhand gewinnen und die Europawahlen zu innenpolitischen Zwecken mißbraucht werden, scheint mir überaus bedauerlich. Die Europawahlen dürfen nicht zu Wahlen zweiter oder gar dritter Wahl werden.

Soweit die Auseinandersetzungen auf die europäische Problematik begrenzt bleiben, die integrationspolitische Bedeutung der Direktwahlen und die wachsende Demokratisierung der europäischen Gemeinschaft hervorstreichen, treffen sie den Kern der Dinge. In diesem Zusammenhang sind die Befürchtungen einiger Souveränitätsapostel zu verstehen, auch wenn sie nicht selten recht wirklichkeitsfremd scheinen und sich öfters in Widersprüchen verwickeln.

Zur integrationspolitischen Bedeutung der Direktwahlen : es liegt in der Logik der Dinge, daß der Legimitätsgewinn des direktgewählten Europäischen Parlaments weitreichende Konsequenzen auf das institutionelle Gefüge der Gemeinschaft haben wird. Deshalb erhoffen die Befürworter der Direktwahlen eine Wiederankurbelung des europäischen Einigungsprozesses : der Druck der Wähler wird die politischen Verantwortlichen geradezu zwingen, endlich ihre feierlichen Proklamationen in Taten zu übersetzen.

Eine solche Entwicklung ist durchaus wünschenswert und auch nicht ausgeschlossen. Doch unausbleiblich ist sie keineswegs. Denn ungewiß bleibt, ob und wann die Parlamentarier europäische über nationale Interessen stellen werden, oder umgekehrt. Diese Ungewißheit wird die ganze erste Legislaturperiode überschatten, denn die in dieser Zeit geltende Regel eines möglichen Doppelmandats — auch wenn sie den Europa-Parlamentariern einen gewiß nicht unbedeutenden nationalen Rückhalt sichert — ist durchaus zweischneidig: «Die Abgeordneten fahren ja nicht nur als Europäer nach Straßburg und Luxemburg, sie bleiben ja auch Deutsche, Franzosen oder Belgier »

(Willy Brandt), und als solche Mitglieder der nationalen Oppositions- oder gar Regierungsparteien. Wünschen sie glaubwürdig zu bleiben, so können sie es sich wohl kaum leisten, zu den gleichen Problemen zwei verschiedene Meinungen zu vertreten, je nachdem auf der einen Seite das Europaparlament, auf der andern Seite der Bundestag, die Assemblée Nationale, das Unterhaus oder das Folketing die Tribüne stellt. Was wird im Streitfall stärker wiegen: das europäische Engagement oder die nationalen Interessen? In solchen Fällen laufen auch die Euro-Fraktionen, die im Europaparlament Abgeordnete aus verschiedenen Ländern zusammenschließen, Gefahr, auseinanderzubrechen: werden Briten, Deutsche oder Belgier der Gemeinschaft zuliebe Fraktionsdisziplin üben, wenn nationale Interessen irgendeines Mitgliedslandes zur Debatte stehen? Oder werden sie britische, deutsche oder belgische Sonderwünsche über die Verbundenheit mit den ausländischen Parteifreunden stellen?

Aber auch wenn das Doppelmandat allgemein abgeschafft ist, bleiben die Gefahren eines Zusammenstoßes zwischen dem Europaparlament und den nationalen Regierungen, nämlich dann wenn sich auf europäischer Ebene ein anderes Majoritätsverhältnis ergibt als auf der nationalen.

Dies kann sehr gut der Fall sein, wenn die Direktwahlen in eine Art Mißtrauensvotum gegenüber der jeweiligen nationalen Regierung ausarten. Die Folge könnte eine Verhärtung der Positionen der nationalen Regierungen sein, die umso bedauernswerter wäre, da ja noch bis auf weiteres die nationalen Regierungen in wesentlichen Bereichen das Heft in der Hand und das Sagen haben.

Die Angst einiger Gegner der Direktwahlen, das Parlament würde übertrieben europäisch werden und handeln, scheint mir, wenn nicht gänzlich unbegründet, so doch verfrüht.

Wird es überhaupt handlungsfähig sein? Wird das Parlament überhaupt dürfen? Damit wäre ich beim zweiten Punkt: die Demokratisierung der EG und die damit verbundene Frage der Erweiterung der Kompetenzen des Europaparlaments.

Das Demokratiedefizit, das seit jeher die Europäische Gemeinschaft kennzeichnet, kann durch folgende ganz einfache Formel umschrieben werden: die nationalen Parlamente können nicht mehr, das Europäische Parlament darf noch nicht entscheiden.

Dieses Demokratiedefizit hat seine Ursache in der Struktur der Europäischen Gemeinschaft. Seit der Gründung der EG verzichteten die nationalen Parlamente mehr und mehr auf bestimmte Kompetenzen zugunsten europäischer Institutionen, vornehmlich des Ministerrats, dessen auf europäischer Ebene getroffenen Entscheidungen jeglicher wirksamer demokratischer Kontrolle entzogen sind. Die Regierungsvertreter im Ministerrat haben sich zwar als nationale Minister gegenüber ihren nationalen Parlamenten zu rechtfertigen, können sich aber allzu leicht hinter dem bei mehrseitigen internationalen Verhandlungen üblichen Verantwortungssystem, mit all seinen Ungenügsamkeiten, verschanzten.

Im Falle der EG kann man eine Regierung ja höchstens dafür rügen, daß sie nationale Interessen nicht verteidigt hat, aber nicht daß eine Regelung ge-

troffen wurde, für die noch 8 andere ihre Zustimmung zu geben hatten.

Vielleicht waren diese Widersprüche noch zu ertragen, solange und soweit die zu treffenden Entscheidungen im EWG-Vertrag eine inhaltsbestimmende Grundlage fanden. Dies ist seit der Errichtung des Gemeinsamen Marktes aber nicht mehr der Fall. Von nun an gilt es, im Vertrag nur angedeutete Aufgabengebiete zu ergründen und nicht vorgezeichnete politische Optionen zu treffen. Auch erfordert die Tatsache, daß die Europäische Gemeinschaft seit kurzem über autonome Haushaltsmittel verfügt, eine größere parlamentarische Kontrolle. Umso mehr ist zu begrüßen, daß es dem Europaparlament gelungen ist seine bescheidenen Befugnisse im Haushaltsbereich erheblich auszuweiten.

Das Parlament verfügt zwar zur Zeit über das Recht, den zweiten, aber weit unbedeutsamen Teil der europäischen Exekution, die Kommission, durch ein Mißtrauensvotum zum Rücktritt zu zwingen.

Aber solange das Parlament selbst keinen Einfluß auf die Zusammensetzung der Kommission haben wird und, im Extremfall, der Ministerrat die kaum gestürzten Kommissäre wiederernennen darf, wird auch dieses Kontrollrecht unwirksam bleiben. Ganz abgesehen davon, daß die Rolle der Kommission im europäischen Gesetzgebungsablauf weniger als zweitrangig ist — sie bleibt auf das Initiativrecht begrenzt —, und durch den Luxemburger Kompromiß von 1966 gar noch geschwächt wurde, vor allem weil seitdem nicht nur die Abänderung sondern auch die Verabschiedung der Kommissionsvorschläge die Einstimmigkeit im Ministerrat erfordert. Und mit dem Machtverlust der Kommission war auch die ehemals geringe Rolle des Parlaments noch bedeutungsloser geworden.

Nun: mit dem direktgewählten Europaparlament wird jedenfalls die Entstehung eines politischen Gegengewichts zur bisher unangefochtenen Prädominanz des Rates erwartet, von den einen sogar angestrebt, von andern leider befürchtet. In diesem Sinne ist auch das 1974er Gipfelbekenntnis zu den Direktwahlen zu sehen, aus denen ein mächtigeres Parlament hervorgehen sollte, sozusagen als Gegengewicht zum gleichzeitig gegründeten Europäischen Rat, für viele eine dem Ministerrat übergeordnete Konferenz der Staats- und Regierungschefs.

Schließlich heißt es wörtlich im Abschlußkommunique des Pariser Gipfels vom 9. und 10. Dezember 1974: « Die Kompetenzen des Europäischen Parlaments werden erweitert, insbesondere durch Übertragung bestimmter Befugnisse im Gesetzgebungsverfahren der Gemeinschaften ».

Angesichts der derzeitigen Diskussionen bezüglich derselben Problematik, kann dieser Satz wohl nur auf einem Mißverständnis beruhen. Und wahrhaftig, als am 20. September 1976 die Ratsentscheidung über die Direktwahlen des Europaparlaments unterschrieben wurde, hatte man die Frage der Kompetenzerweiterung vorläufig ausgeklammert. Einmal mehr waren wir vor den Problemen davongelaufen, was zwar einer schnelleren Einigung zugute kam, die Schwierigkeiten aber nur aufschob.

Denn ich kann mir nicht vorstellen, daß 410 direkt gewählte, also demokratisch unanfechtbar legi-

timierte Volksvertreter, unter ihnen höchstwahrscheinlich Politiker der allerersten Garnitur, nicht versuchen werden, einen ungeheuren Druck, von der europäischen wie von der nationalen Warte her, auf die nationalen Regierungen auszuüben, so daß der Kompetenzfrage nicht allzu lange ausgewichen werden kann und daß auch sie schlußendlich eine zufriedenstellende Lösung erfahren muß.

Dies wird nicht auf dem Wege eines Staatsstreiches geschehen, auch nicht von Seiten des Parlaments selbst: eine Erweiterung der Befugnisse des Parlaments würde eine Änderung der Verträge bedeuten, und als solche die Anwendung der dazu vorgesehenen Vertragsklausel bedingen, welche die Zustimmung aller Mitgliedsstaaten verlangt, insofern ist den Stimmen, die vor unkontrollierbaren Angriffen auf nationale Souveränitätsrechte warnen und auf die Anwendung des ganzen Vertrages, und nichts als des Vertrages (« tout le traité, rien que le traité ») pochen. Genüge gewiß, obwohl, wie Willy Brandt kürzlich richtig feststellte, « Regierungen, die die Römischen Verträge im Ministerrat verbogen haben, vorsichtig sein sollen mit der Behauptung, die Verträge stünden mehr parlamentarischer Mitentscheidung im Wege ».

Auch ich, der ich als überzeugter Demokrat dafür eintrete, daß das gewählte Parlament weitgehende Kompetenzen erhält, bin mir der Gefahren bewußt, die eine brutale Sprengung des institutionellen Rahmens bewirken könnte. Die europäische Integration ist ein organischer Prozeß, der viel Geduld und Ausdauer verlangt. Ein Reifungsprozeß ist unausweichlich, zum gegebenen Zeitpunkt wird er seine Früchte tragen. Dabei aber immer nur auf historische Beispiele oder Präzedenzfälle hinzuweisen, scheint mir ungenügend. Denn die geschichtlichen Modelle und Parallelen überzeugen nicht. In ihren Gründerjahren ließen sich die nationalen Parlamente von einheitlichen Motiven leiten, dem Drang nach mehr Freiheit und Rechten, und hatten einen klar erkennbaren Gegner, die jeweilige Regierung. Die Europa-parlamentarier hingegen verfolgen unterschiedliche Pläne: sie streiten für oder gegen die europäische Integration. Auch fehlt es ihnen an einem eindeutigen Opponenten: eine europäische Regierung gibt es nicht. Ihre Gegenspieler werden die nationalen Parlamente sein.

Daher bestünde eine überaus wichtige Aufgabe des Europäischen Rates darin, diesem Reifungsprozeß auf die Sprünge zu helfen, indem er die Arbeiten des direktgewählten Parlaments zu kanalisieren versucht, ihm klar macht, was wir nun tatsächlich von ihm erwarten.

Da dies noch nicht geschehen ist besteht die Gefahr, daß das künftige Parlament, über die Ausübung der jetzt gebotenen Möglichkeiten der demokratischen Kontrolle hinweg, sich vornehmlich mit sich selbst beschäftigen wird, indem es Fragen wie die des Sitzes oder der Diäten aufgreift und sich folglich selbst blockieren wird. Das Parlament sollte keine Probleme schaffen, sondern zu ihrer Lösung beitragen.

Diese durch das Parlament selbst verschuldete Verzögerung der Demokratisierung der Gemeinschaft wäre bedauerlich. Diejenigen, die diese Entwicklung befürworten, wollen entweder kein Europa oder keine

europäische Demokratie. Scheitern die Demokratisierungsbestrebungen, würde die EG als Ganzes unweigerlich an Glaubwürdigkeit einbüßen.

Allzu oft gaben die Mitgliedsstaaten dem Willen Ausdruck, « die Achtung rechtlicher, politischer und moralischer Werte, denen sie sich verbunden fühlen, zu gewährleisten und die Prinzipien der parlamentarischen Demokratie, des Rechts, der sozialen Gerechtigkeit und der Wahrung der Menschenrechte zu schützen » (Kopenhagener Demokratie-Erklärung v. 7. und 8. April 1978). Sollte für die EG nicht gelten, was für die Mitglieder als selbstverständlich gilt?

Der Europäische Rat erklärte weiterhin feierlich, « daß die Achtung und die Aufrechterhaltung der parlamentarischen Demokratie und der Menschenrechte in allen Mitgliedsstaaten wesentliche Elemente ihrer Zugehörigkeit zu den Europäischen Gemeinschaften sind ». Kann die EG es sich leisten, für die Mitgliedschaft Bedingungen vorzusehen, die sie selbst in ihrem institutionellen Gefüge zu verwirklichen nicht imstande ist?

Hieraus ergibt sich eine äußerst aktuelle Fragestellung — und damit käme ich zum dritten großen anstehenden Ereignis, das entweder zu einem neuen Aufbruch oder aber zum Verfall der Gemeinschaft führen kann: die Erweiterung. Die Frage lautet: wie können wir auf die Dauer eine nur wenig demokratische Europäische Gemeinschaft mit der allseits geäußerten Absicht vereinbaren, durch die Aufnahme der noch jungen Demokratien Griechenland, Portugal und Spanien zu einer Festigung der demokratischen Prinzipien in diesen drei Ländern und in Westeuropa beizutragen?

Letzteres war immerhin das Argument, das viele bewog, die Erweiterung nach Süden zu befürworten, obwohl sie nicht ohne Risiken für die Gemeinschaft zu vollziehen sein wird. Denn auch wenn eine zweite Erweiterung neue Probleme, seien sie wirtschaftlicher oder institutioneller Natur, kaum aufwerfen wird, so wird sie die bestehenden doch zweifellos verschärfen, es sei denn wir würden jetzt schon versuchen, die Wurzeln der Übel auszumerzen.

Einige Lichtblicke in dieser Hinsicht gibt es. So z. B. im wirtschaftlichen Bereich, wo das Funktionieren des neuen Europäischen Währungssystems meines Erachtens, eine entscheidende Voraussetzung für die Aufnahme der drei südeuropäischen Länder erfüllen dürfte. Denn wirtschaftliche Homogenität, auch wenn sie wünschenswert ist, ist keineswegs eine Grundbedingung zur Aufnahme neuer Mitgliedsstaaten. Schließlich wurde die EG geschaffen, u. a. auch um eine einheitliche Wirtschaftsentwicklung zu fördern.

Wirtschaftliche Leistungsgleichheit ist auch keine unabdingbare Voraussetzung für eine Währungsunion. Zwar erfordert das neue Europäische Währungssystem eine gemeinsame Politik, eine gemeinsame Disziplin der Partner, aber nicht einen gleichen Lebensstandard: vielmehr ist ein ausgesprochenes Ziel des EWS, die Ungleichheiten der Wohlstandsverhältnisse zwischen den neun, morgen zwölf Staaten, zu verringern.

Aber ich will die Gefahren eines Auseinanderdriftens und einer Verwässerung der Gemeinschaft, die angesichts der unterschiedlichen wirtschaftlichen

Stärke und der Disparität der Strukturen zwischen den Neun und den drei Neuen bestehen, keineswegs leugnen, übrigens werden sie nicht nur die EG auf eine harte Probe stellen.

Dennoch gilt es auch hier wieder klare Prioritäten zu setzen: es geht nicht nur um einen Ressourcentransfer, denn die Gemeinschaft darf nicht zu einer Organisation werden, die dem einen gibt, was sie einem anderen wegnimmt. Die Beitrittsländer müssen in ihrer Vollmitgliedschaft mehr sehen als nur das verbriefte Recht auf mehr Hilfe, die Neun dagegen dürfen sich nicht angstvoll gegen Mehrausgaben wehren. Beide Seiten zusammen müssen dafür Sorge tragen, daß ein substantieller Ressourcentransfer mit einer Vertiefung der Gemeinschaftspolitik einhergeht.

Es geht bei der Erweiterung eben nicht nur um diese technischen Probleme, sondern es geht auch und in erster Linie darum, die innere Dynamik, die Funktionsfähigkeit der EG zu bewahren. Hiermit spreche ich die Arbeitsmethoden im Rahmen der bestehenden Institutionen an.

Führte die erste Erweiterung noch zu erhöhter Schwerfälligkeit, so riskiert die anstehende Erweiterung eine totale Paralyse der Entscheidungsmechanismen zu bewirken.

Dies zu vermeiden erfordert mehr als « die einfache Umstellung der zunächst für sechs vorgesehenen Einrichtung auf zwölf Mitglieder », stellte der französische Präsident fest, als er vorschlug, drei « Weise » mit der Untersuchung der institutionellen Probleme, die die Erweiterung aufwerfen wird, zu beauftragen.

Ob die Vorschläge der drei « Weisen » die Gemeinschaftsinstitutionen entscheidend beleben können, hängt schlußendlich nicht so sehr von der zweifellos hohen Qualität ihrer Arbeit ab, sondern vielmehr von den Politikern, die den Rat der Weisen in die Tat umsetzen müssen.

Vorschläge nämlich gab es schon zur Genüge — ja, es gibt sogar geltendes Recht, dessen Anwendung bereits eine erhebliche Verbesserung der Verfahrensmechanismen darstellen würde: der EWG-Vertrag selbst. Denn die Lösung steht im Vertrag: sie heißt Mehrheitsbeschlüsse.

Dabei soll die Einstimmigkeitsregel keineswegs ausgeschlossen werden, nur deren automatische Anwendung. Berührt irgendein Punkt der Tagesordnung des Ministerrats ein vitales Interesse eines Mitgliedsstaates, so gilt weiterhin sein Vetorecht, dies dürfte aber nicht uneingeschränkt und unkontrolliert der Fall sein. Ich könnte mir vorstellen, daß diejenige Regierung, die vom Vetorecht Gebrauch machen will, eine genaue Begründung vorlegen muß, die später sogar vom nationalen Parlament gutgeheißen und bestätigt oder aber verworfen und aufgehoben werden könnte.

Aber besteht eigentlich noch die Bereitschaft, die europäischen Verträge im Sinne der Gründungsäter

auszulegen und anzuwenden? Diese bange Frage scheint mir mehr als angebracht, bedenkt man welche Zaghaftigkeit, welche abwehrende Empörung sich breittut sobald jemand sich nach dem Endziel erkundigt und den Willen zu erproben trachtet, ob wir auch wirklich bereit sind, alle diese neuen Pläne, wie EWS, Direktwahlen und Erweiterung, bis zur letzten Konsequenz durchzuführen.

Denn ich stimme voll und ganz mit dem deutschen Mitglied der Brüsseler Kommission Guido Brunner überein, der in einem am 24. 9. 1977 in der FAZ erschienenen Artikel betonte, « die Lebensfähigkeit der Gemeinschaft ist, ob man es will oder nicht, mit dem Ziel der europäischen Einigung verknüpft. »

Aber gerade hier drückt der Schuh: die Meinungsverschiedenheiten sind leider am ausgeprägtesten gerade bei der Zielsetzung des ganzen Unternehmens « Europa »: Wie soll Europa in Zukunft politisch und wirtschaftlich organisiert sein, wie soll es funktionieren?

Zu lange und zu oft sind wir dieser Fragestellung ausgewichen. Das Schicksal, das dem Tindemans-Bericht widerfuhr, der immerhin konkrete Antworten auf diese Fragen gab, die es verdient hätten, daß sie wenigstens durchdiskutiert würden, scheint mir für dieses Ausweichen beispielhaft. Statt konkrete Probleme offen und ehrlich zu erörtern, verwickeln wir uns in ebenso theoretische wie unnütze Kontroversen über Begriffe wie Konföderation, Föderation, Staatenbund oder Bundesstaat.

Nun bieten aber die vorhin erwähnten Ereignisse die einmalige Chance, wenigstens eine teilweise Antwort auf diese Fragen zu finden. Sowohl das Europäische Währungssystem wie auch die Direktwahlen bilden Ausgangspunkte für eine Entwicklung von einem Zweck- oder Handelsverein weg zu einer echten, mit handlungsfähigen Institutionen ausgestatteten Gemeinschaft, deren Aufgabe es sein sollte, die unzähligen Solidaritätsbekenntnisse sowohl in wirtschaftlichen wie in politischen Bereichen in Taten umzusetzen.

Die Gelegenheit, diese Ansatzpunkte in ein Globalkonzept einzugliedern, das endlich Klarheit verschaffen soll über das Europa, das wir alle zusammen bauen wollen, bieten uns die Erweiterungsverhandlungen. Zusammen mit den drei beitragswilligen Ländern müssen wir die gemeinsamen Ziele neu definieren, um sie dann konsequent — ob langsam oder schnell, das wird von Fall zu Fall zu bestimmen sein — anzustreben.

Nur so werden Währungssystem und Direktwahlen richtig zum Tragen kommen, nur so wird die Erweiterung zum Erfolg werden, nur so wird dieser vielversprechende Aufbruch nicht im Keime erstickt werden.

Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, à l'occasion du « Deutscher Industrie- und Handelstag » 1979

A l'occasion du « Deutscher Industrie- und Handelstag 1979 », Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a prononcé le 13 février à Bonn un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Rückblick und Perspektiven, Bestandsaufnahme und Prognosen, sind allgemeine und traditionelle Komponenten von Industrietagungen.

Für viele, die nach 5 Jahren der Unsicherheit und Ungewißheit, weltweiter Wirtschaftskrise, scheint auch noch das kaum begonnene Jahr 1979 auf den ersten Blick « ein Jahr der Fragezeichen », aber nicht nur auf dem europäischen Plan, wie Rainer Hellman andeutet, sondern auch für jeden einzelnen der Industriestaaten, was die Zukunft der Wirtschaft und des viel beschworenen und ebenso verschmähten Wachstums angeht.

Noch immer erscheinen Rohstoffmonopole und -abhängigkeit, Überkapazität verschiedener Sektoren — bedingt durch die Sättigung traditioneller Märkte, vor allem durch mangelnde Produktivität und Rentabilität, durch steigende Lohnkosten, Unsicherheitsfaktoren wie Währungsinstabilität, Arbeitslosigkeit, daneben auch und paradoxerweise zunehmendes Unbehagen an Technik und Technologie, sowie auch fehlende Risikobereitschaft und Demographiedefizit, den Pessimisten als Symptome einer, wenn nicht immanenten, so doch imminenten Dekadenz oder Degeneration, einer akuten Bedrohung unseres freiheitlichen und demokratischen Systems.

Demzufolge wird in den westlichen Industrieländern, angesichts der Vielfalt, der Komplexität und Verflechtung dieser Probleme der Ruf nach dem Staat, nach mehr Ordnung immer lauter.

Ob allerdings mehr Subventionen, mehr Dirigismus und Protektionismus unsere Lage und die Lage der gesamten Weltwirtschaft auf die Dauer verbessern könnten, wage ich zu bezweifeln.

(Es ist die Aufgabe der Politik und Politiker, die Freiheit der Wirtschaft abzusichern, ohne zugleich aber ihre eigene aufgeben zu dürfen.)

Optimisten hingegen legen Wert darauf, die sich abzeichnende Tendenzwende der Konjunktur zu unterstreichen (den berühmten, oft zitierten Silberstreif am Horizont).

Wenn nun schon die « Großen » der westlichen Industrieländer angesichts solcher Aufgabe, angesichts der weltweiten Interdependenz, eine zunehmende Einengung ihrer Handelsfreiheit beklagen, um wieviel schlechter ist es dann um die ganz Kleinen bestellt? Wie können sie mit ihren eigenen geringfügigen, ungenügenden Mitteln dazu beitragen, eine Wiederbelebung des Wachstums zu fördern, einen Aufschwung zu bewirken, zu einer gerechteren Weltwirtschaftsordnung beitragen, die nicht ohne Umdenken unserer traditionellen Methoden, unserer

Strukturen und Theorien geschehen kann und wird, die Einfallsreichtum, Wagemut und Initiative fordert um von Dauer sein zu können?

Erfahrungs- und erwartungsgemäß haben kleinere Länder es besonders schwer, sich in Krisenzeiten zu behaupten.

Kaum nennenswerte Rohstoffe, ein äußerst bescheidener Binnenmarkt, ebenfalls eng begrenzte finanzielle Mittel ließen seit jeher die luxemburgischen Regierungsverantwortlichen zu überzeugten Verfechtern der sozialen Marktwirtschaft werden.

Die Erkenntnis, daß die Krise, die unabdingbare Restrukturierung nur gemeinsam in fairem Dialog, und nicht auf Kosten des einen oder anderen Sozialpartners gelöst werden kann, sollte nicht nur auf nationalem sondern auch auf europäischem Plan gelten.

Des weiteren müßte die Erkenntnis sich endgültig durchsetzen, daß die Wirtschaftskrise nur unter Beachtung der gesellschafts- und marktwirtschaftlichen Prinzipien überwunden werden kann. Die liberale, freie Marktwirtschaftsordnung, deren uneingeschränkter Verfechter ich bin, ist keineswegs identisch mit dem herkömmlichen « laissez-faire », « laissez-passer ». Denn sie schließt staatliche Hilfe nicht unbedingt aus. Ausschlaggebend sind vielmehr das Wann und Wie dieser Interventionen. Dabei sollte man sich auf soziale Hilfen beschränken ohne markt- oder konkurrenzverzerrend zu wirken.

Liberalismus und Dirigismus sind die beiden Antithesen. Sie unterscheiden sich an den Massen und Formen, in denen auf staatliche Regulationen zurückgegriffen wird. Ein dirigistischer Staat wirtschaftet selbst — ein liberaler Staat bestimmt nur die Spielregeln, die Unternehmer und Bürger zu berücksichtigen aufgefordert sind. Letztere Interventionen sind dann auch meistens von der Sorge um verbesserte Marktbedingungen getragen, so daß ihre Gültigkeit zeitlich begrenzt sein sollte und die Gründe, die zu ihrem Ergreifen führten, gewöhnlich nicht überleben dürften. Dirigistische Maßnahmen hingegen sind zwingender und direkter Natur: sie bilden eine ständige Herausforderung an die freie Marktwirtschaft.

Mehr Ordnung oder mehr Freiheit? heißt die Grundfrage, die es auch auf Weltebene zu lösen gilt.

Denn allzuoft beschränkt sich das Bekenntnis zur freien Marktwirtschaft nur darauf, offene Märkte von den anderen zu fordern. Wir selbst riegeln unsere eigenen zu gleicher Zeit hermetisch ab. Mit der stetig wachsenden Arbeitslosigkeit hat sich unser Verhältnis zum Freihandel arg verschlechtert. Für viele scheint die Flucht in einen letzten Endes gefährlichen Protektionismus der einzige Ausweg aus der Krise. Begriffe wie « orderly market » und « Selbstbeschränkung » bestimmen heute die Diskussionen im internationalen Handel. Plötzlich soll also was gestern

noch zu den Grundbedingungen von Wachstum und Wohlstand zählte — nämlich der Freihandel — eine ernste Gefahr für die Weltwirtschaft darstellen.

Dabei zeigt gerade die Vergangenheit, daß schon vereinzelte, offene oder verkappte, protektionistische nationale Maßnahmen Kettenreaktionen auslösen und somit genauso zur Katastrophe führen können wie vermehrte Eingriffe in die freie Marktwirtschaft.

Es ist klar, daß soziale Probleme, die den sozialen Frieden und die politische Stabilität gefährden, Regierungen nicht gleichgültig lassen können und dürfen, besonders wenn es um das Überleben von bestimmten Industriesektoren, um die Zukunft der davon abhängigen Regionen geht.

Dennoch darf die Rechtfertigung des Adjektivs «sozial», das unsere Marktwirtschaft näher bestimmt, nicht zu einem totalen Wohlfahrts- und Versorgungsstaat führen, der aus kurzfristigen elektoralen Überlegungen, eine Umverteilung anstrebt, die wirtschaftlich unhaltbar und unbegründet ist. Arbeitsplatzzerhaltung um jeden Preis kann äußerst gefährlich werden, und ich kann Graf Lambsdorff beipflichten, daß ein mit Protektionismus erkaufter sozialer Friede brüchig ist. Die definitive Überwindung der Weltwirtschaftskrise, der Aufbau einer gerechteren Weltwirtschaftsordnung kann nicht durch Konfrontation sondern durch Kooperation und Koordination herbeigeführt werden. In diesem Zusammenhang hat Europa einen entscheidenden Beitrag zu leisten.

Nach Jahren der Stagnation, wenn nicht der Desintegration, scheint die EG sich wieder auf ihre eigentlichen Ziele zu besinnen, und scheint in eine neue Phase einzutreten, die durch 3 wichtige Optionen bestimmt wird: EWS, Erweiterung und Direktwahlen.

Wird es ihr gelingen, den Willen zur größeren Stabilität, zu wirklicher Solidarität und zu effektiver Demokratisierung auch in Taten umzusetzen und eine wirkliche, gemeinschaftliche Lösung zu unseren Problemen zu finden?

Europa, heute für die meisten zur Selbstverständlichkeit geworden, bedarf mehr denn je des Engagements, der Einsatzfreudigkeit, fast möchte ich sagen des Unternehmergeistes der Nachkriegsjahre, um seine Ziele zu erreichen, um über Währungs- und Wirtschaftsunion auch zur politischen Union zu gelangen.

Europa, momentan noch eine Gemeinschaft in der die Macht in den Händen der Nationalstaaten liegt, wird lange ein Europa der Vaterländer bleiben, wie De Gaulle sagte.

Die mancherorts immer stärker werdende Einbeziehung europäischer Fragen in rein nationale, innenpolitische ja innerparteiliche Debatten scheint darauf hinzudeuten, daß absolute Souveränität oder auch Hegemoniebestrebungen noch längst nicht überall als Reliquien vergangener Zeiten angesehen werden.

Oder sind es nur verzweifelte Profilierungsbestrebungen einiger Unentwegter oder etwa Ablenkungsmanöver, die eigentliche und dringende Probleme verdecken und vergessen machen sollen? Auch wenn manche zugeben, daß diese extremen Stellungnahmen gegen Europa den Wahlkampf beleben, finde ich dennoch, daß europäische, demokratische Opposition sich mehr auf reale Gründe, auf Tatsachen stützen

sollte, anstatt nationales Empfinden gegen europäisches Bewußtsein auszuspielen, nationale Politik auf Kosten Europas zu betreiben. Zuviel Eigennutz und Egozentrismus wird die europäische Sache kaum weiterbringen. Eine Gemeinschaft braucht nicht nur Einigkeit im Nehmen, sondern auch im Geben. Dazu bedarf es gemeinsamer, gemeinschaftlicher Organe, die diesen Prozeß regeln.

Es ist nicht zu befürchten, daß wir viel zu viel, wohl aber daß wir zu wenig an Europa abgeben.

Welches Europa wollen wir — ein Europa «à deux vitesses», oder aber ein Europa das von einem Direktorium geleitet wird?

Gewiß, die deutsch-französische Versöhnung, bei der die kleineren Staaten Zeugen und Garanten waren, bleibt das Kernstück der Gemeinschaft. Gewiß, bilaterale Verhandlungen sind manchmal weniger umständlich als eine Einigung auf gemeinschaftlicher Basis. Aber weisen sie nicht, trotz vermeintlicher Vorzüge, Nachteile auf, da sie ja in Wirklichkeit eine Rückkehr vom Gemeinschaftsdenken zu einfacher intergouvernementaler Kooperation einleiten?

Nach der Schaffung des Europäischen Rates der Regierungschefs auf ein Direktorium auszuweichen, um so das Funktionieren der Gemeinschaft effizienter zu gestalten, wäre letzten Endes ein gefährlicher Trugschluß. In Wirklichkeit würde dies nur dazu beitragen, die Egoismen der verschiedenen Nationalstaaten zu verstärken, das Auseinanderdriften der verschiedenen Mitgliedstaaten zu fördern — und schließlich wieder dort anzugelangen, wo wir vor einem halben Jahrhundert waren.

Europa, und das steht fest, wird sein Heil nicht außerhalb der Verträge finden können, welche nur mit der Zustimmung aller Mitglieder geändert werden können.

Dies gilt auch für die Direktwahl. Nebenbei gesagt hoffe ich, daß Europa, ungleich den Frauen von denen König Salomon sprach, tugendhafter und besser wird, je mehr davon geredet wird: daß schließlich die Europäer beweisen, daß sie wirklich europäischer sind als ihre Regierungen: daß das 1. direktgewählte Parlament genügend Schwung haben wird zu einem fundamentalen Wandel: daß es über genug Autorität und Rückhalt verfügen wird um, wenn nicht zu einer Beschleunigung des Integrationsprozesses zu führen, so doch wenigstens der fortschreitenden Desintegration Einhalt zu gebieten.

Dies alles jedoch steht noch in den Sternen und es gilt vor allem zu vermeiden, daß dieses Parlament, das Europa demokratischer machen soll, das als Gegenstück des Rates der Regierungschefs für mehr Transparenz und europäisches Engagement sorgen soll, sich in interne Widersprüchlichkeiten und Nebensächlichkeiten verstrickt und sich so selbst blockiert.

Momentan jedoch erscheint mir prioritär, endlich Klarheit zu schaffen über die Bereitschaft aller Mitgliedstaaten, Europa, sei es nun dem Parlament oder dem Ministerrat — denn auch nach den Wahlen werden die nationalen Regierungen das Sagen haben — mehr Befugnisse zu geben, damit die Gemeinschaft endlich ein Mehr an Handlungsfreiheit erhält.

Es gilt zu bedenken, daß einzeln und auf sich allein gestellt sich doch keiner von uns, auch nicht der Größte, in der heutigen Welt zwischen überbewaffneten Supermächten und ums Überleben ringenden Entwicklungsländern behaupten kann.

Schließlich, um zu überleben, dürfen wir das Endziel aller unserer früheren Bemühungen: die Einigung Europas, nicht aus den Augen verlieren. Denn ein in seinem innersten gefährdetes Europa wird auch unfähig sein, sich nach außen zu behaupten, politisch, sicherheits- und wirtschaftspolitisch.

In diesem Sinne sind auch die wirtschaftlichen und politischen Ziele der verschiedenen Mitglieder, wenn nicht immer identisch, so doch komplementär.

Und wenn auch heutzutage die junge Generation, die jungen Europäer nur noch wenig Verständnis aufbringen können für die Begeisterung mit der die Idee eines geeinten Europa in den Nachkriegsjahren begrüßt wurde, wenn auch die damaligen Beweggründe heute nahezu anachronistisch erscheinen, so

verbleiben und sind uns doch in der Zwischenzeit genügend Motivationen entstanden — wie gemeinsamer Kampf gegen die Arbeitslosigkeit und gegen die Inflation, gemeinsamer Kampf gegen den Protektionismus — die auch heute noch die Notwendigkeit der Einigung Europas unterstreichen.

Weshalb eine Krise, eine Umstrukturierung, die uns alle betrifft, nicht auch gemeinsam meistern?

Hierzu brauchen wir, wenn nicht eine gemeinsame Ideologie, so doch eine gemeinsame Überzeugung, ein gemeinsames Ideal.

Nur durch die Mobilisierung aller Kräfte wird es uns gelingen, dieses Ideal ohne Alternative, die Einigung Europas zu verwirklichen.

Erste Anfänge sind gemacht. An den europäischen Bürgern ist es, nun Einsicht und Solidarität zu beweisen, damit die Gemeinschaft sich auf solider, konkreter, demokratischer Basis in unserer Welt behaupten und überleben kann.

Grenzen und Möglichkeiten eines geeinten Europas

Discours de Monsieur Gaston Thorn Président du Gouvernement,
devant le « Export-Club Bayern »

A la tribune du Export-Club Bayern à Munich, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a prononcé le 20 février 1979 un discours dont le thème était « Grenzen und Möglichkeiten eines geeinten Europas ». Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Herr Präsident,

Meine Damen und Herren,

Gerne bin ich Ihrer Einladung gefolgt, um über die Grenzen und Möglichkeiten eines geeinten Europas zu sprechen. Zwar war und wird Europa auch nicht in nächster Zukunft ein Land, ein Kontinent der unbegrenzten Möglichkeiten sein, warum aber deshalb gleich auch die realen, und bestehenden Chancen und Gelegenheiten anzweifeln und sich so aus kleinkariertem Kleingläubigkeit neue Wege selbst verbauen?

Die innergemeinschaftlichen Krisen der 60er Jahre haben trotz Wohlstand und Reichtum Müdigkeit und Resignation provoziert. Daran haben später äußere Krisen — die Energiekrise, gefolgt von weltweiter Rezession — vorerst nur wenig geändert, bescherten uns doch die folgenden Jahre vor allem nationalistische protektionistische Reflexe, nicht aber die notwendigen gemeinschaftlichen Reaktionen, diese Herausforderung gemeinsam zu meistern.

Im nachhinein scheint es fast als ob die EG mit der Verwirklichung der Zollunion, mit der Abschaffung ihrer inneren Grenzen die Grenzen ihrer Möglichkeiten erreicht habe.

Professionelle Kritiker und Pessimisten unterstreichen neue Hindernisse, betonen denkbar ungün-

stige äußerliche Umstände, verweisen auf den mangelnden politischen Willen mancher Mitglieder, stellen ellenlange Sündenregister auf, legen Wert darauf zunehmende Disparitäten der Volkswirtschaften zu betonen und fragen bange nach dem Sinn und der Durchschlagkraft neuer gemeinschaftlicher Initiativen.

Auch auf dem Gebiet der Institutionen ist die den Erwartungen diametral entgegenlaufende Entwicklung der Kommission zu melden, die weder Motor der Integration, geschweige denn europäische Exekutive, sondern eher eine Art Generalsekretariat geworden ist und von administrativen Aufgaben überlastet und paralysiert zu werden scheint. Wenig Gnade nur findet ebenfalls der Ministerrat, wo Verträge zu festen Bestandteilen der Tagesordnung geworden sind, und wo konkrete Stellungnahmen, mangels Einstimmigkeit, an den Europäischen Rat als allerletzter und allerhöchster Instanz abgeschoben werden.

Trotz alledem aber, trotz dieser Schwächen und Unzulänglichkeiten hielt bis jetzt die Gemeinschaft allen Stürmen und Krisen stand. Als erste Handelsmacht der Welt hat ihre Attraktivität, hat ihr Ansehen kaum Einbußen erlitten, wie die Beitrittsanträge, wie das Interesse von Ländern des Ostblocks (wie Rumänien und Polen) beweisen, wie die Reaktionen Chinas zeigen — wie auch die Erwartungen der Dritten Welt bezeugen.

Wenn auch der Wille zu einer Vertiefung des Integrationsprozesses durch nationalen Egoismus und Engstirnigkeit allzuoft und allzusehr in engen Grenzen gehalten wird, so überlebt doch zäh und geduldig und leider allzuoft im Verborgenen die Einsicht, daß

gemeinsame Probleme nur gemeinsam gelöst werden können, besonders angesichts der von allen Seiten auf uns alle zustürmenden Gefahren und Herausforderungen einer weltweiten Restrukturierung.

Wie schon zu Beginn der Integrationsbemühungen, als auf erste Erfolge erste niederschmetternde Mißerfolge kamen, und wie es trotz des von manchen angekündigten totalen Fiaskos zu einem neuen Anlauf kam, so sind uns auch heute durchaus die Möglichkeiten zu einem neuen Anfang gegeben.

Warum also weiter zweifeln anstatt zu handeln? Gott sei dank wurden endlich die beiden Gordischen Knoten, die jahrelang jeglichen Fortschritt in der Gemeinschaft verhinderten, durchgeschlagen: Das über 20 Jahre währende Dilemma zwischen Direktwahl und Erweiterung der Kompetenzen des Europäischen Parlaments wurde beendet, mit dem Entschluß endlich ein Europa der Bürger zu schaffen. Der Streit zwischen Monetaristen und Ökonomen war durch die Hager Relance wenigstens vorläufig entschieden worden. Zwar blieben von dem ersten Anlauf zu einer Währungsunion nur der FECOM (Europäischer Fonds für währungspolitische Zusammenarbeit) und eine ständig sich häutende, immer unansehnlicher werdende Schlange, zurück.

Aber derweil dieser erste Versuch an den ungünstigen Einwirkungen und Störungen des Welthandels und vor allem aber an mangelndem politischem Willen scheiterte, so sind es momentan vor allem technische Hindernisse, die für Startschwierigkeiten sorgen.

In den vergangenen Jahren hatte man, um einer gefährlichen Unterminierung der Gemeinschaft entgegenzuwirken — waren doch die schon abgeschafften Zölle durch Wechselkursschwankungen ersetzt worden — zu komplizierten und für gewöhnliche Sterbliche undurchdingliche Mechanismen gegriffen, zu den berüchtigten Währungsausgleichsbeträgen, um die gemeinsame Agrarpolitik, die erste und einzige gemeinschaftliche Politik, zu erhalten.

Aber diese Pflästerchen, die nur notdürftig die Wunde bedeckten, erschweren jetzt die definitive Heilung: Momentan sind die Grundbedingungen zu einem neuen Start wie politischer Wille und günstige außenpolitische Konstellation noch gegeben; es bleibt zu hoffen, daß es hier nicht zu fundamentalen, fatalen Änderungen kommen wird, bevor der Dschungel des Währungsausgleichs gerodet ist und bevor wir endlich Neuland betreten dürfen, auf dem sich uns neue Möglichkeiten eröffnen.

Soviel ist in letzter Zeit über stabilitätsfördernde Wirkung und Beitrag einer europäischen Währungsunion geschrieben worden, daß Sie mir gewiß gerne erlauben, mich hier kurz zu fassen. Sollte das EWS-Unternehmen gelingen, wäre der Grundstein zur Fortentwicklung der EG auf eine wirtschaftliche und dann auch politische Gemeinschaft gelegt.

Zunächst aber würden stabile Währungsbeziehungen entscheidend zum wirtschaftlichen Aufschwung und zur Bekämpfung von Arbeitslosigkeit und Inflation beitragen können; eine Festigung der Neun wäre der Erweiterung nach Süden nur förderlich.

Auch über die Grenzen hinaus würden sich weitreichende Folgen aus dem neuen System ergeben. Sollte es zufriedenstellend funktionieren, so wäre es

ein entscheidender europäischer Beitrag zu einem künftigen neuen und besser ausgewogenen internationalen Währungssystem (ohne dabei, und ich betone diese Einschränkung, gegen den amerikanischen Dollar gerichtet zu sein).

Das Ziel liegt in greifbarer Nähe — dennoch haben paradoxerweise die vergangenen Wochen gezeigt, daß es noch ein langer und steiniger Weg bis hin zur Währungsunion ist. Daß ein Zwist gerade zwischen Bonn und Paris, den beiden Hauptpromotoren des Projektes entstand, gab und gibt Anlaß — wie gewöhnlich — zu Zweifeln an der Glaubwürdigkeit und Ernsthaftigkeit ihrer Motive, vor allem aber zu Zweifeln und Kritik an der Zweckmäßigkeit der angewandten Methode.

Ohne mich in irgendwelche zeitraubende und sterile Polemiken einzulassen, möchte ich nur hier kurz feststellen, daß die deutsch-französische Versöhnung stets das Fundament, das Kernstück einer europäischen Gemeinschaft war und bleiben wird. Gewiß: bilaterale Verhandlungen, ein Direktorium der Großen mögen manchen zweckmäßiger und effizienter erscheinen als zeitraubende gemeinschaftliche Prozeduren und umständliche Gemeinschaftsmechanismen. Deren letzter Sinn und Zweck ist es jedoch, Mißverständnisse und Gefühle von Frustration und Mißgunst zu verhindern, die am allerwenigsten geeignet wären, ein harmonisches Zusammenleben zu fördern.

Angesichts der stets wachsenden Einengung und Begrenzung der nationalen Macht und Souveränität, sogar der Größten, wirkt es doch eher befremdend, wenn leider manche Mitglieder vor der Abgabe weiterer Befugnisse an gemeinschaftliche, allen gemeinsame Organe zurückschrecken, obschon diese einzig und allein alle gemeinsamen Probleme auf lange Sicht zu lösen vermögen? Diese widersprüchlichen Reaktionen und Retizenzen treten nicht zuletzt im Zusammenhang mit den bevorstehenden Direktwahlen auf:

Wahlen, die ja dazu beitragen könnten, das aktuelle Tief entscheidend zu beeinflussen und das allgemeine Klima zu verändern: Bietet doch die Wahlkampagne, zum ersten Male, den Bürgern Europas die Gelegenheit, sich aktiv an der Debatte um die Gemeinschaft zu beteiligen.

In dieser öffentlichen Debatte sehe ich die größte Bedeutung der Direktwahlen: Endlich wird der europäische Bürger, der instinktiv und trotz aller Rückschläge nach Europa verlangt, im Dienste der guten Sache mobilisiert werden. Dieses sein eher unbewußtes Empfinden zugunsten Europas könnte zur treibenden Kraft für die verantwortlichen Politiker werden, sie anspornen, es ins Bewußtsein ihrer Wähler zu rufen. Eine hohe Wahlbeteiligung könnte alle Unkenrufe über Europamüdigkeit und -gleichgültigkeit ein für allemal Lügen strafen.

Aber dazu bedarf es des ehrlichen und offenen Einsatzes sowie des Aufrufes aller politischen Kräfte, aller politischen Parteien. Schon hat der europäische Wahlkampf, wenn auch mit unterschiedlicher Stärke, in verschiedenen Mitgliedsländern begonnen.

Liberalen wie Christdemokraten, Sozialisten und Sozialdemokraten ist es gelungen, gemeinsame Wahlpapiere vorzulegen. Auch wenn diese Wahlaussagen

in mehreren Punkten betreffend die Zukunft der Gemeinschaft, die wirtschaftliche Entwicklung und auch die Reform der Agrarpolitik grundsätzliche Unterschiede aufweisen und auch den diesmal vor allem national geführten Wahlkampagnen nur als Grundlage dienen sollen, so spiegeln sie doch alle drei die Erkenntnis wider, daß die ersten Direktwahlen zum Europaparlament nicht ausschließlich ein Kampf um Wählergunst und -stimmen, sondern auch ein gemeinsamer Kampf um unser aller Anliegen, nämlich Europa sind. Geht es doch schlußendlich nicht nur um ein neues Bild Europas, sondern auch vor allem um die Macht in Europa, und die Zukunft Europas.

Gewiß, diese Schlacht ist mit der Entscheidung, eine vor 20 Jahren eingegangene und im EWG-Vertrag verankerte Verpflichtung endlich zu honorieren, noch keineswegs gewonnen. Die widersprüchlichen Reaktionen, wie schon gesagt, zu denen die Direktwahlen Anlaß gaben und auch noch geben, sind ein Vorgeschmack dessen, was in den nächsten 4 Monaten noch auf uns zukommen könnte. Daß Europa, in einigen Ländern mehr als in andern, zum Spielball der Innenpolitik werden würde, war nicht zu vermeiden.

Daß dabei aber innenpolitische Betrachtungen die Überhand gewinnen und die Europawahlen zu innenpolitischen Zwecken mißbraucht werden, scheint mir überaus bedauerlich und gefährlich.

Soweit die Auseinandersetzungen auf die europäische Problematik begrenzt bleiben, die integrationspolitische Bedeutung der Direktwahlen und die wachsende Demokratisierung der europäischen Gemeinschaft hervorstreichen, treffen sie den Kern der Dinge. In diesem Zusammenhang sind die Befürchtungen einiger Souveränitätsapostel zu verstehen, auch wenn sie nicht selten recht wirklichkeitsfremd scheinen und sich öfters in Widersprüchen verwickeln.

Zur integrationspolitischen Bedeutung der Direktwahlen: Es liegt in der Logik der Dinge, daß der Legitimitätsgewinn des direktgewählten Europäischen Parlaments weitreichende Konsequenzen auf das institutionelle Gefüge der Gemeinschaft haben wird. Deshalb erhoffen die Befürworter der Direktwahlen eine Wiederankurbelung des europäischen Einigungsprozesses. Der Druck der Wähler wird die politischen Verantwortlichen geradezu zwingen, endlich ihre feierliche Proklamationen in Taten zu übersetzen.

Eine solche Entwicklung ist durchaus wünschenswert und auch nicht ausgeschlossen. Doch unausbleiblich ist sie keineswegs. Denn ungewiß bleibt, ob und wann die Parlamentarier europäische über nationale Interessen stellen werden, oder umgekehrt. Diese Ungewißheit wird die ganze erste Legislaturperiode überschatten, denn die in dieser Zeit geltende Regel eines möglichen Doppelmandats — das gewissermaßen als « Transmissionsriemen » den Europa-Parlamentariern einen gewiß nicht unbedeutenden nationalen Rückhalt sichert — ist durchaus zweischneidig: « Die Abgeordneten fahren ja nicht nur als Europäer nach Straßburg und Luxemburg, sie bleiben ja auch Deutsche, Franzosen oder Belgier » (Willy Brandt), und als solche Mitglieder der nationalen Oppositions- oder gar Regierungsparteien. Wün-

sehen sie glaubwürdig zu bleiben, so können sie es sich wohl kaum leisten, zu den gleichen Problemen zwei verschiedene Meinungen zu vertreten. Je nachdem auf der einen Seite das Europaparlament, auf der andern Seite der Bundestag, die Assemblée Nationale, das Unterhaus oder das Folketing die Tribüne stellt. Was wird im Streitfall stärker wiegen: Das Europäische Engagement oder die nationalen Interessen? In solchen Fällen laufen auch die Euro-Fraktionen, die im Europaparlament Abgeordnete aus verschiedenen Ländern zusammenschließen, Gefahr, auseinanderzubrechen; werden Briten, Deutsche oder Belgier der Gemeinschaft zuliebe Fraktionsdisziplin üben, wenn nationale Interessen irgendeines Mitgliedslandes zur Debatte stehen? Oder werden sie britische, deutsche oder belgische Sonderwünsche über die Verbundenheit mit den ausländischen Parteifreunden stellen?

Aber auch wenn das Doppelmandat allgemein abgeschafft ist, bleiben die Gefahren eines Zusammenstoßes zwischen dem Europaparlament und den nationalen Regierungen, nämlich dann wenn sich auf europäischer Ebene ein anderes Majoritätsverhältnis ergibt als auf der nationalen, und spätestens dann, wenn das Parlament neue Kompetenzen erhält.

Eine weitere Hypothese ist, daß die Direktwahlen in eine Art Mißtrauensvotum gegenüber der jeweiligen nationalen Regierung ausarten könnten. Die Folge wäre eine Verhärtung der Positionen der nationalen Regierungen, die umso bedauernswerter wäre, da ja noch bis auf weiteres die nationalen Regierungen in wesentlichen Bereichen das Heft in der Hand und das Sagen haben.

Die Angst einiger Gegner der Direktwahlen, das Parlament würde übertrieben europäisch werden und handeln scheint mir, wenn nicht gänzlich unbegründet, so doch verfrüht. Die Frage, die mir am wichtigsten erscheint, lautet:

Wird es überhaupt handlungsfähig sein? Was wird das Parlament überhaupt dürfen? Damit wäre ich bei einem andern Punkt: die Demokratisierung der EG und die damit verbundene Frage der Erweiterung der Kompetenzen des Europaparlaments.

Das Demokratiedefizit, das seit jeher die Europäische Gemeinschaft kennzeichnet, kann durch folgende ganz einfache Formel umschrieben werden: die nationalen Parlamente können nicht mehr, das Europäische Parlament darf noch nicht entscheiden. Die Gleichung Europäisches Parlament und nationale Parlamente und andererseits Kommission und Ministerrat geht nicht mehr auf. Dieses Vakuum, dieses Demokratiedefizit hat seine Ursache in der Struktur der Europäischen Gemeinschaft. Seit der Gründung der EG verzichteten die nationalen Parlamente mehr und mehr auf bestimmte Kompetenzen zugunsten europäischer Institutionen. Vornehmlich des Ministerrats, dessen auf europäischer Ebene getroffenen Entscheidungen jeglicher wirksamer demokratischer Kontrolle entzogen sind. Die Regierungsvertreter im Ministerrat haben sich zwar als nationale Minister gegenüber ihrer nationalen Parlamente zu rechtfertigen, können sich aber allzu leicht hinter dem bei mehrseitigen internationalen Verhandlungen üblichen Verantwortungssystem, mit all seinen Unzulänglichkeiten, verschanzen.

Im Falle der EG kann man eine Regierung ja höchstens dafür rügen, daß sie nationale Interessen nicht verteidigt hat, aber nicht, daß eine Regelung getroffen wurde, für die noch 8 andere ihre Zustimmung zu geben hatten. Vielleicht waren diese Widersprüche noch zu ertragen, solange und soweit die zu treffenden Entscheidungen im EWG-Vertrag eine inhaltsbestimmende Grundlage fanden. Dies ist seit der Errichtung des Gemeinsamen Marktes aber nicht mehr der Fall. Von nun an gilt es, im Vertrag nur angedeutete Aufgabengebiete zu ergründen und nicht vorgezeichnete politische Optionen zu treffen. Auch erfordert die Tatsache, daß die Europäische Gemeinschaft seit kurzem über autonome Haushaltsmittel verfügt, eine größere parlamentarische Kontrolle. Umso mehr ist zu begrüßen, daß es dem Europaparlament gelungen ist, seine bescheidenen Befugnisse im Haushaltsbericht erheblich auszuweiten.

Das Parlament verfügt zwar zur Zeit über das Recht, den zweiten, aber weit unbedeutsameren Teil der europäischen Exekutive, die Kommission, durch ein Mißtrauensvotum zum Rücktritt zu zwingen. Ein zumindest illusorisches Recht, das kaum mehr Macht bedeutet, ist doch die Kommission allein nicht die Exekutive, bleibt doch ihre Rolle auf das Initiativrecht begrenzt —, und durch den Luxemburger Kompromiß von 1966 gar noch geschwächt, vor allem weil seitdem nicht nur die Abänderung sondern auch die Verabschiedung der Kommissionsvorschläge die Einstimmigkeit im Ministerrat erfordert. Mit diesem Machtverlust der Kommission war auch die ehemals geringe Rolle des Parlaments noch bedeutungsloser geworden.

Nun : mit dem direktgewählten Europaparlament wird jedenfalls die Entstehung eines politischen Gegengewichts zur bisher unangefochtenen Prädominanz des Rates erwartet, von den einen sogar angestrebt, von andern leider befürchtet.

Diese in den letzten Wochen und Tagen immer wieder aufgeworfene und leidenschaftlich debattierte Fragen der Kompetenz — leidenschaftlich allerdings vor allem in den Kreisen einiger weniger Eingeweihten und in den Reihen der Politiker — löst bei den doch eigentlich angesprochenen Bürgern kaum Begeisterung, dafür eher Ratlosigkeit, aus, und gibt andererseits zu zahlreichen Spekulationen und Hypothesen Anlaß.

Besonders die Frage der Kompetenzen zeigt deutlich wie nahe beisammen die Grenzen und zugleich die Möglichkeiten des europäischen Fortschritts liegen. Wird doch vor allem allzusehr und allzuoft betont, daß eine Erweiterung der Befugnisse einer Änderung der Verträge bedarf und als solche die Anwendung der dazu vorgesehenen Vertragsklausel bedingt, welche die Zustimmung aller Mitgliedsstaaten verlangt. Viel weniger häufig, wenn überhaupt, wird unterstrichen, daß gemäß der Verträge die Kompetenzen durch einstimmige Entscheidungen erweitert werden können. Ist es nicht möglich, ja wahrscheinlich, daß in Zukunft sein kann, was momentan noch nicht sein darf ?

Auch ich, der ich als überzeugter Demokrat dafür eintrete, daß das gewählte Parlament weitgehende Kompetenzen erhält, bin mir der Gefahren bewußt, die eine brutale Sprengung des bestehenden institu-

tionellen Rahmens bewirken könnte. Die europäische Integration ist ein organischer Prozeß, der viel Geduld und Ausdauer verlangt. Ein Reifungsprozeß ist unausweichlich, zum gegebenen Zeitpunkt wird er seine Früchte tragen.

Dabei aber immer nur auf historische Beispiele oder Präzedenzfälle hinzuweisen, scheint mir ungenügend. Denn die geschichtlichen Modelle und Parallelen überzeugen nicht. In ihren Gründerjahren ließen sich die nationalen Parlamente von einheitlichen Motiven leiten, dem Drang nach mehr Freiheit und Rechten, und hatten einen klar erkennbaren Gegner, die jeweilige Regierung. Die Europaparlamentarier hingegen verfolgen unterschiedliche Pläne : sie streiten für oder gegen die europäische Integration. Auch fehlt es ihnen an einem eindeutigen Opponenten : eine europäische Regierung gibt es nicht. Ihre Gegenspieler werden die nationalen Parlamente sein.

Daher bestünde eine überaus wichtige Aufgabe des Europäischen Rates darin, diesem Reifungsprozeß auf die Sprünge zu helfen, indem er die Arbeiten des direktgewählten Parlaments zu kanalisieren versucht, ihm klar macht, was wir nun tatsächlich von ihm erwarten, anstatt seine Hände in Unschuld zu waschen, Prioritäten aufstellt, überlegt auf welchen Gebieten die nationalen Regierungen gewillt sind, dem neuen Parlament auch neue Befugnisse einzuräumen. Da dies noch nicht geschehen ist, besteht die Gefahr, daß das künftige Parlament, über die Ausübung der jetzt schon gebotenen Möglichkeiten der demokratischen Kontrolle hinweg, sich vornehmlich mit sich selbst beschäftigen wird, indem es Fragen wie die des Sitzes oder der Diäten aufgreift, und neue Probleme schaffen anstatt zu ihrer Lösung beitragen wird. Dabei würde es eine einmalige Chance verspielen, schon bestehende Möglichkeiten ganz auszunutzen und sich als verfassungsgebende Versammlung zu betätigen. Schließlich gilt es ja zu beweisen, daß Demokratie kein leeres Wort ist, und daß die Direktwahlen etwas mehr als ein Ablenkungsmanöver sind.

Gewiß : schon oft gaben die Mitgliedsstaaten dem Willen Ausdruck, « die Achtung rechtlicher, politischer und moralischer Werte, denen sie sich verbunden fühlen, zu gewährleisten und die Prinzipien der parlamentarischen Demokratie, des Rechts, der sozialen Gerechtigkeit und der Wahrung der Menschenrechte zu schützen » (Kopenhagener Demokratie-Erklärung vom 7. und 8. April 1978). Sollte für die EG nicht gelten, was für ihre Mitglieder als selbstverständlich gilt ?

Der Europäische Rat erklärte weiterhin feierlich, « daß die Achtung und die Aufrechterhaltung der parlamentarischen Demokratie und der Menschenrechte in allen Mitgliedsstaaten wesentliche Elemente ihrer Zugehörigkeit zu den Europäischen Gemeinschaften sind ». Kann die EG es sich leisten, für die Mitgliedschaft Bedingungen vorzusehen, die sie selbst in ihrem institutionellen Gefüge zu verwirklichen nicht imstande ist ?

Nun da wir schon mehr als Hoffnungen bei Griechen, Portugiesen und Spaniern geweckt haben, sehen wir, daß diese neue Erweiterung zusätzliche Probleme beschert und schon bestehende Probleme wirtschaftlicher und vor allem institutioneller Natur

noch verschärfen wird. Wenn wir eine Verbesserung und nicht eine Verwässerung der EG wollen, gilt es auch hier und jetzt Prioritäten zu setzen, gilt es auch hier die eigentlichen Probleme anzupacken, anstatt sie aus Bequemlichkeit oder aus Angst vor dem eigenen Mut weiterhinauszuschieben. Es geht darum, uns zu entscheiden, welches das Ziel sein soll, das wir ansteuern und dabei vor allem die Dynamik und Funktionsfähigkeit der EG nicht noch weiter zu gefährden.

Führte die erste Erweiterung noch zu erhöhter Schwerfälligkeit, so riskiert die anstehende Erweiterung eine totale Paralyse der Entscheidungsmechanismen zu bewirken.

Dies zu vermeiden erfordert mehr als « die einfache Umstellung der zunächst für sechs vorgesehenen Einrichtung auf zwölf Mitglieder », stellte der französische Präsident fest, als er vorschlug, drei « Weise » mit der Untersuchung der institutionellen Probleme, die die Erweiterung aufwerfen wird, zu beauftragen.

Ob die Vorschläge der drei « Weisen » die Gemeinschaftsinstitutionen entscheidend beleben können, hängt schlußendlich nicht so sehr von der zweifellos hohen Qualität ihrer Arbeit ab, sondern vielmehr von den Politikern, die den Rat der Weisen in die Tat umsetzen müssen.

Vorschläge nämlich gab es schon zur Genüge — ja, es gibt sogar geltendes Recht, dessen Anwendung bereits eine erhebliche Verbesserung der Verfahrensmechanismen darstellen würde: der EG-Vertrag selbst. Denn die Lösung steht im Vertrag: sie heißt Mehrheitsbeschlüsse. Aber besteht eigentlich noch die Bereitschaft, die europäischen Verträge im Sinne der Gründungsväter auszuliegen und anzuwenden? Diese bange Frage scheint mir mehr als angebracht, bedenkt man welche Zaghaftheit, welche abwehrende Empörung sich breittut, sobald jemand sich nach dem Endziel erkundigt und den Willen zu erproben trachtet, ob wir auch wirklich bereit sind, alle diese neuen Pläne wie EWS, Direktwahlen und Erweiterung bis zur letzten Konsequenz durchzuführen. Vergessen sind hitzige Diskussionen und Krisen der Vergangenheit, verdrängt werden die Herausforderungen der Gegenwart.

Wir leben in den Tag hinein, ohne feste Ziele. Dieses « carpe diem » vermag vom Standpunkt eines Philosophen vielleicht die höchste Weisheit bedeuten, aus politischer Sicht aber ist eher das Gegenteil der Fall.

Mit geradezu peinlich anmutender Gewissenhaftigkeit vermeiden wir es, konkrete Probleme offen und ehrlich zu erörtern, mit großer Begeisterung verwickeln wir uns in ebenso theoretische wie unnütze Kontroversen über Begriffe wie Konföderation und Föderation, ohne wissen zu wollen, wie die von Staatspräsident Pompidou vorgeschlagene Union, Kompromiß oder auch Verlegenheitslösung zwischen Staatenbund oder Bundesstaat, in Wirklichkeit aussehen soll.

Sowohl das Europäische Währungssystem wie auch die Direktwahlen bilden Ausgangspunkte für eine Entwicklung von einem Zweck- oder Handelsverein weg zu einer echten, mit handlungsfähigen Institutionen ausgestatteten Gemeinschaft, deren Aufgabe es sein sollte, die unzähligen Solidaritätsbekenntnisse sowohl in wirtschaftlichen wie in politischen Bereichen in Taten umzusetzen.

Gewiß, noch lange wird Europa hinter den vielleicht allzu stürmischen Hoffnungen und Erwartungen der Gründerjahre zurückbleiben.

Noch befinden wir uns kaum auf halbem Weg zur Wirtschaftsunion, von einer politischen Union ganz zu schweigen. Aber Europa braucht Zeit und Geduld vor allem aber unbeirrbares Engagement, nie nachlassenden Glauben an das Endziel einer Gemeinschaft, die sich nicht nur auf eine Addition der Mitgliedsstaaten, auf einer Summierung der verschiedenen Politiken beschränken darf. Nur so werden verantwortungsbewußten Europäern neue Möglichkeiten, ein neues Europa entstehen, das nicht ein Europa des Verzichts sein wird.

Nur so wird es Europa gelingen, auch weiterhin einen glaubwürdigen Beitrag zur Welt- und Wirtschaftspolitik zu leisten. Denn nur wenn sich Europa überzeugend für seine ihm eigenen Werte, für seine demokratischen Grundsätze einsetzt, wenn es sich offen zu seiner Identität bekennt, wird es auch nach außen sein Ansehen festigen und im Innern überleben können.

L'évolution sur le marché de l'emploi

Interview de M. Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail, publiée dans « Echo de l'Industrie », N° 2, février 1979

Au cours de l'année économique écoulée, toujours très difficile pour de nombreuses entreprises industrielles, le marché de l'emploi semble s'être quelque peu stabilisé autour de chiffres qui n'ont que légèrement varié par rapport aux minima et maxima enregistrés au cours des douze derniers mois.

Néanmoins, et plus particulièrement pour les jeunes et certaines autres catégories de travailleurs,

la situation reste préoccupante, cela d'autant plus que les prévisions pour 1979 ne sont pas des plus favorables.

Afin de faire le bilan de l'exercice 1978 en ce domaine, de voir plus clair pour ce qui est de l'attitude des pouvoirs publics quant à la mobilité de la main-d'œuvre, sa formation respectivement son recyclage et pour avoir des réponses à des questions en rapport

avec notre législation sur le chômage, nous nous sommes adressés à M. Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail, qui a bien voulu traiter de ces divers sujets.

Echo de l'Industrie : L'année 1978 qui vient de se clôturer ne nous a certes pas apporté d'aggravation substantielle sur le marché de l'emploi; ce dernier reste cependant caractérisé par des difficultés très sérieuses pour procurer un emploi à tous les salariés et notamment aux jeunes à la recherche d'un premier travail. Pouvez-vous nous donner un aperçu plus détaillé sur l'évolution du marché de l'emploi en 1978 ?

M. Maurice Thoss : Vous avez raison de faire allusion à la permanence de certaines difficultés sur notre marché du travail. Tout d'abord, il ne faut pas oublier que dès janvier 1978 nous nous étions très dangereusement rapprochés du premier « seuil critique » retenu dans le cadre des travaux de la « Conférence tripartite ». Ensuite, l'arrivée de la mauvaise saison, la situation conjoncturelle internationale toujours difficile, ainsi que l'arrivée plus massive de jeunes dans la vie professionnelle, nous avaient même fait craindre, il y a un an, un déséquilibre plus grave entre offres et demandes d'emploi dans notre pays.

Au cours de l'année passée, toutefois, la situation s'est non seulement stabilisée, mais elle a même été caractérisée par une certaine amélioration, quoique toute relative. C'est ainsi que, de janvier 1978 à janvier 1979, les nombres des demandes d'emploi non satisfaites et des chômeurs complets indemnisés sont tombés respectivement de 1.397 à 1.219 et de 579 à 491, alors que les offres d'emploi non satisfaites ont grimpé, pendant la même période, de 166 à 211. De même le chômage partiel, tout en n'ayant évidemment pas disparu, n'affecte plus que des entreprises isolées et se manifeste avant tout par des à-coups saisonniers. Cette évolution, encore timide, est cependant encourageante en ce sens qu'elle se rapporte aux premiers mois de l'année qui sont traditionnellement peu favorables aux nouveaux engagements de personnel dans les entreprises.

Pour ma part, je reste assez prudent, ceci en raison de trois phénomènes relativement récents. Tout d'abord, on constate, ces derniers mois, une tendance plus prononcée, dans le chef de certaines entreprises, de se séparer plus rapidement d'une minorité de salariés qui, pour une raison ou une autre, ne leur donnent pas ou ne leur donnent plus entière satisfaction. Ensuite, d'une année à l'autre, la proportion de femmes parmi les demandeurs d'emploi non satisfaits est allée de 42,2 à 54,1%; dans ce chiffre on retrouve surtout des femmes célibataires, séparées ou divorcées qui n'ont souvent que peu de qualification professionnelle et éprouvent, par voie de conséquence, beaucoup de difficultés à trouver un emploi répondant à leurs espérances.

Enfin, de nombreux jeunes arrivent actuellement à la fin du stage légal d'inscription leur permettant de devenir bénéficiaires des indemnités de chômage, de sorte qu'il faut s'attendre très prochainement à une certaine augmentation du nombre des chômeurs complets indemnisés.

Il faut cependant se garder de dramatiser la situation. En effet, à l'heure actuelle encore, moins de 15% des demandeurs d'emploi non satisfaits restent inscrits pendant plus de 6 mois (1 sur 20 attend pendant plus d'un an), alors que 8,2% de ces demandes émanent de handicapés physiques ou psychiques. Enfin, notre taux de chômage est toujours resté inférieur à 1% de la main-d'œuvre salariée totale, ce qui, dans n'importe quel autre pays industrialisé occidental, serait considéré comme correspondant au plein emploi.

Un mot, pour terminer, au sujet des demandeurs d'emploi ayant atteint un certain âge; ils sont 16,3% au-dessus de 40 ans, et, parmi eux, 8% au-dessus de 50 ans. Ces personnes, qui ont le plus souvent perdu leur ancien emploi sans que rien ne puisse leur être personnellement reproché (faillite d'entreprises, rationalisations, cessations d'activités industrielles ou commerciales, etc.), ne trouvent que très rarement une nouvelle chance de faire leurs preuves. Ne devrions-nous pas essayer, tous ensemble, de mettre fin à cette situation affligeante ?

Echo de l'Industrie : Si la situation économique au Luxembourg n'est certes pas plus favorable que celle que connaissent la plupart des pays européens, l'évolution sur le marché de l'emploi n'a, par contre, pas connu l'aggravation encore constatée dans de nombreux pays. Comment expliquez-vous cette évolution divergente ?

M. Maurice Thoss : Cette évolution divergente, vous en conviendrez, n'est évidemment pas un produit du hasard. Trois phénomènes se trouvent, à mon sens, à sa base. En tout premier lieu, il convient de rappeler que le Gouvernement a, dès le départ et délibérément, opté pour une politique de concertation permanente avec les partenaires sociaux. Le fait, pour ces derniers, d'avoir accepté, voire suscité cette concertation, est un aspect très caractéristique de ce qu'il est convenu d'appeler le « modèle luxembourgeois »; pour les syndicats luxembourgeois il représente, de plus, un choix politique très important qui n'est évidemment pas étranger à la permanence de la paix sociale dans notre pays.

En deuxième lieu, il n'est pas douteux que l'éventail extrêmement large des mesures prises au cours des 4 dernières années a été et reste caractérisé par une efficacité exceptionnelle : indemnisation du chômage partiel, travaux extraordinaires, retraite anticipée, limitation de l'immigration, lutte contre le travail noir, restriction des heures supplémentaires, interdiction du cumul d'emplois et de l'occupation d'un emploi salarié par les pensionnés et retraités, revalorisation du travail manuel, etc. N'oublions pas non plus, dans ce contexte, la qualité exceptionnelle de notre main-d'œuvre dans nos principaux secteurs d'activité.

Enfin, il n'est pas douteux que notre pays a eu la sagesse (souvent aussi, le bonheur!) de favoriser certains secteurs, créateurs d'emploi même en période conjoncturelle difficile : le secteur bancaire que nous envient de plus en plus nos partenaires du Marché commun, le secteur commercial dont l'importance relative est une des plus grandes en Europe tant du

point de vue des personnes occupées et, last not least, le secteur des institutions européennes. Ces secteurs sont, il est vrai, quelque peu « exposés » et exigent, de la part des pouvoirs publics, une attention soutenue.

Echo de l'Industrie : Le chômage ayant touché plus particulièrement les jeunes, le Gouvernement a pris des mesures en vue de favoriser l'emploi des jeunes. Pouvez-vous nous rappeler brièvement les causes de la proportion relativement élevée de jeunes dans l'ensemble du chômage ? Vous est-il possible de tracer un premier bilan de l'action gouvernementale en faveur de l'emploi des jeunes ?

M. Maurice Thoss : L'explication de la proportion relativement élevée des jeunes parmi les demandeurs d'emplois non satisfaits est toute simple. Les mesures nombreuses et variées prises par le Gouvernement de concert avec les partenaires sociaux et dans l'intérêt du maintien de l'emploi, ont eu pour objectif et, surtout, pour effet d'éviter dans notre pays le chômage parmi les autres classes d'âge. Par voie de conséquence, la proportion de jeunes chômeurs s'est naturellement élevée d'autant; va-t-on maintenant s'en plaindre ?

J'ajouterai un autre élément. Nos pourcentages « nationaux » de chômage, eu égard à leur faible importance, ne peuvent guère être comparés à ceux des autres pays occidentaux. Seul le pourcentage des jeunes demandeurs d'emploi non satisfaits, par rapport à l'ensemble des travailleurs des mêmes classes d'âge, a une signification; or ce dernier n'est que de l'ordre de 2 à 2,5%.

En ce qui concerne les premiers résultats obtenus en rapport avec la nouvelle législation sur l'emploi des jeunes, on peut sans hésiter dire qu'ils sont positifs. Ainsi, début janvier 1979, 67 contrats de stage-initiation et 96 contrats de mise au travail temporaire avaient déjà été conclus; en outre, 77 jeunes vont entrer à titre temporaire dans les différents ministères et les administrations publiques.

Néanmoins, pour l'avenir immédiat, des problèmes restent à résoudre. Certains employeurs se plaignent, en effet, d'une trop grande rigidité des conditions d'entrée au stage-initiation ou dans la division d'auxiliaires temporaires, des conditions minimales d'âge pour le placement dans les usines, de difficultés de communications, voire d'un certain manque de discipline au travail de la part de certains jeunes. Toutes ces difficultés passagères devraient pouvoir être applanies, étant toutefois entendu que l'intérêt tant des jeunes eux-mêmes que celui des entreprises doit être sauvegardé. N'oublions pas, surtout qu'une aggravation toujours possible du chômage des jeunes ne constituerait pas seulement une déchéance pour ces derniers, mais également un danger extrêmement grave pour l'ensemble de nos institutions. 200 entreprises nouvelles vont être contactées très prochainement par écrit et la collaboration avec la presse sera encore intensifiée; je ne puis qu'espérer à nouveau que l'accueil réservé par les employeurs au personnel spécialisé de l'Administration de l'emploi sera franc et coopératif. Il y va de notre intérêt à tous.

Echo de l'Industrie : D'aucuns, notamment certaines voix de la presse quotidienne, accusent le Gouvernement de cacher la réalité du chômage. Qu'en est-il d'après vous ?

M. Maurice Thoss : Certains esprits superficiels semblent regretter, pour des raisons de politique de bas étage, que notre pays ait occupé, tout au long de cette période difficile, une position privilégiée par rapport à l'ensemble des pays industrialisés. Ils méconnaissent ainsi totalement le prix et la valeur de la paix sociale, de même que les sacrifices qui ont été consentis pour son maintien par les partenaires sociaux.

Chacun sachant, cependant, que « la caravane passe », je ne m'y attarderai pas davantage, si ce n'est pour faire une comparaison très significative entre l'emploi aux premiers semestres de 1975 et de 1978. D'après les chiffres relatifs aux assurés fournis par l'Inspection générale de la sécurité sociale, pendant la période considérée, le nombre des ouvriers assurés a diminué de 82.783 à 78.538 (—4.245), celui des employés privés a augmenté de 37.964 à 41.227 (+3.263), et celui des fonctionnaires et assimilés a, lui aussi, augmenté de 15.923 à 16.604 (+681). Cela nous donne, pour l'ensemble de la main-d'œuvre salariée, une diminution de 301 unités; on est loin, on le voit, des « milliers d'emplois supprimés ».

D'aucuns nous ont également reproché d'avoir résolu nos problèmes de chômage sur le dos des travailleurs étrangers. Là-encore, les chiffres officiels montrent le contraire. Au 1^{er} octobre 1974, année de haute conjoncture, notre pays comptait 40.571 ouvriers et 7.322 employés étrangers, soit, au total, 47.893 salariés (frontaliers compris); au 1^{er} octobre 1978, notre pays comptait 40.028 ouvriers et 9.763 employés étrangers, soit, au total, 49.791 salariés, ce qui correspond en fait à une augmentation du total de 1.898 unités (due, pour l'essentiel, au développement du secteur bancaire).

Ceci dit, il ne faut tout de même pas oublier que le nombre des travailleurs indépendants assurés est tombé de 14.137 en juin 1975 à 13.241 en juin 1978, soit une diminution de 896 unités. Ainsi, on serait évidemment mal inspiré de vouloir minimiser la situation actuelle, toujours difficile. En revanche, il est ridicule, voire scandaleux de vouloir accuser le Gouvernement de cacher, avec la complicité tacite des partenaires sociaux, la réalité du chômage. D'ailleurs, ces « milliers » de soi-disant sans-emploi devraient tout de même apparaître quelque part; tel n'est pourtant pas le cas.

Echo de l'Industrie : Un problème difficile en matière de réalisation d'un meilleur emploi est sans aucun doute le manque de mobilité régionale. Le chômage se concentrant avant tout dans les communes du Sud, tandis que des disponibilités d'emploi se font sentir dans les régions Centre et Nord du pays, la rencontre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre ne se fait que difficilement. Ne convient-il pas de prendre des mesures en vue d'encourager le déplacement, soit passager, soit définitif, de la main-d'œuvre des zones de sous-emploi vers des régions où des postes de travail sont encore vacants ou susceptibles

d'être créés ? De telles mesures pourraient être envisagées tant par le biais de l'amélioration des infrastructures de transport en direction Sud-Centre-Nord, que par le biais d'adaptations de la législation fiscale notamment pour ce qui est des possibilités de déductibilité des frais professionnels en matière d'impôt sur le revenu.

M. Maurice Thoss : S'agissant de la mobilité régionale, vous touchez effectivement à un problème très important. De nombreux salariés plus particulièrement des jeunes, s'opposent, en effet, le plus longtemps possible à tout déplacement ou déménagement à l'intérieur de nos frontières, alors que les distances à parcourir sont pourtant bien courtes. A ce sujet des mesures d'incitation sont naturellement à l'étude.

Il ne faut cependant pas oublier que, dans le passé, tout un chacun demandait, pour des raisons évidentes, l'établissement de communications rapides et nombreuses vers le Sud et le Centre de notre pays. Les changements intervenus tant du fait de notre politique d'industrialisation plus « dispersée » sur l'ensemble de notre territoire que par suite d'une diminution progressive des possibilités d'emploi dans le Sud du pays, doivent évidemment avoir pour conséquence un réexamen profond de notre infrastructure des voies et moyens de communications. Mais il ne faut pas se leurrer : les changements à intervenir seront très onéreux !

En ce qui concerne, enfin, certaines adaptations nécessaires de la législation fiscale, il est encore trop tôt pour se prononcer, mais je puis vous assurer qu'elles font actuellement l'objet d'études très sérieuses au niveau des départements de l'économie nationale et des finances.

Echo de l'Industrie : La « Conférence tripartite » prévoyait, entre autres, des mesures en vue d'améliorer la formation professionnelle des salariés éprouvant des difficultés à trouver un emploi. Quelles ont été les actions entreprises ? Ne doit-on pas regretter, en ce domaine, une certaine lenteur et un manque de souplesse des services concernés. Ainsi, par exemple, il doit être recouru actuellement à l'immigration, certes contrôlée et limitée, de main-d'œuvre qualifiée pour le bâtiment. Une formation accélérée mais intensive de six à huit mois s'adressant à des jeunes disponibles sur le marché national, n'aurait-elle pas permis de diminuer d'autant, et le contingent des chômeurs et celui des travailleurs étrangers nouveaux arrivants ?

M. Maurice Thoss : Lors des derniers débats budgétaires, en décembre 1978, les responsables du ministère de l'Éducation nationale ont fait le point à ce sujet. Ainsi, la loi du 30 juin 1976, modifiée par celle du 27 juillet 1978, constitue l'instrument de base devant permettre d'améliorer la formation professionnelle des jeunes, ainsi que d'autres catégories de chômeurs.

Dans la pratique, les candidats inscrits à l'Administration de l'emploi sont invités, avec leurs parents, à des réunions d'information régionales. Suit une période d'information et d'orientation au cours de la-

quelle des spécialistes notent leurs observations sur des fiches individuelles d'orientation. Après une période de 6 semaines passée dans des ateliers de base, les possibilités réelles sont à nouveau discutées, ceci avant d'entamer une période de formation polyvalente orientée vers les secteurs d'activité suivants : hôtellerie, jardinage, métaux, bois, bâtiment et peinture (secteurs ayant traditionnellement recours à la main-d'œuvre immigrée).

Il va toutefois de soi que l'expérience ne peut être considérée comme réussie qu'après une période de 2 à 3 ans, c.-à-d. à une époque où le résultat définitif sera connu. L'équipe éducative doit procéder à des évaluations internes sectorielles et globales qui se prennent en fonction de « feed-back » et de « follow-up » et ceci jusqu'en 1980. Cette évaluation interne est ensuite complétée par une évaluation externe, réalisée sous le contrôle de la CEE et avec le concours du service psycho-pédagogique de l'Institut pédagogique de Walferdange.

Signalons encore, d'une part, qu'un nouveau centre de formation accélérée vient d'ouvrir ses portes dans le Sud du pays et, d'autre part, que l'Association française pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) apporte son assistance technique pour la sélection et la formation psycho-pédagogique des formateurs, ainsi que pour le perfectionnement et l'actualisation des connaissances professionnelles des instructeurs de l'enseignement technique et professionnel dans notre pays.

Par ailleurs, signalons encore que les mesures législatives suivantes sont actuellement au stade final de leur préparation : création d'un Institut national d'information et d'orientation scolaires, réforme de l'apprentissage industriel, de la formation artisanale et de l'apprentissage commercial et, last not least, réforme de l'enseignement technique et professionnel et création d'un Institut supérieur de technologie.

Echo de l'Industrie : Avec une indemnité de chômage de 80% du salaire brut antérieurement touché, la législation luxembourgeoise compte sans doute parmi les législations sur le chômage les plus généreuses. Or, cette générosité ne risque-t-elle pas de constituer une barrière à la mobilité du chômeur, qui, souvent, refuse tel travail soit pour des convenances personnelles, soit en raison du fait que la rémunération offerte est inférieure à celle, parfois anormalement élevée, touchée auparavant ? Ne faudrait-il pas appliquer et, le cas échéant, compléter la réglementation du chômage de façon à favoriser la mobilité des chômeurs et à les inciter à accepter les emplois disponibles ?

M. Maurice Thoss : Deux remarques préliminaires s'imposent à ce sujet. Tout d'abord, je reste, comme par le passé, convaincu que le chômage continue à être ressenti par la majorité des salariés touchés comme une déchéance et qu'ils aspirent à en sortir le plus rapidement possible. Par ailleurs, la Commission nationale de l'emploi, de composition tripartite, a naturellement un rôle de contrôle et de dépistage des abus très important à jouer puisque c'est elle qui délibère sur les recours introduits en la matière.

En deuxième lieu, je crois qu'on ne peut pas véritablement parler de générosité exagérée en rapport avec l'indemnisation des chômeurs. Il ne faut pas oublier, en effet, que le paiement des indemnités est limité dans le temps à 12 mois et que ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'il peut avoir lieu pour 6 mois supplémentaires (personnes difficiles à placer en raison de leur âge avancé ou d'une déficience physique ou psychique). Ensuite, les indemnités de chômage sont plafonnées à 80% de 250% du salaire social minimum pour les 6 premiers mois, à 80% de 200% du salaire social minimum du 7^e au 12^e mois et à 80% de 150% du salaire social minimum du 13^e au 18^e mois.

Ceci dit, je ne voudrais pas vous cacher qu'il existe des abus. C'est d'ailleurs pour y mettre fin que j'ai donné instruction à l'Administration de l'emploi de suivre de très près le recrutement dans un certain nombre d'entreprises. Nous avons ainsi pu constater qu'un certain nombre de chômeurs assignés ne se présentaient même pas dans l'entreprise, qu'ils refusaient le travail offert sans raisons objectivement valables et convaincantes, ou que leur disponibilité d'accepter l'emploi offert (tenue et présentation volontairement « inadéquates », réponses et renseignements intentionnellement vagues, prétentions exagérées, etc.), laissait beaucoup à désirer. Je suis évidemment disposé à lutter contre ces abus.

Echo de l'Industrie : Quelles sont, Monsieur le Secrétaire d'Etat, vos prévisions en matière d'emploi pour l'année en cours ?

M. Maurice Thoss : Je ne suis pas prophète, bien sûr, mais je ne crois pas me tromper en disant que nous ne sommes pas encore « sortis de l'auberge ». C'est d'ailleurs pour cette raison que le budget de l'Etat pour l'exercice 1979 a retenu comme priorité principale la sauvegarde du plein emploi et la lutte contre le chômage. Nous avons, en effet, à faire face à la deuxième année de classes démographiquement riches arrivant sur le marché du travail en période de crise.

L'objectif principal doit donc rester, cette année encore, la création de nouveaux emplois. Sous ce rapport, il est heureux qu'un certain nombre de négociations en vue de l'implantation de nouvelles industries sont déjà conclues ou sur le point de l'être; la création de zones industrielles à caractère national, dans le cadre de l'aménagement du territoire, n'est évidemment pas étrangère à ces résultats positifs.

S'il fallait conclure sur une note optimiste, je rappellerais que les experts ouest-allemands viennent tout juste de prédire une amélioration de la situation conjoncturelle et une diminution de la pression sur le marché de l'emploi pour le printemps prochain. Quot capita, tot sensus ?

Bilan et perspectives

Interview de M. Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale et des Classes moyennes, publiée dans l'« *Echo de l'Industrie* », n° 1, janvier 1979

Echo de l'Industrie : Avec 1978 vient de se terminer la quatrième année de crise sans qu'un redressement quelque peu sensible de la situation conjoncturelle soit perceptible. Au niveau des structures des actions, parfois d'importance primordiale pour notre pays, ont été entreprises en vue d'améliorer de nouveau la compétitivité de nos industries. Dans ces contextes, comment dresseriez-vous le bilan de notre économie à la fin de 1978 ?

M. Thorn : L'année économique qui vient de s'achever a été relativement décevante vue dans son ensemble et sur le plan international. Il est vrai que sur le plan de l'activité économique globale nous avons connu une reprise de la croissance déterminée essentiellement par le redressement de la demande étrangère, limité d'ailleurs essentiellement au domaine sidérurgique. Mais cette amorce de reprise a été insuffisante pour ramener le plein emploi dans une période caractérisée par une compétition internationale sauvage sur tous les marchés, exigeant de la part de nos entreprises d'incisives mesures de restructuration et donc la compression des coûts. Si les problèmes sur le marché de l'emploi à court terme et à

moyen terme demeurent, relevons néanmoins que grâce à la croissance en volume dans l'agriculture, dans la sidérurgie et les services marchands, le produit intérieur brut à prix constants s'est accru de quelque 2,2 à 2,5% en 1978. Mais cet agrégat reste encore nettement inférieur à son niveau de 1974.

Les éléments positifs sont, d'un côté, les investissements conséquents de rationalisation faits et à faire dans la sidérurgie pour accroître la compétitivité indispensable de ce secteur, avec, comme contrepartie une contraction progressive des effectifs, le tout conformément à des objectifs à moyen terme, d'ores et déjà fixés, et, de l'autre, la confirmation de la décélération des prix dont la hausse n'a plus été en moyenne annuelle que de 3,1%, contre 10,7% en 1975.

Le ralentissement de l'inflation nous replace dans le peloton de tête des pays européens à bas taux d'inflation, puisque nous ne sommes plus devancés que par la Suisse et la République fédérale d'Allemagne, et constitue un apport appréciable à l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises.

L'écart par rapport au taux d'inflation moyen des pays de l'OCDE — 8,2% — est de l'ordre de 5%, il est donc d'importance.

Cependant cet avantage a été résorbé en partie par la réadaptation relative du franc belge en 1977-1978, qui, pondérée par les marchés d'exportation de l'UEBL, la compétitivité de nos entreprises exportatrices étant en cause, a été de l'ordre de 3,3%.

Ajoutons à cela toutefois qu'on a pu relever dans toutes les branches du secteur industriel une forte augmentation de la productivité du travail à prix constants. On estime que pour l'ensemble de l'industrie ces progrès, dus aux effets combinés d'un redressement de la production physique et du recul du facteur travail mis en œuvre, a été de l'ordre de 15%, ce taux étant de plus de 25% dans la sidérurgie, même comptabilisant comme travail productif les prestations des effectifs des divisions anticrise.

Malheureusement, l'amélioration des prix industriels est restée insuffisante, encore qu'au dernier trimestre de 1978 les prix sidérurgiques aient récupéré quelque peu.

Finalement on peut retenir que la situation concurrentielle de l'industrie luxembourgeoise s'est améliorée au cours des années 1977 et surtout en 1978.

La léthargie persistante sur nos principaux marchés d'exportation et le maintien de certains handicaps n'ont cependant pas encore permis l'amélioration des ressources financières des entreprises.

Echo de l'Industrie : Pour compenser les pertes d'emplois occasionnées par la restructuration de la sidérurgie, le Gouvernement, ensemble avec l'ARBED et les organisations professionnelles des employeurs, s'attachent actuellement à promouvoir le développement des industries existantes et l'implantation de nouvelles unités de production. Vous-même, Monsieur le Président, avez payé de votre personne avec un dévouement peu commun. Encore qu'il soit évident qu'en ce domaine les fruits ne se récoltent guère à court terme, on ne peut pas dire que les succès remportés ou escomptés sont à la mesure des efforts réalisés. Quels sont selon votre expérience les handicaps du « site industriel » de Luxembourg en matière d'investissements productifs et que peut-on faire pour remédier à ces désavantages et pour maximaliser nos atouts dans la compétition acharnée que se livrent actuellement la plupart des pays en matière d'attraits d'investisseurs ?

M. Thorn : Je crois pouvoir vous répondre par trois séries de considérations.

Quant à l'approche choisie pour la relance de la politique d'industrialisation et de prospection, la Fédération des industriels luxembourgeois se trouve associée aux efforts entrepris et à entreprendre, de sorte que je serai bref à cet égard.

Je me contente de souligner l'aménagement du comité de développement économique, le rôle actif des comités d'accueil et de négociation, le concours du réseau diplomatique, la possibilité d'opérer par référence aux entreprises implantées dans le pays, la présence active d'un agent central aux États-Unis d'Amérique, l'édition de brochures, la collaboration fructueuse entre les départements ministériels et l'ARBED, les contacts personnels et les voyages de prospection.

Les efforts ainsi déployés ne peuvent évidemment pas être couronnés de succès à très court terme. La compétition est à cet égard trop sévère, puisque d'autres pays aux moyens autrement puissants s'emploient activement à leur tour pour attirer les investisseurs étrangers et que des fois la surenchère s'instaure.

Il faut tout de même continuer avec persévérance dans la voie choisie et l'on sait aujourd'hui combien néfaste fut la décision d'interrompre, il y a plus de 10 ans, les efforts de diversification.

Quelques résultats globaux peuvent être indiqués. Je note ainsi que dans une période d'un an — décembre 1978 à décembre 1979 — quelque 30 dossiers d'investissement d'expansion et de rationalisation ont été traités au regard de la loi-cadre d'expansion économique. Un coût global de 1,1 milliard de F a été en cause et la possibilité de créer 600 emplois nouveaux existe.

Quant aux projets d'établissement nouveaux pour la même période, sept peuvent être considérés comme acquis, si j'inclus également le dépôt pour matériel militaire. Les investissements totaux pourront atteindre 1,5 milliard de F et 630 emplois nouveaux pourront être créés.

Enfin, les négociations continuent par rapport à 6 autres dossiers, de sorte qu'il est prématuré d'en révéler les détails.

Il n'empêche que des investissements de l'ordre de 2,2 milliards de F sont impliqués et que quelque 850 postes de travail nouveaux sont susceptibles d'être créés.

Pour ce qui est de la troisième partie de votre question — handicaps de la place de Luxembourg — j'estime qu'il faudrait parler plutôt des chances au sens général du terme — du Luxembourg en tant que pays d'accueil.

Les points positifs ont déjà été mis en avant à plusieurs reprises, de sorte que je rappelle quelques traits principaux : situation géographique au cœur du Marché commun, infrastructure, langues, réseau bancaire, tissu industriel, contacts faciles, disponibilité et productivité de la main-d'œuvre.

Plusieurs facteurs de contrainte jouent sur un plan général : soubresauts monétaires, ambiance de surenchère, velléités de protectionnisme, remodelage de la carte industrielle à l'échelon international, hausse des coûts de production, moindre attrait pour les investisseurs étrangers de s'installer dans les pays du Marché commun, absence de marché national important.

Enfin, j'estime que dans l'optique luxembourgeoise trois écueils doivent être évités afin de ne pas amoindrir nos chances. L'inflation doit être contenue dans des limites acceptables pour éviter le renchérissement en circuit fermé, compte tenu aussi de la pratique de l'indexation automatique des salaires et rémunérations, nous avons réussi ce défi en 1977 et 1978.

Les coûts en général, c'est là mon deuxième point, doivent eux aussi pouvoir se comparer avec ceux dans d'autres pays industrialisés. Les investisseurs calculent rigoureusement, de sorte que le désavantage qu'on constaterait sur les coûts, donnerait lieu à un jugement implacable, l'effort que nous avons fait en ce domaine ne doit pas être relâché au cours des mois, des années à venir. Le succès est à ce prix !

Enfin, dans le domaine des réformes visant l'entreprise, il importe d'être prudent et ne pas se lancer dans des expériences inconnues ou moins avancées à l'étranger.

Les investisseurs étrangers sont sensibles à ces différents éléments et comptent sur un environnement généralement favorable au développement de l'entreprise privée.

Echo de l'Industrie : Un des problèmes auxquels reste confrontée l'économie luxembourgeoise depuis la crise de 1975 est le déficit inquiétant de notre balance commerciale. Vous avez vous-même indiqué, lors des débats budgétaires, que pour remédier à cette situation il faut réduire le gaspillage de nombreux produits importés, notamment énergétiques et intensifier les efforts en vue de développer nos exportations. Dans ce contexte n'y a-t-il pas lieu de reconsidérer d'urgence et de fond en comble la politique de circulation urbaine solutionnée actuellement par la seule multiplication des feux rouges, impliquant un gaspillage considérable d'énergie et de temps en faveur de solutions, notamment des passages à deux niveaux, permettant un trafic plus fluide et dont le coût économique total à long terme, certainement plus avantageux, profiterait à l'économie luxembourgeoise ?

M. Thorn : La situation de déficit commercial persistant (1975, 1976, 1977, 1978 et sans doute 1979) est en effet extrêmement alarmante. Le Gouvernement en est conscient depuis longtemps et a pris un certain nombre de mesures sur lesquelles j'aurai encore l'occasion de revenir.

Néanmoins, et sans vouloir minimiser le moins du monde le caractère préoccupant de ce phénomène de déficit, je voudrais profiter de l'occasion pour fournir ici pour la première fois peut-être des explications détaillées quant à l'origine et aux causes de la situation actuelle. Il s'avère de même nécessaire d'éclaircir en cette matière un certain nombre de malentendus quant à la délimitation exacte des notions de déficit commercial ou de déficit des opérations courantes et quant à leur interprétation économique.

En premier lieu il convient de rappeler que les exportations de biens et de services ont connu dans leur ensemble une évolution extrêmement dynamique de 1970 à 1974. L'année 1975 a vu un effondrement dans plusieurs branches stratégiques comme la sidérurgie, le caoutchouc, les matières plastiques et les fabrications métalliques. La situation dans ces branches, comme vous le savez, ne s'est que très progressivement améliorée depuis en termes de volume, alors que la situation des prix, en raison de l'engorgement des marchés internationaux suite aux surcapacités dans de nombreuses branches, ne s'est pas encore rétablie.

Parallèlement à cette dégradation de la demande étrangère, le pouvoir d'achat de notre population, en partie, grâce à la politique sociale menée par le Gouvernement, a été à peine touché et les importations ont continué sur leur lancée d'avant la crise. Les importants déficits connus depuis lors sont donc dus, d'une part aux rigidités inhérentes au comportement du consommateur et, de l'autre, à une détérioration substantielle des termes de l'échange, les prix

des matières premières de l'énergie, des biens d'investissement et des biens de consommation importés connaissant des hausses importantes, alors que la structure de nos exportations, se composant pour une bonne part de produits intermédiaires a été à l'origine d'une dégradation des prix relatifs.

Cette évolution des exportations et des importations de biens a entraîné la situation déficitaire qu'on connaît. Il s'avère cependant utile d'analyser ici les différents composants de ces tendances globales.

Voici à titre d'exemple les soldes des exportations et des importations de biens et de services (en milliards de Flux) :

1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
6,5	1,2	2,6	9,2	13,8	-1,6	-0,9	-2,5

Jusqu'en 1974 ce solde s'est composé de deux éléments de même signe, tant les opérations sur biens que celles sur services étant positives.

Depuis 1975, l'évolution de ces deux éléments s'est dissociée, seules les opérations sur services continuant d'être fortement positives, alors que celles sur biens continuant à se dégrader ou à stagner sérieusement.

Ainsi les déficits de 1975 à 1977 peuvent s'analyser comme suit :

	1975	1976	1977
	(unité : milliards)		
opérations sur services :	+ 5,9	+ 7,3	+ 8,4
opérations sur biens :	- 7,5	- 8,2	- 10,9
	- 1,6	- 0,9	- 2,5

A un déficit croissant des opérations sur marchandises correspond donc un excédent croissant des opérations sur services. Ce qui m'amène à revenir brièvement sur un ensemble de transformations structurelles de l'économie luxembourgeoise depuis 1970 et surtout depuis la crise.

De 1971 à 1976, pour m'en tenir aux années pour lesquelles les chiffres des comptes nationaux sont définitifs, le taux de croissance annuel moyen du PIB a été de 2,7% en volume. Alors que la production industrielle stagne en volume sur l'ensemble de la période, les services marchands accusent un taux de croissance de 11,3%. Ce qui fait que la part relative de l'industrie dans la somme des valeurs ajoutées des différentes branches baisse de 45,2 à 27,2%, alors que la quote-part des services marchands se développe de 35,0% en 1970 à 51,3% en 1976. Cette évolution s'est d'ailleurs poursuivie au cours des années 1977 et 1978.

Il est donc évident que dans l'économie luxembourgeoise les prestations de services jouent un rôle grandissant en importance. L'apport total de nos exportations s'est accru de 8,2% en 1970 à 17,1% en 1977.

Finalement, j'aimerais rappeler ici qu'en dehors de l'apport positif de l'expansion des exportations de services au cours des dernières années, nous avons bénéficié d'un apport net considérable de revenus de facteurs en provenance du reste du monde dû principalement à l'activité du secteur bancaire sur la place de Luxembourg.

Il faut cependant bien être conscient du caractère précaire et aléatoire d'une bonne partie de ces reve-

nus de facteurs ou tirer argument de cette situation favorable, mais exceptionnelle, pour négliger les problèmes dramatiques que pose un déficit commercial dans notre pays.

Finalement quelques mots sur l'évolution la plus récente : Je pense qu'on assiste actuellement à un léger redressement des exportations de biens, grâce, presque exclusivement d'ailleurs, au raffermissement de la demande de produits sidérurgiques. En ce qui concerne les importations de marchandises, les effets de l'accroissement de la consommation intermédiaire dans la sidérurgie ont été à peine tempérés par le recul noté dans les autres branches industrielles et une légère décélération de la progression des dépenses de consommation des ménages.

Les données disponibles pour les neuf premiers mois de 1978 font état d'un progrès des exportations de marchandises en valeur de l'ordre de 5,6%, alors que les importations s'accroissent de 7,1%. Le déficit provisoire est déjà de 6,7 milliards de francs. Mais ces chiffres demandent une mise au point. Du côté des exportations, on s'attend à ce que le dernier trimestre soit particulièrement favorable, les améliorations des prix des produits sidérurgiques ne commençant à produire leurs effets sur le plan des statistiques douanières qu'avec un fort décalage dans le temps. Donc, pour l'ensemble de l'année, on peut escompter une croissance plus forte des exportations de biens que ne l'indiquent les chiffres avancés précédemment. Du côté des importations, ces chiffres, d'origine douanière comme je l'ai indiqué, ne prennent pas encore en compte les importations d'électricité (en décélération par rapport à 1977) et les importations de gaz naturel (en forte progression). On peut donc escompter sans risque d'erreur que malgré un comportement un peu plus favorable des exportations de biens, imputables essentiellement à la sidérurgie, le solde commercial négatif sera de la même envergure qu'en 1977.

Voilà pour les considérations de principe. Je n'aimerais pas entrer dans le détail quant à votre observation sur le gaspillage d'énergie dans les centres urbains et les exigences de fluidité du trafic, les explications tant des techniciens que des autorités locales faisant défaut.

Je me borne à confirmer un point. Des conditions de trafic optimales sont à rechercher pour des motifs d'ordre économique, pour des raisons d'urbanisme et d'environnement et pour tenir compte des intérêts des usagers, des habitants et des agents économiques.

À cet égard, les choses sont perfectibles et tous les responsables devraient s'employer à les améliorer.

Echo de l'Industrie : En ce qui concerne l'accroissement des exportations, il est évident que l'effort essentiel doit être fait par les entreprises tant au point de vue du développement de nouveaux produits que de celui de la conquête de nouveaux marchés. Or, compte tenu des pratiques actuelles, il est indispensable que l'Etat épaulé les efforts de la libre entreprise, d'une part, en la défendant contre des politiques protectionnistes ou abusives et, d'autre part, en mettant à la disposition des exportateurs les moyens qui leur permettent d'affronter à pied égal la concurrence internationale. Le Gouvernement actuel a certes

fait un effort appréciable pour réduire le handicap qu'ont les exportateurs luxembourgeois, notamment pour ce qui est de la conclusion de marchés d'envergure dans les pays du Tiers Monde. N'y a-t-il pas lieu d'accentuer encore l'effort entrepris en ce sens et d'étoffer les moyens mis à la disposition des différents ministères pour promouvoir les exportations extérieures.

M. Thorn : J'attire votre attention sur la mise en œuvre de trois instruments.

— Le Comité pour la promotion des exportations (COPEL) a été créé par règlement ministériel du 27 mars 1974. Les interventions se font sous forme de bonifications d'intérêts destinées à réduire le coût de crédits à l'exportation.

Bonifications accordées :

1975 : 4.175.721 F

1976 : 2.920.541 F

1977 : 12.966.306 F

Pour 1979, l'effort de promotion sera nettement amplifié et un crédit de 41 millions de francs vient d'être voté au budget 1979.

Parmi les secteurs qui ont jusqu'ici pu bénéficier des interventions de COPEL, on peut citer notamment les équipements pour hauts fourneaux, les presses à huiles, les machines à travailler les métaux, les ponts roulants et les équipements de stockage automatiques.

Il reste à prévoir qu'à l'avenir la construction clés en mains d'ensembles soit industriels, soit commerciaux, soit même éducatifs ou récréatifs, gagnera en importance.

Une première réalisation du type touristique vient d'être mise en chantier en Egypte et elle bénéficie de l'appui des pouvoirs publics luxembourgeois sur le plan du financement.

— Il faut signaler en second lieu les possibilités de la SNCI.

Les outils de la SNCI-crédits à l'exportation et de COPEL-bonifications d'intérêts — sont complémentaires et sont mis en œuvre conjointement dans la plupart des cas d'intervention du Gouvernement en faveur de l'exportation de biens d'équipement.

Le refinancement partiel de crédits bancaires par la SNCI permet d'atteindre des taux d'intérêts moyens intéressants qui peuvent en cas de nécessité être abaissés encore davantage moyennant des bonifications d'intérêts de COPEL.

En 1978, première année de son activité, la SNCI a déjà accordé des crédits à l'exportation d'une valeur de 210 millions de francs.

— Sur le plan institutionnel, j'aimerais souligner l'existence de deux organismes. LUX-DEVELOPMENT, société qui groupe les entreprises exportatrices et qui bénéficie du concours de la SNCI, centralise des données intéressantes, fait des efforts de prospection et rendra progressivement des services estimés à nos entreprises.

Un comité d'études réunissant mensuellement les délégués des Ministères intéressés et ceux des milieux industriels et économiques, analyse les problèmes qui se posent à l'exportation et fait des suggestions.

J'aimerais rappeler enfin que les voyages de prospection à l'étranger, au cours desquels j'assume la

direction de délégations adéquates, ont régulièrement pour but de rechercher ou de consolider des marchés nouveaux, de placer des commandes et de vaincre des obstacles qui s'opposent à l'expansion commerciale. J'estime que nos efforts à cet égard doivent forcément être accomplis à l'étranger. J'ajoute à tout cela que les moyens disponibles doivent être étoffés davantage et perfectionnés progressivement.

Echo de l'Industrie : Le développement de nouveaux produits et processus de fabrication est sans doute le domaine essentiel où se jouera notre compétitivité des années à venir. Aussi importe-t-il de favoriser avant tout la créativité des entreprises. Dans ce sens ne vous semble-t-il pas opportun d'organiser de façon plus systématique, à l'instar des mesures prises en République fédérale d'Allemagne, l'encouragement de la recherche et de l'innovation ?

M. Thorn : J'ai institué le 25 mai 1978 une commission d'études avec la mission d'étudier les possibilités de production dans notre pays de certains produits importés d'une certaine importance susceptibles d'être analysés du point de vue de la possibilité d'une production nationale éventuelle. Les milieux professionnels sont appelés de se prononcer à ce sujet.

La créativité et l'innovation méritent d'être encouragées.

Ce ne sont pas les pouvoirs publics qui sont destinés à créer et à innover en matière industrielle.

Ils doivent assurer l'environnement nécessaire pour permettre l'épanouissement de cette force créatrice qui est inhérente à l'économie de marché. Aller au-delà entraînerait des effets contraires; les exemples sont là pour le prouver.

Dans certaines petites et moyennes entreprises il existe un potentiel d'expansion qu'il importe de stimuler pour permettre à ces entreprises de se développer.

Vous faites allusion à l'organisation systématique de l'encouragement de la recherche et de l'innovation en République fédérale d'Allemagne.

Il est évident qu'un grand pays dispose de moyens autrement importants : budgets pour la recherche technologique, instituts de recherche universitaires, industries d'armements, etc.

Nous pouvons envisager la possibilité de mettre en œuvre une politique sélective d'encouragement de la recherche et de l'innovation à la mesure de nos moyens.

Le Gouvernement fait de grands efforts pour améliorer la formation des jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi.

Une jeunesse mieux formée ne demande qu'à contribuer au processus de création et d'innovation. Le Gouvernement et les industriels ont le devoir de mettre à sa disposition l'outil qui correspond à ses aspirations.

Des efforts de recherche sont faits dans une série d'entreprises.

Des instruments de stimulation existent et sont mis en œuvre pour favoriser ces efforts dans la mesure où l'investissement immatériel peut être précisé et où il existe un lien entre la recherche et le développement de l'entreprise.

Echo de l'Industrie : Quelles sont selon vous les perspectives économiques pour l'année 1979 ? Les prévisions de croissance très légèrement en hausse par rapport à 1978 ne risquent-elles pas, d'ores et déjà, de devoir être révisées à la baisse en raison des récentes tendances protectionnistes qui se manifestent de nouveau, notamment aux Etats-Unis, et qui risquent d'avoir un effet négatif sur l'évolution du commerce mondial ?

M. Thorn : Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, l'analyse des perspectives d'avenir de notre économie ne peut que se fonder sur les prévisions formulées en cette fin d'année par les principaux organismes internationaux, comme l'OCDE ou la Commission CE. Sans vouloir revenir dans ce contexte à la crise dans laquelle semblent se débattre depuis quelques années les techniques prospectives en général, on peut dire que la situation économique actuelle provoque chez tous les experts un sentiment d'incertitude profond. Néanmoins, et puisqu'il faut nous référer aux prévisions des organismes prémentionnés, les tendances conjoncturelles pour 1979 sont appréciées généralement d'une façon plus favorable en ce début d'année. Ainsi les experts de l'OCDE envisagent l'évolution internationale avec « un optimisme prudent », en se référant expressément au risque que les pays membres confrontés aux problèmes d'un chômage élevé ne s'engagent de plus en plus dans une voie protectionniste. La Commission de la CE est à peu près sur la même longueur d'ondes, quand elle annonce un taux de croissance de l'ensemble des pays de la Communauté européenne de 3,5% en 1979 (contre 2,6% en 1978).

Par conséquent nous devrions pouvoir escompter pour 1979 une consolidation de la reprise des économies de nos principaux partenaires commerciaux, notamment grâce au programme d'action concertée, entraînant pour le moins une légère accélération des exportations luxembourgeoises accompagnée d'une amélioration des prix, ceci d'autant plus que les mesures du plan Davignon ont été reconduites pour 1979. On peut donc également présumer à titre de première approximation que le produit intérieur brut accuserait pendant l'année prochaine une expansion légèrement plus soutenue qu'en 1978, soit une croissance d'environ 3% en volume.

Il est vrai que cette reprise modérée ne constituerait pas un remède durable ni même suffisant aux deux déséquilibres fondamentaux qui caractérisent notre situation économique actuelle : la dégradation du marché du travail et le déficit de nos échanges commerciaux.

En ce qui concerne le premier point, il est vrai qu'en 1978, au niveau des divers indicateurs officiels, la situation n'a pas connu de dégradation significative. Il convient cependant de rappeler d'une part, que ces résultats n'ont pu être obtenus que grâce à notre politique active de sauvegarde de l'emploi et de création de nouveaux emplois, et que, d'autre part, ces mesures, par leur efficacité même, ont abouti en partie à masquer quelque peu, aux yeux de l'opinion publique, la gravité de la situation. Il ne fait pas de doute en effet que les mesures comme l'institution du chômage partiel indemnisé, la création de divisions

anti-crise dans la sidérurgie, la préretraite dans cette industrie, les mesures de mise au travail des jeunes, pour ne citer que les plus importantes, ont permis d'éviter la mise au chômage d'effectifs beaucoup plus importants que ne le renseignent actuellement les chiffres relatifs aux demandes d'emplois non satisfaites.

L'ampleur de la reprise ne sera sans doute pas suffisante pour relancer massivement l'embauche en 1979, du moins au niveau international.

Les risques de dégradation du marché de l'emploi soulignent l'importance vitale de la réussite de la nouvelle politique industrielle qui se place tout d'abord dans une optique à court terme tendant à combattre rapidement la montée du chômage, mais aussi dans une perspective à plus long terme en visant à rééquilibrer la structure de notre potentiel industriel. Elle devient ainsi en même temps la condition première d'un assainissement durable de la situation de notre commerce extérieur, trop orienté sans doute

vers un nombre restreint de pays industrialisés, et, d'autre part, trop marqué par la prédominance des produits intermédiaires, pour lesquels la concurrence sur les marchés internationaux est particulièrement vive.

1979 ne pourra donc sans doute qu'annoncer un rééquilibrage de nos échanges commerciaux au sens étroit. Mais l'expansion du secteur tertiaire, et plus particulièrement des branches de la radio- et télé-diffusion, des transports aériens et des intermédiaires financiers continuera sans doute à assurer par les exportations de services qu'elles réalisent et les revenus de facteurs dont elles sont à l'origine à équilibrer notre situation économique extérieure sur le plan de l'ensemble des opérations courantes.

Au sein des institutions internationales, il faut combattre sans cesse le protectionnisme sous les formes les plus diverses. Je m'y emploie moi-même activement et j'ai engagé mes collègues et mes collaborateurs à faire de même.

Europa kann sich keine Gleichgültigkeit leisten

Interview de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement,
dans la « Neue Osnabrücker Zeitung »

Dans son édition du 18 janvier 1979, la « Neue Osnabrücker Zeitung » a publié une interview de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, sous le titre « Europa kann sich keine Gleichgültigkeit leisten ». Nous reproduisons ci-après le texte de cette interview.

Frage : Wann kann nach Ihrer Einschätzung das Europäische Währungssystem in Kraft treten ?

Antwort : In dieser Frage Prognosen zu wagen, scheint mir wenig ratsam, wie die kürzliche Entwicklung gezeigt hat. Längst bekannte Meinungsverschiedenheiten im Agrarbereich verzögerten immerhin das termingerechte Inkrafttreten eines Vorhabens, das nicht nur von dem französischen Präsidenten als « historisch » bezeichnet wurde. Hoffentlich bewahrheitet sich die von Giscard d'Estaing und Bundeskanzler Schmidt geäußerte Zuversicht, die strittige Angelegenheit werde Ende des Monats Januar eine Lösung gefunden haben.

Frage : Der französische Staatspräsident Giscard d'Estaing und der deutsche Bundeskanzler Schmidt sollen sich aber schon in Guadeloupe über das weitere Vorgehen in der strittigen Frage des Agrargrenzausgleichs verständigt haben. Welchen für alle Seiten befriedigenden Kompromiß halten Sie für denkbar ?

Antwort : Die Grenzausgleichsbeträge sollten eigentlich nur ein Provisorium sein, um die Wechselkursschwankungen innerhalb der EG aufzufangen und so die gemeinsame Agrarpolitik wenigstens

künstlich am Leben zu halten. Leider dauerte die Währungsunruhe an, und aus dem Provisorium wurde eine Dauereinrichtung. Auf lange Sicht dürften aber in einer Währungsunion mit stabilen Wechselkursen die Grenzausgleichsbeträge wieder abgeschafft werden. Daher kann ich mir auch vorstellen, daß man sich auf eine Kompromißformel einigen könnte, welche eine progressive Abschaffung vorsieht, die sich parallel mit in Sachen Währungssystem gemachten Fortschritten vollziehen könnte.

Kinderschuhe

Frage : Wie beurteilen Sie als Repräsentant eines kleinen EG-Landes Gipfeltreffen wie das von Guadeloupe angesichts einer fortschreitenden europäischen Einigung ? Gibt es Mißbehagen ?

Antwort : Mißbehagen gibt es keineswegs. Es ist doch ganz klar, daß die Großen der Welt, hier der westlichen Welt, sich treffen müssen, um Meinungen und Erfahrungen zu Weltproblemen auszutauschen. Dies ist auch im Interesse Europas. Bedauern empfinde ich dennoch, daß Europa als Ganzes dabei nicht vertreten ist. Aber das haben wir uns selbst zuzuschreiben, da die politische Einigung unseres Kontinents noch immer in den Kinderschuhen steckt — und das Stadium einer losen zwischenstaatlichen Kooperation noch nicht überschritten hat. Deshalb dürfen wir auch nicht erwarten, daß die EG als vollwertiger politischer Gesprächspartner anerkannt wird. Wie könnte sie auch, da sie ja keine politische Einheit bildet.

Frage : Wäre es sinnvoll und nützlich gewesen, die Europäische Gemeinschaft durch EG-Präsident Jenkins an den Beratungen teilnehmen zu lassen ?

Antwort : Aus den vorhin angedeuteten Gründen ist eine Teilnahme der EG-Kommission ausgeschlossen. Die EG ist immerhin bei den Weltwirtschaftsgipfeln vertreten, eben weil sie eine wirtschaftliche Macht darstellt, die nicht übergangen werden kann. Auch besitzt die Kommission in den Wirtschaftsbereichen größere Kompetenzen und ist ein von allen ernst zu nehmender Verhandlungspartner. In politischen Belangen müssen wir uns weiterhin damit begnügen, daß wir leider nur im nachhinein von den teilnehmenden Mitgliedsstaaten informiert werden.

Frage : Teilen Sie die Forderung des früheren französischen Premierministers Debré nach einer Revision der Römischen Verträge ?

Antwort : Eine Revision, wie Michel Debré sie wünscht, würde ich bestimmt nicht gutheißen. Überhaupt glaube ich, daß wir die bestehenden Verträge zuerst einmal ganz ausschöpfen sollten, ehe wir an eine Änderung denken. Immerhin gibt es noch eine beträchtliche Anzahl Vertragsbestimmungen, die noch nicht oder nicht mehr angewandt werden. Des weiteren steckt in den Verträgen viel latente Dynamik, die bisher ungecahnte Aufgabenbereiche eröffnen könnte. Auf jeden Fall würde ich einer Revision nur zustimmen, wenn sie zu klar erkennbaren Fortschritten in Richtung einer größeren europäischen Einheit zu führen verspräche.

Starker Druck ?

Frage : Stellt sich nach der Direktwahl des Europäischen Parlaments die Frage einer Kompetenzverlagerung und -erweiterung der EG-Gremien ?

Antwort : Die Direktwahlen selbst werden keine Kompetenzerweiterung zugunsten des Parlaments bewirken. Wesentlich wurde ja im September 1976 anlässlich des Ratsbeschlusses zu den Direktwahlen die Frage der Kompetenzen ausgeklammert. Aber sehr lange wird man sie nicht aufschieben können : Es ist nämlich nur normal, daß 410 direkt gewählte, demokratisch legitimierte Volksvertreter versuchen werden, genügend Druck auf die nationalen Regierungen auszuüben, um eben mehr Befugnisse zu erlangen. Ob, wann und wie weit es ihnen gelingen wird, hängt sowohl von der Vehemenz der nationalen Opposition als auch von den Resultaten der Direktwahlen ab : denn je größer die Wahlbeteiligung, desto höher die Legitimation und stärker der Druck. Eine Kompetenzerweiterung muß aber nicht unbedingt eine Verlagerung von einer Institution zur anderen bedeuten. Denn die neuen Befugnisse des Europaparlaments werden nicht von einer europäischen Regierung abgetreten, sondern müssen den nationalen Parlamenten abgerungen werden. Dennoch würde eine Kompetenzerweiterung ein besseres Gleichgewicht zwischen den Institutionen schaffen und ein bißchen an der Vorherrschaft des Ministerrats rütteln.

Frage : Worin sehen Sie die Hauptaufgaben des Parlaments für die erste Wahlperiode ?

Antwort : In der ersten Legislaturperiode wird das Parlament wohl vor allem Kontrollaufgaben übernehmen. Es scheint mir die geeignete Tribüne für Diskussionen über wichtige europäische Probleme, während denen etwaige Mißstände aufgedeckt werden können. Es wird uns Europäer zuerst einmal daran gewöhnen müssen, auch auf europäischer Ebene zu tun, was auf nationaler als selbstverständlich gilt, nämlich einen konstruktiven Dialog zwischen der Exekutive und den Volksvertretern zu ermöglichen. Auf jeden Fall muß das Parlament sich mit politisch bedeutungsvolleren Angelegenheiten als mit der Sitzfrage und der Höhe der Diäten abgeben, will es sich nicht zu sehr mit sich selbst beschäftigen, sich dadurch selbst blockieren und die erhoffte Entwicklung hinauszögern.

Frage : Rechnen Sie schon bald mit stärkeren Impulsen durch die Abgeordneten für die europäische Integration ?

Antwort : Ich habe vorhin schon auf die Gefahren hingewiesen, die stärkeren Impulsen im Weg stehen könnten. Im allgemeinen fürchte ich fast, daß der integrationspolitische Impuls der Direktwahlen erst beim zweiten Wahlgang ganz zum Tragen kommen wird. Erst dann werden die Europaparlamentarier sich vor ihren Wählern für ihr Auftreten in Straßburg und Luxemburg verantworten müssen, um wiedergewählt zu werden. Diese integrationspolitische Wirkung könnte noch größer werden, wenn einmal das Doppelmandat abgeschafft sein wird. Dann erst gibt es echte europäische Volksvertreter, die sich voll und ganz der europäischen Integration widmen können, ohne zu sehr auf das nationale politische Kräfteverhältnis Rücksicht nehmen zu müssen.

Aufklärung

Frage : Sind die Bürger bereits ausreichend für die Direktwahlen sensibilisiert ?

Antwort : Der europäische Bürger bleibt, trotz vielen Rückschlägen, weiterhin von der europäischen Integration angetan, wie alle Meinungsumfragen klar unterstreichen. Aber leider scheinen noch zu viele Wähler unentschlossen, bei den Direktwahlen ihr Wahlrecht auch auszuüben. Dennoch hoffe ich, daß diese Unentschlossenen sich eines Besseren besinnen werden, um den Direktwahlen zum Erfolg zu verhelfen : Denn Gleichgültigkeit kann Europa sich am allerwenigsten leisten. Noch hat die europäische Wahlkampagne nicht richtig begonnen. Erst in diesen Tagen wird in allen EG-Ländern eine große Aufklärungskampagne gestartet, viele Medien weisen in besonderen Programmen und Beilagen auf die europäische Problematik hin. Sie sehen : Vieles wird getan, um den Wähler zu sensibilisieren. An ihm wird es liegen, diese Anstrengungen zu honorieren.

Frage : Welche Konsequenzen ergeben sich nach Ihrer Meinung aus den Ereignissen im Iran und in Kambodscha für Europa ?

Antwort : Direkte Auswirkungen auf Europa werden die Ereignisse in Kambodscha nicht haben. Sie bestätigen im nachhinein einige europäische Stimmen, die seit längerer Zeit vor einer Eskalation des

Nachbarstreits zwischen Vietnam und Kambodscha warnten, um so mehr, da die Spannungen zwischen der UdSSR und China stetig zunahmen. Die Ereignisse im Iran betreffen Europa insofern direkter, als sie sich näher an unseren Grenzen abspielen. Auch riskiert die bisherige doch einigermaßen einheitliche Position der westlichen Länder, Risse zu bekommen,

falls das prowestliche Regime gestürzt werden sollte. Beiden Ereignissen ist aber gemeinsam, daß sie die Notwendigkeit einer klaren europäischen Politik hervorheben. Einmal mehr wurde uns nämlich demonstriert, daß unser Europa der losen politischen Zusammenarbeit kaum Einfluß und Gehör in der internationalen Politik findet.

Le Luxembourg dans la presse étrangère

« Europe's petit four »

Nous reproduisons ci-après un article paru le 11 mars 1979 dans le journal « Chicago Tribune ».

We live in a world of superpowers and super-pretensions. At last count, there were six nuclear nations; meanwhile, smaller countries without the bomb huff and bluff and call themselves « non-nuclear powers ». Big, rich countries like America and Russia spend billions on missiles they never use. Broke little countries like Zaire and Peru have their own airlines. Gaullist France was obsessed with « grandeur », and Richard Nixon invaded Cambodia to prove that America was not « a pitiful, helpless giant ».

Amid all this pomp and puff, wouldn't it be nice if there was some refuge — small places without airs or bombast, countries that keep things on a human scale, lands where the guiding principle is live-and-let-live? And not a hermit's cave either, nor a desert island where typhoons and typhoid dampen the pleasures of lotus-eating, but modern places where the plumbing works and the real world is near at hand.

Well, gentle reader, there are such places. They are the little countries of Europe — Luxembourg, Liechtenstein, San Marino and Andorra. They have long been known, semi-derisively, as the « postage-stamp countries » because of their size and because all but Luxembourg make a big business out of selling stamps. But there is more to them than that, as we shall see: They take themselves seriously, if not solemnly, and after a while a visitor does, too.

(There are two other even tinier nations. The Vatican would fit tidily into the Loop, and Monaco is not much bigger. But both are special cases — the Vatican as home of the Roman Catholic Church; over-crowded, over-built Monaco as a combination casino and yacht harbor for the world's jet setters — that they find no place in this argument that we can be wonderful.)

The Little Four have a lot in common. Largely, they are accidents of history: All but San Marino lie between larger, more powerful countries and have survived either by keeping a low profile or through a compromise between their neighbors.

All are prosperous, some strikingly so — Liechtenstein claims the second highest per capital income in the world, after oil-rich Kuwait. All got that way

by some cold-blooded catering to the world's needs — Andorra as a taxfree supermarket, Liechtenstein as a tax haven for thousands of foreign companies, San Marino as a tourist magnet, and Luxembourg as a center for banks oppressed by tougher laws in neighboring lands. (But both Luxembourg and Liechtenstein are also heavily industrialized, industrious places with big export incomes.)

All are vigorous democracies, and their politics are probably the closest thing to New England town meetings that exist today. Even in Luxembourg, the largest of the four, Premier Gaston Thorn is on a first-name basis with a large percentage of his people, who can and do telephone him at home to bellyache about this law or that.

All are picturesque beyond belief. A large part of their survival lay in their remoteness. Although well-linked with the world today, they existed for centuries tucked into mountain valleys or forests and were always hard to get to. The result is that they still look the way Europe is supposed to.

All except San Marino are wedged between other countries and, hence, are bilingual or even trilingual. All except Luxembourg are neutral. And all except Luxembourg deny full rights to women; Liechtenstein even refuses to let them vote.

None prints its own money or has a university. Only Luxembourg has an army, but it has no artillery because any shell fired, even as a test, might land in some other country. Andorra has \$ 5 written into its budget under « defense » — it goes for blanks to be fired from rifles on ceremonial occasions.

All know they have a good thing going and, except for Luxembourg, make it very hard for foreigners to become citizens. In Andorra, you have to marry an Andorran; in San Marino, a long-time resident has a chance, but you can stay there 50 years and not be given citizenship.

All, truth to tell, are a trifle dull. Almost nothing has happened in them for several centuries now, and they are appreciated by people who value clean air over night life. Violent crime is a rarity: « the last murder we had here was 12 years ago, when a woman killed her husband », an Andorran relates. « But they were foreigners. »

All are not immune to superlatives. San Marino calls itself the world's oldest and smallest republic. Andorra claims to be the world's only feudal democracy. Liechtenstein boasts it is the most industrialized nation in the world — on a per capita basis, of course. Luxembourg ranks as the world's leading steelmaker, on the same basis.

None has illusions of grandeur, but all know their own worth.

« We think we are here », says Liechtenstein's Walter Kranz, « to show the world that there is a spot where humanity is at home, where people can live as individuals, where each person can influence the policy of the state. People here feel in control of their lives ».

« We are a demonstration », a man from San Marino added, « that it is possible to live today and be independent and free without an army, defenses, nuclear weapons, all that. It's a pity there are not more countries like us ».

If all the ministates have much in common, they also are very different. Join us then, all you who are weary of Grand Tours, on this Petite Tour to the lands of Lilliput.

Luxembourg: the original mouse that roared

Luxembourg is the superpower of the little places. It is the biggest, with exactly 999 square miles, three-fourths the size of Rhode Island. And it is the most populous, with 350 000 persons.

More important, it is the only one of the four with all the attributes of sovereignty. Although it shares its currency and central bank with Belgium, it handles its own foreign affairs and has its own 650-man army.

It also is the only one of the four with an airport. In fact, most Americans who know anything at all about Luxembourg know it largely for its airport, which is the European end of those cut-rate transatlantic flights by Icelandic Airlines.

Luxembourg is a member in good standing of NATO and is one of six founding members of the European Common Market. Indeed, it is the headquarters of some of the market's institutions: Whenever this status has been jeopardized, Luxembourg has threatened, successfully, to use its veto power to bring the Common Market to a dead halt. It is the original mouse that roared.

« San Marino and Liechtenstein are operetta states », a government official says. « We may also be a mini-state, a baby partner. But we are an independent nation, in NATO and the EEC. We take responsibilities. »

Luxembourg is an extraordinarily pleasant and civilized little place, nestled into the southern Ardennes between West Germany, France and Belgium. It has mostly farming in the north and mostly steel-making in the south (even ministates have regions). It is possible to see most of Luxembourg in a day of hard driving, but its soaring castles, quiet valleys, wooded walks and rich trout streams deserve more time than that.

The history of Luxembourg goes back 2000 years. For most of that time it was a plaything of invaders, annexed to neighboring principalities broken up into

warring fiefdoms, overrun and swapped by the powers of the days. Despite some of Europe's most bristling fortifications, Luxembourg City itself was captured 14 times in the Middle Ages.

The Congress of Vienna in 1815 proclaimed Luxembourg to be a sovereign grand duchy within the Germanic Confederation. In 1867, it became totally independent. But over the years it lost three-fourths of the territory it had in 1815 and, in both world wars, was invaded by Germany. Finally, in the winter of 1944-45, it was engulfed in the Battle of the Bulge, the largest land battle in the history of warfare. The results were two-fold: a still-lingering anti-German feeling and a postwar decision to drop its traditional neutrality.

« We're located between Germany and France », Gaston Thorn, the compact, handsome premier who has emerged as one of Europe's leading statesmen, said in explaining Luxembourg's role on the continent. (Thorn, incidentally, is a busy man: Besides, being premier, he is also foreign minister, foreign trade minister, economic affairs minister, and minister for the middle classes.)

« We always had a fight not to be absorbed by Germany or France », Thorn went on. « We were very much in favor of France when we were under German occupation, and we found that even German culture and German politics had some attraction when we were under French occupation.

« Now our role is to help the French and the Germans understand each other better. This has nothing to do with idealism. As long as France and Germany go on fighting each other, they will meet on Luxembourg soil, and we dislike that. »

« To be a Luxembourger is to be a European by necessity », added government spokesman André Claude.

Luxembourg has always been attached economically to Germany, Belgium, or the Common Market and has waxed prosperous within these larger unions.

« It would be suicide for us to be on our own », Claude said. « For instance, we produce 12 tons of steel each year for each Luxembourger. We can't eat it, so we have to sell it abroad. »

The Luxembourgers work like Germans and live like the French, which is certainly better than vice versa. There have been no strikes in 30 years — the nation's strongest drawing card in luring vital foreign investment. The food is splendid, and the standard of living high, with a rather un-European conspicuous consumption. Luxembourgers drive big cars, live in big houses, pay \$ 15 000 to buy a parking place downtown, buy villas abroad, and dress their children in the latest jeans and Adidas.

Almost every Luxembourger is trilingual — German, French, and the guttural local language, Luxembourgesch. Only French is spoken in Parliament, but each citizen receives a regular summary of parliamentary debates in German. In court, testimony is given in Luxembourgesch, lawyers argue in French, and the judgment comes in German.

Pride and a highly developed individualism are part of Luxembourg.

« I've got a country home up north », a resident of Luxembourg City said, « and a farmer gave me some

good advice on cement, so I gave him a beer. I heard later that he thought I was a fine fellow. He told a friend of mine, «He offered me one beer in friendship but he knew I had enough money to buy the second one myself».

Luxembourg's reign as one of the world's banking capitals dates back to the mid-1960s, when an American tax kept Europeans from going to New York for funds. Heavy trading in dollars outside the United States resulted: much of this would have been done in Germany, except the German government imposed a similar tax of its own at the same time.

German banks looking for a better climate began setting up in Luxembourg (the common language helped). Others followed. There are 96 banks in Luxembourg now, 84 of them foreign and many clustered along Bankers Row on the Boulevard Royal. Russian banks are among them, and Peking's Bank of China wants in. Liberal laws, such as the lack of withholding tax on foreigner's dividends or interest, are expected to bring more.

The banks employ 6 000 persons, which is a lot in a country the size of Luxembourg. Equally impor-

tant, the money and taxes they have brought in — fully 20 per cent of Luxembourg's tax receipts — have kept the country going during the recession.

The recession is still felt in Luxembourg, which depends on an antiquated steel industry now being revitalized. This modernization means a cutback in labor: Unemployment — all of 1 000 persons — is the highest in the country's history.

Faced with economic crisis, the three legs of the economy — government, business, and labor — struck the kind of compromise common in the tight-knit little countries. Labor promised not to strike, business promised to invest more, and government promised to protect employment.

The recession will pass. Not so another problem that really has Luxembourgers worried — a declining birth rate and shrinking population that has led to gallows wisecracks about «more coffins than prams».

«We're dying out», says spokesman Claude. «We have the world's lowest birth rate. We may be 96 per cent Catholic here, but we're having only one child per family».

«I don't know the answer», Premier Thorn says. «I'll give you a reward if you give it to me.»

« Wenn es Luxemburg noch nicht geben würde, dann müßte es schleunigst erfunden werden »

Dans son édition du 26 mars 1979 le « Handelsblatt » de Düsseldorf a publié l'article suivant consacré à la place financière de Luxembourg :

Kreditinstitute deutschen Ursprungs, Tochtergesellschaften deutscher Banken, spielen am Finanzplatz Luxemburg eine hervorragende Rolle. Für die deutsche Wirtschaft wie für manchen anderen deutschen Bankkunden sind die Möglichkeiten des Bankplatzes Luxemburg ein wichtiger Faktor geschäftlicher Kalkulation geworden. Vor zehn, fünfzehn Jahren hätte wohl niemand vorausgesagt, daß Ende 1978 Luxemburg 24 deutsche Tochterbanken mit zusammen fast DM 85 Milliarden Geschäftsvolumen beherbergen würde. Wo liegen die Ursachen dieser rasanten Entwicklung, was hat Luxemburg gerade für deutsche Banken und ihre Kunden so attraktiv gemacht ?

Wenngleich aus allen Teilen der Welt Banken nach Luxemburg gekommen sind — der Anzahl nach sind nur ein Viertel der 96 in Luxemburg tätigen Kreditinstitute deutschen Ursprungs (Stand 31. 12. 1978) —, vereinen deutsche Institute deutlich über 50% des Geschäftsvolumens aller Luxemburger Kreditinstitute auf sich; die 12 US-amerikanischen Banken haben dagegen einen Anteil von nur etwa 3%.

Kein Platz der Narrenfreiheit

Vieles von dem, was man Luxemburg noch immer gern nachsagt und womit man — vor allem für deutsche Banken — Gründe für den spektakulären Aufschwung des Finanzplatzes sucht, ist schlicht falsch. Luxemburg ist kein Steuerparadies — in mancher Hinsicht fast das Gegenteil —, und Luxemburg ist sicher kein Platz finanzieller Narrenfreiheit; für diesbezügliche Schlagzeilen sorgten in den vergange-

nen Jahren ausschließlich andere Länder und Bankplätze.

Der Finanzplatz Luxemburg ist vielmehr hinsichtlich der deutschen Bankenpräsenz und des Geschäfts mit und für ihre deutsche Kundschaft ein aus historischen und geographischen Umständen entstandenes Phänomen und, um es der Vollständigkeit halber zu sagen, auch hinsichtlich seiner über den deutschen Anteil hinausgehenden Internationalität ein von den deutschen Banken ausgelöstes und damit auf die gleichen Ursprünge zurückgehendes Ereignis.

Für die deutschen Kreditinstitute bot sich Mitte der 60er Jahre Luxemburg als ein geeignetes Tor zum direkten Zutritt in den internationalen Geld- und Kapitalmarkt an. Kein deutsches Kreditinstitut war seinerzeit — von Repräsentanzen abgesehen — direkt im Ausland vertreten. Die ständige Zunahme des Welthandels, die wachsende Bedeutung des deutschen Industrieexports und Wandlungen in der Form der Ausfuhrfinanzierung forderten die direkte internationale Präsenz deutscher Banken. Luxemburg, geographisch Nachbar, Partner im Gemeinsamen Markt, ohne nennenswerte Sprachbarrieren, seinerzeit kostengünstig und — vor allem — seit Ende der 20er Jahre durch liberale Bankengesetzgebung für internationales Finanzgeschäft geeignet, machte deutschen Banken den ersten Nachkriegsschritt ins Ausland leichter als London, Zürich oder gar New York.

Export wäre sehr erschwert worden

Es war damals gleichzeitig ein Schritt in den gerade den Kinderschuhen entwachsenden Euromarkt. Mit der zunehmenden Bedeutung dieses Marktes für das Funktionieren der Weltwirtschaft, aber auch mit den zunehmenden nationalwirtschaftlich begründeten Einschränkungen des freien grenzüberschreitenden

Bankgeschäfts in Deutschland, stieg die Bedeutung Luxemburgs für die deutschen Banken und ihre Kunden. Ein wichtiger Teil des deutschen Exports wäre ohne die direkte Beteiligung deutscher Banken am Euromarkt, die aus Deutschland heraus auf vernünftige Weise unmöglich ist, nicht finanzierbar und dadurch außerordentlich erschwert, wenn nicht ausgeschlossen. Aber auch darüber hinaus scheint es nicht zu vermessen, zu sagen, daß die Weltwirtschaft insgesamt in den vergangenen Jahren und wohl auch in Zukunft die restriktionsfreie Präsenz deutscher Banken in der Risikoübernahme und in der Organisation der Kanalisierung internationaler Liquidität benötigt. Über Luxemburg ist dies in wirtschaftlich vertretbarer Weise machbar; die Bundesrepublik hat, unter anderem durch ihre Mindestreservebestimmungen, das internationale Bankgeschäft zu einem großen Teil ausgespart.

Was bietet der Bankplatz Luxemburg seiner deutschen Kundschaft? In erster Linie den direkten Zutritt zum Euromarkt. Und damit nicht nur die für den Export mitentscheidende freie Parallelfinanzierung zum deutschen Ausfuhrkredit, sondern auch die Möglichkeit, Zins- und Kostenunterschiede zwischen den verschiedenen nationalen Geldmärkten und dem freien internationalen Markt für sich selbst optimal zu nutzen. Da Luxemburg das Kredit- und Einlagengeschäft in Fremdwährung mit der ausländischen Bankkundschaft restriktionsfrei zuläßt und weder durch zinslos zu unterhaltende Mindestreserven noch durch Quellensteuern oder andere Abgaben verteuert, sind in Luxemburg international konkurrenzfähige Konditionen erhältlich.

Alle Formen des Finanzgeschäfts

Hinzu kommt, daß Luxemburg — wie Deutschland — das Universalbankensystem hat. Die Banken können damit unter Nutzung der Möglichkeiten des Euromarktes ihrer Kundschaft mit allen Formen des Bank- und Finanzgeschäfts zur Verfügung stehen und über Kreditgewährung und Depositenannahme hinaus auch im Wertpapiergeschäft und im Devisen- und Edelmetallhandel ihre Dienste anbieten. Hier ergeben sich auch für Privatkunden viele interessante Möglichkeiten.

Allerdings bewirken die technischen Gegebenheiten des Euromarktes und die in diesem Markt — verglichen mit dem Inlandsgeschäft — relativ kleinen Gewinnspannen die Notwendigkeit, sich auf betragsmäßig größere Geschäfte zu beschränken. Die Kostenbelastung, die das breite Geschäft zwangsläufig mit sich bringt, ist von einer auf den Euromarkt spezialisierten Bank nicht aufzufangen, wenn sie diesem Markt konkurrenzfähige Konditionen anbieten will. Das Sparkonto, der kleine und mittlere Konto-

korrentkredit und das Anschaffungsdarlehen passen nicht in den Euromarkt. Entsprechend hat keine der deutschen Banken in Luxemburg Schalter- oder Kassenverkehr, sie führen weder Scheckkonten für ihre Kunden noch wechseln sie ausländisches Geld ein. Nur wenige befassen sich mit kommerziellem Auslandsgeschäft, also Akkreditiven, Dokumenteninkassi und sonstigen Auslandszahlungen.

Nicht in jeder Hinsicht optimal

Aufgabe und Angebot der deutschen Banken in Luxemburg ist also fast ausschließlich das internationale, große Finanzgeschäft, « whole-sale banking » im Euromarkt. Dafür bietet Luxemburg gute, wenn auch nicht in jeder Hinsicht für die Banken optimale Umweltbedingungen.

Dennoch haben sich die deutschen Banken in ihren Euromarkt-Aktivitäten bisher in besonderem Maße auf Luxemburg konzentriert, auch wenn viele von ihnen inzwischen über Stützpunkte in anderen Teilen der Welt verfügen, die gleich gute, in mancher Hinsicht bessere Voraussetzungen bieten. Bestimmend hierfür waren und sind Umstände, die in nackten Ziffern oder in Bestimmungen der Steuergesetzgebung darstellbar sind.

Mittelpunkt für die Euro-D-Mark

Einmal haben sich aus der Tatsache, daß für viele deutsche Banken der erste Schritt ins Ausland nach 1945 der nach Luxemburg war, ein erhebliches Eigengewicht, Expertise, geschäftliches und technisches know-how entwickelt, das nicht ohne weiteres übertragbar ist. Fast zwangsläufig wurde dadurch Luxemburg zum unbestrittenen Mittelpunkt des Euromarktes, soweit er die deutsche Währung betrifft. Zudem bietet die Nähe des Landes unverändert ihre Vorteile. Nicht zuletzt beinhaltet für den deutschen Bankier die bei aller Fortschrittlichkeit traditionell konservative Wirtschafts- und Sozialpolitik besondere Attraktivität. Die im Rahmen liberaler Bankengesetzgebung « hautnah » und sachkundig arbeitende Luxemburger Bankenaufsicht und die recht sichere Erwartung, daß mit politisch bewirkten unliebsamen Überraschungen, die das Geschäftskonzept in Luxemburg in Frage stellen würden, auch auf längere Sicht nicht zu rechnen ist, geben Luxemburg gewisse Vorzüge gegen konkurrierende, in jeder Hinsicht ferner liegende Finanzplätze des Euromarktes.

Für Banken aus anderen Ländern hatten teilweise abweichende Kriterien Priorität, sie haben sich nicht oder nicht in gleichem Maße in Luxemburg engagiert. Für den deutschen Bankkunden ist jedoch sicherlich Luxemburg der geeignete Platz für « deutsches Banking » im Euromarkt.

« The Luxembourg connection »

Sous le titre « The Luxembourg connection » le journal « The Financial Times » de Londres a publié le 30 mars 1979 l'article suivant consacré à la place financière de Luxembourg :

Luxembourg has grown into an increasingly important Euro-business centre imposing on major Continental European banks conducting international business the need to be represented there. A unique feature is that much of the Euro-business is denominated in European currencies rather than the dollar. In recent years, however, the dollar has maintained, if not increased, its market share.

The city now accounts for roughly 34 per cent of the Euro-Deutsche Mark market and about 12 per cent of the Euro-dollar market. Transactions are settled roughly 44 per cent in Euro-D-marks and about 45 per cent in Eurodollars.

Foremost among international banks in Luxembourg are the West Germans, which represent about 55 per cent of the balance sheet total — or around DM 85bn. The first German international bank to arrive was Dresdner Bank International, which paved the way for subsidiaries of the other major German banks to be established. There are now 24 German banks out of roughly 100 altogether.

German banks came for a variety of reasons. A declining German domestic growth rate together with the increasing world importance of Germany's economy and trade provided a major impetus to the international side of German banking activity. Moreover minimum reserve requirements inside Germany meant that Eurobusiness, some of which was connected to this trade, had to be arranged outside Germany, especially when denominated in the Deutsche Mark, which has now grown into an important reserve currency as an alternative to the dollar.

As well as its growth as an « offshore » centre, Luxembourg's legal structure and already expanding role in international banking, holding company and Eurobond activity provided an obviously convenient financial and geographical base for the German banks. An analysis of their activity shows about 50 per cent loan business, 35 per cent in money market activity — mainly trading in deposits — and the remainder in securities comprising Eurobonds and domestic German bonds.

Luxembourg accounts for 25 per cent of the market in international syndicated Eurocredits to non-banks on 1978 figures measured against Bank for International Settlement statistics, compared with about 16 per cent in 1973. A measure of Luxembourg's importance in the Eurocredits market is the ability of banks there to syndicate large credits internally. A DM 500 m Euroloan for Mexico and DM 400 m credit for Denmark were syndicated entirely in Luxembourg last year.

As the centre becomes more important in this field there is growing resistance among the banks to the decline in spreads and lengthening of maturities of Eurocredits. A recent borrowing by a Brazilian agency had a 15-year tranche which had to be placed as a

« club » loan owing to resistance to its syndication by the banks.

Furthermore, Luxembourg banks have been largely unassociated with efforts by French borrowers to bring the interest rate margin down to $\frac{1}{2}$ per cent and below, while the recent concern among banks during the Iranian revolution was less marked because of the lower exposure of Luxembourg banks to Iranian borrowers in proportion to other centres.

Another major side of international business — which accounts for around 85 per cent of total banking activity — is the money market. In this Scandinavian banks are also quite active, although to a much lesser degree than German banks.

Luxembourg functions as a refinancing centre accepting deposits to match against revolving syndicated credits. As well as organising credits themselves, many banks also carry credits on their books which have been granted by their parent banks. The most active deposit periods are three and six months and business in longer term positions is much thinner. Euro-mark deposits rarely extend beyond one year and in any case very few credits revolve on periods over one year.

Centres

Longer periods in Eurodollars can be traded more easily, when necessary, but in this currency the most active periods are again the three and six months position. In the Eurodollar market more trading is done with other centres, of which — outside London — Paris, and to a lesser extent, Amsterdam, are the more important.

A smaller but important market exists in Euro-Swiss francs, a Eurocurrency in which growth was given impetus — although limited — by the Swiss National Bank's network of controls to combat upward pressure on the Swiss franc — a network it has only recently begun to unwind.

As a part of the economic union, Luxembourg is crucially important to the domestic Belgo-Luxembourg franc market. This is largely conducted by the other major group of banks. The independent and Belgian subsidiary and branch banks. The centre is important to Belgian citizens and companies as interest is paid free of tax and the Belgian Government cannot gain access to Luxembourg bank records. Similarly, Belgians and Luxembourgers invest in Eurobonds, for which there is a lively secondary market; again, coupon payments are not subject to tax.

Eurobond secondary trading is an expanding activity for many of the banks, while some are also active in the primary market. This side of international business has become more important to Luxembourg despite the severe beating taken by the dollar straight sector last year. This importance is mirrored by the Luxembourg-based Eurobond clearing system CEDEL.

The market is also being stimulated by the abolition of coupon tax and indeed the authorities' efforts to promote the development of Luxembourg as a Euro-business centre are welcomed by the banks. There are few years that the authorities here are sympathetic to

the arguments on supervision and control of the markets, voiced for example by the U.S. and Germany.

But despite the continued growth of the banking sector, volume business is estimated by the market to have risen by only 14 per cent last year, while the bank's aggregate balance sheet total expanded around 18 per cent. Few newcomers to the banking community are foreseen. Moreover, some market observers expect the rate of growth in business to slacken off slightly in the next few years.

There are two areas of activity where growth on a high scale is not expected. In foreign exchange a

small market exists for several currencies but in D-marks, for example, there is little chance of competing with a centre like Frankfurt, while dollar foreign exchange is also of limited size. Some of the Scandinavian banks deal in foreign exchange, circumventing central bank regulations imposed on their parent banks at home.

Trading in other currencies such as the Swiss franc is active, but the volume as a proportion of business in Luxembourg is fairly small and not likely to grow rapidly.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Le 10 janvier, Monsieur Jean François-Poncet, Ministre français des Affaires Etrangères et président en exercice du conseil des ministres des Communautés européennes, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 5 février, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu Monsieur Barend Biesheuvel, Monsieur Edmond Dell et Monsieur Robert Marjolin, les membres du « Comité des Sages », chargés par le Conseil européen des 4 et 5 décembre 1978 d'étudier les incidences de l'élargissement sur le fonctionnement des institutions des Communautés européennes.

Le 12 février, Monsieur Poul Hartling, Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a eu une entrevue avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Lors de cette entrevue il a été essentiellement question de l'accueil des réfugiés vietnamiens au Luxembourg. Monsieur Hartling a été ensuite reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Les 3 et 4 mars, Monsieur Lim Chong Eu, Chief Minister de l'Etat de Penang (Malaysia) a fait une visite à Luxembourg, au cours de laquelle il a eu une entrevue avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Le programme de la visite prévoyait en outre une réunion de travail avec les responsables de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise ainsi qu'avec des représentants de la Chambre de Commerce et des entreprises commerciales et industrielles luxembourgeoises.

Les 27 et 28 mars, Monsieur Jean-Marc Léger, Délégué Général du Québec à Bruxelles, a fait une visite à Luxembourg. Au cours de son séjour, Monsieur Léger a eu des entretiens avec Monsieur Robert

Krieps, Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles, Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires Etrangères, Monsieur Charles Reichling, Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Henri Ahlborn, Directeur de la Chambre de Commerce, avec des représentants du Centre Universitaire de Luxembourg et de l'Institut Universitaire International ainsi qu'avec des membres de la direction de l'Arbed.

Au cours d'une visite à Luxembourg, Monsieur Gerhard Weissenberg, « Bundesminister für soziale Verwaltung » de la République d'Autriche, a signé le 28 mars 1979 avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale un accord complémentaire à l'Arrangement du 4 mai 1972 relatif aux modalités d'application de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche sur la sécurité sociale.

Visites à l'étranger, relations internationales

Le 21 janvier, Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Environnement et du Tourisme, a eu à Remich des entretiens avec Monsieur Konrad Schubach, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de l'Environnement du Land Rhénanie-Palatinat. Les entretiens ont porté surtout sur les problèmes de l'environnement, la protection des eaux et le tourisme.

Le 2 février, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, s'est rendu à Davos où il a pris part à un débat sur « l'avenir de la démocratie pluraliste » dans le cadre du European Management Forum.

Le 5 février, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a assisté à Bruxelles à la séance solennelle d'ouverture des négociations d'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne.

Le 13 février, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu à Bonn une entrevue avec le Chancelier Helmut Schmidt sur des questions bilatérales.

Les 12 et 13 mars, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a participé au Conseil européen à Paris.

Le 22 mars, Monsieur Jean Hamilius, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, et Monsieur Albert Berchem, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture, ont eu à Perl des entretiens avec Monsieur Werner Klump, Ministre de l'Economie, des Transports et de l'Agriculture de la Sarre.

Communautés européennes, Parlement européen

Du 12 au 16 février a eu lieu à Luxembourg une session du Parlement européen.

Le 18 mars s'est déroulée à Luxembourg la « Journée européenne de la Femme » organisée par le Conseil National des Femmes Luxembourgeoises et la Commission des Communautés européennes dans le cadre des premières élections du Parlement européen au suffrage universel direct.

Industries nouvelles

Le Gouvernement luxembourgeois et General Motors Corporation ont annoncé le 23 mars 1979 le projet d'établir une nouvelle production dans les bâtiments de la société G. M. Luxembourg S. A. à Bascharage. L'entreprise produira de l'outillage et des gabarits destinés aux usines d'assemblage de voitures de General Motors en Europe. L'installation des nouvelles machines commencera incessamment. Il est prévu que l'effectif du personnel augmentera progressivement jusqu'à 400 personnes jusqu'au mois d'octobre 1980.

Le 30 mars 1979 le Gouvernement a annoncé la constitution de la société anonyme World Rubber qui va s'installer incessamment dans la zone industrielle nationale de Foetz. La nouvelle entreprise entrera en activité au cours de l'année 1980 et fabriquera des revêtements de sol en caoutchouc à haute résistance pour usages dans les lieux à grande circulation, comme les hôpitaux, gares, aéroports et autres bâtiments publics. L'usine sera construite sur un site de 4 ha et comportera des investissements en terrain, infrastructure, bâtiments et machines de l'ordre de 200 millions de francs; des possibilités d'extension existent d'ores et déjà. Après une période de démarrage, l'usine occupera 80 ouvriers et employés.

Economie, finances

La somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne au Grand-Duché s'est élevée au 31 mars

1979 à 2.673 milliards de francs, contre 2.578 milliards au 28. 2. 1979, ce qui représente une augmentation mensuelle de 3,7%. Par rapport au 31. 12. 1978 l'augmentation a été de 6,5% et par rapport au 31. 3. 1978 de 24,8%. Le nombre d'établissements bancaires et d'épargne pris en considération est passé de 98 à 101 au cours du mois de mars.

Le patrimoine global des fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé au 31 mars 1979 à 88,48 milliards de francs contre 86,89 milliards le mois précédent. L'augmentation par rapport au 31 décembre 1978 est de 2,41%. Le nombre de fonds pris en considération est de 73.

Divers

A l'occasion du 400^e anniversaire de la commémoration de l'Union d'Utrecht qui concrétisait l'alliance des sept Provinces des Pays-Bas, Son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé le 23 janvier 1979 le télégramme de félicitations suivant à Sa Majesté la Reine des Pays-Bas :

Sa Majesté la Reine des Pays-Bas
La Haye

Au moment où la nation néerlandaise célèbre le 400^e anniversaire de l'Union d'Utrecht qui constitue le fondement de l'Etat des Pays-Bas, j'adresse à Votre Majesté et à travers Elle, au peuple néerlandais, les plus chaleureuses félicitations en mon nom et en celui de mes compatriotes.

Tout au long des quatre siècles de son existence, votre pays, auquel la Maison d'Orange-Nassau est si intimement liée, a été marqué par un remarquable esprit d'indépendance et d'entreprise. Son apport dans les domaines de la pensée et de l'action jouit d'un rayonnement mondial auquel nous rendons hommage. Nous y joignons tous nos vœux de bonheur et de prospérité pour votre peuple, si proche des Luxembourgeois par les souvenirs communs de notre histoire qui trouvent leur expression actuelle dans une heureuse et étroite coopération notamment au sein de Benelux et des Communautés Européennes.

Jean

A la suite de la décision prise par le Gouvernement en conseil en date du 12 janvier 1979 d'accueillir au Grand-Duché une cinquantaine de réfugiés vietnamiens, un premier groupe de 24 réfugiés est arrivé le 30 mars à la Fondation Muller-Tesch de la Croix Rouge à Berg/Betzdorf. Le groupe a été accueilli par Monsieur Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat au Travail.

Décès de Monsieur Jean Monnet

Le 16 mars 1979 est décédé à Montfort-l'Amaury près de Paris à l'âge de 90 ans Monsieur Jean Monnet, premier président de la Haute Autorité de la CECA. A l'occasion du décès de Monsieur Jean Monnet, Son Altesse Royale le Grand-Duc et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte ont adressé des télégrammes de condoléances à Madame Jean Monnet. Une déclaration de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a été publiée le même jour.

Nous reproduisons ci-après le texte des télégrammes et de la déclaration :

Madame Jean Monnet

Apprenant avec émotion la disparition de Monsieur Jean Monnet, la Grande-Duchesse et moi-même vous adressons nos plus vives condoléances et nos sentiments très attristés. Inspirateur du Plan Schuman, premier président de la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier, Jean Monnet par sa vision et son engagement a repensé les structures de notre continent et a contribué d'une façon déterminante à la construction européenne. Les Luxembourgeois garderont un souvenir ému de ce grand Européen qu'ils sentaient si proche d'eux.

Madame Jean Monnet

Jean

C'est avec une vive émotion que je vous adresse mes plus vives condoléances et l'expression de toute ma sympathie à l'occasion du décès de votre regretté époux. Il m'a été une satisfaction toute particulière d'avoir pu me joindre récemment au Conseil consultatif de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe. Je souhaite de tout cœur que cette fondation puisse continuer à contribuer à la pensée européenne dans l'esprit de ce grand homme qui a rendu tant de services à son pays et à l'Europe.

Charlotte

*Déclaration du Président du Gouvernement
à l'occasion du décès de Monsieur Jean Monnet*

La nouvelle du décès du Président Jean Monnet, à l'âge de 90 ans, m'a personnellement profondément touché, tout comme elle n'aura certainement pas laissé insensibles les milieux européens.

Tout au long d'une vie consacrée presque exclusivement au rassemblement des peuples au-delà des nations, Jean Monnet ne s'est jamais fatigué à œuvrer patiemment et inlassablement en faveur d'une nouvelle forme de rapports internationaux.

L'Europe telle qu'elle existe aujourd'hui est essentiellement due à sa perspicacité, son courage et ses convictions. Qu'il n'a pas eu le privilège de vivre ce que d'aucuns considèrent comme une relance de l'intégration européenne, concrétisée par la création du système monétaire européen, les perspectives du second élargissement et les premières élections directes, est d'autant plus regrettable qu'il a lui-même, il y a plus de 25 ans, posé les fondements de ces développements.

Par la disparition du premier Citoyen d'honneur de l'Europe, qualité qui lui a été reconnue par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Européenne, l'Europe a perdu son véritable père-fondateur et le monde entier une des personnalités qui a le plus marqué le cours de l'histoire de notre 20^e siècle.

Gaston Thorn

Mémorial

Mois de janvier

Ministère d'Etat

Un règlement gouvernemental du 12 janvier 1979 modifie certains des barèmes et indemnités prévus par le règlement grand-ducal du 18 décembre 1972 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat. (page 26)

Un règlement grand-ducal du 29 janvier 1979 porte détermination des conditions et de la forme des nominations aux différentes fonctions des carrières de garçon de bureau et de l'huissier à l'administration gouvernementale. (page 49)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 15 janvier 1979 détermine l'organisation et le fonctionnement de la commission chargée d'instruire les demandes concernant les aides prévues aux titres I et II de la loi du 30 novembre 1978 promouvant la modernisation de l'agriculture. (page 13)

Un règlement grand-ducal du 15 janvier 1979 détermine l'organisation et le fonctionnement de la

commission chargée d'instruire les demandes concernant les aides prévues au titre III de la loi du 30 novembre 1978 promouvant la modernisation de l'agriculture. (page 15)

Ministère des Finances

Un arrêté ministériel du 2 janvier 1979 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les salaires. (page 10)

Un arrêté ministériel du 3 janvier 1979 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les pensions. (page 12)

Une loi du 15 janvier 1979 autorise l'aliénation, par vente de gré à gré, de la propriété domaniale dite « Bricherhof » située à Luxembourg-Neudorf. (page 28)

Une loi du 15 janvier 1979 autorise l'aliénation, par voie d'échange, de parcelles domaniales situées à Luxembourg-Findel. (page 29)

Un règlement grand-ducal du 29 janvier 1979 fixe l'organisation des services d'exécution de l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 48)

Ministère de la Fonction Publique

Un règlement du Gouvernement en conseil du 12 janvier 1979 porte modification du règlement modifié du Gouvernement en conseil du 1^{er} mars 1974 fixant le régime des indemnités des employés occupés dans les administrations et services de l'Etat. (page 22)

Ministère de la Force Publique

Une loi du 11 janvier 1979 porte nouvelle fixation des effectifs de la Gendarmerie et de la Police. (page 2)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 11 janvier 1979 porte fermeture momentanée de la chasse. (page 4)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 9 janvier 1979 porte institution de croix de service pour les agents du service de garde des établissements pénitentiaires et règle les conditions de l'octroi des croix de service. (page 46)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 10 janvier 1979 fixe la liste de tous les équipements et appareils coûteux ou exigeant des conditions d'emploi particulières destinés à la prévention, au diagnostic, à la thérapeutique et à la réadaptation. (page 22)

Un règlement du Gouvernement en conseil du 12 janvier 1979 a pour objet d'étendre le champ d'application du règlement du Gouvernement en conseil du 9 octobre 1972 concernant l'organisation, les programmes et la procédure des examens d'avancement des carrières inférieures du personnel paramédical

de la Santé publique ayant la qualité d'employé de l'Etat. (page 25)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 18 janvier 1979 modifie et complète l'arrêté ministériel du 11 mai 1959 portant fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services médicaux prévue par l'article 308bis du code des assurances sociales tel qu'il a été complété par les règlements ministériels des 31 mai 1963, 6 juin 1968, 13 janvier 1969, 16 janvier 1969, 24 février 1969, 6 août 1970 et 11 mai 1971. (page 16)

Un règlement grand-ducal du 15 janvier 1979 fixe, en application de l'article 26 de la loi modifiée du 16 décembre 1963 ayant pour objet la coordination des régimes de pension, les modalités nécessaires pour la constatation du revenu global. (page 27)

Une loi du 24 janvier 1979 complète l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complète l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 38)

Un règlement grand-ducal du 24 janvier 1979 concerne la rééducation professionnelle et la formation professionnelle complémentaire des travailleurs de la sidérurgie. (page 39)

Un règlement grand-ducal du 24 janvier 1979 fixe les conditions et modalités d'octroi d'une indemnité temporaire de réemploi des salariés de la sidérurgie. (page 41)

Un règlement grand-ducal du 24 janvier 1979 porte relèvement de la limite d'âge prévue pour l'indemnisation des jeunes chômeurs. (page 42)

Un arrêté ministériel du 23 janvier 1979 approuve la modification du tarif des risques en matière d'assurance-accidents industrielle. (page 47)

Mois de février

Ministère d'Etat

Une loi du 31 janvier 1979 concerne l'organisation d'une filière administrative de la carrière supérieure dans les administrations de l'Etat. (page 55)

Un règlement ministériel du 31 janvier 1979 porte nouvelle fixation de l'indemnité kilométrique pour les voitures privées utilisées pour les voyages de service. (page 59)

Une loi du 25 février 1979 est relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement Européen. (page 278)

Une loi du 25 février 1979 concerne l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement Européen et la Chambre des Députés. (page 288)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 15 février 1979 modifie le règlement grand-ducal du 23 novembre 1978

soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 241)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 23 janvier 1979 concerne l'exécution du projet de remembrement envisagé dans les localités de Hagen, Kleinbettingen et Grass. (page 54)

Un règlement grand-ducal du 24 janvier 1979 est relatif à la représentation des délégués des caves coopératives des vigneronns au comité-directeur du fonds de solidarité viticole ainsi qu'à la durée du mandat des membres de ce même comité-directeur. (page 54).

Un règlement grand-ducal du 24 janvier 1979 fixe le taux de cotisation à la caisse de maladie agricole. (page 55)

Un règlement ministériel du 14 février 1979 fixe, pour 1979, le salaire annuel de l'ouvrier ou de l'ouvrière agricole ou viticole logé et nourri. (page 239)

Un règlement grand-ducal du 24 janvier 1979 est relatif au commerce des engrais et des amendements du sol. (page 244)

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 31 janvier 1979 fixe les prix maxima pour les courses en taxi. (page 79)

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Un règlement ministériel du 12 janvier 1979 modifie les règlements ministériels du 11 septembre 1972, du 25 mai 1973 et du 29 octobre 1974 concernant la subvention d'intérêt revenant aux personnes qui ont contracté des dettes en vue de la construction ou de l'acquisition d'un logement familial. (page 65)

Une loi du 15 février 1979 porte modification de la loi modifiée du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales. (page 240)

Une loi du 25 février 1979 concerne l'aide au logement. (page 294)

Un règlement grand-ducal du 25 février 1979 fixe les mesures d'exécution relatives aux primes et subventions d'intérêt en faveur du logement prévues par la loi du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. (page 306)

Un règlement grand-ducal du 25 février 1979 fixe les mesures d'exécution relatives à la garantie de l'Etat prévue par la loi du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. (page 314)

Un règlement grand-ducal du 25 février 1979 fixe les mesures d'exécution relatives à la participation de l'Etat aux frais d'aménagements spéciaux de logements répondant aux besoins de personnes handicapées physiques, prévue par la loi du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. (page 316)

Un règlement grand-ducal du 25 février 1979 fixe les mesures d'exécution relatives aux logements locatifs, aux aides à la construction d'ensembles ainsi qu'aux immeubles cédés sur la base d'un droit d'emphytéose et d'un droit de superficie, prévus par la loi du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. (page 318)

Un règlement grand-ducal du 25 février 1979 détermine les critères de location, de salubrité ou d'hygiène auxquels doivent répondre les logements destinés à la location. (page 320)

Ministère des Finances

Une loi du 30 novembre 1978 modifie certaines dispositions de l'impôt sur le revenu, de l'impôt de fonctionnement des sociétés de participations financières et du droit de timbre. (page 60)

Un règlement grand-ducal du 24 janvier 1979 porte modification du règlement grand-ducal du 29 décembre 1975 sur le service intérieur des postes, tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 12 juillet 1978. (page 69)

Un règlement ministériel du 25 janvier 1979 modifie le règlement ministériel du 16 septembre 1971

instituant un Conseil de contrôle des banques, tel qu'il a été modifié par le règlement ministériel du 23 mars 1976. (page 77)

Un règlement grand-ducal du 30 janvier 1979 concerne l'organisation de l'organisme national prévu par la convention relative à l'opposition sur titres au porteur à circulation internationale, signée à La Haye le 28 mai 1978. (page 78)

Un règlement grand-ducal du 23 janvier 1979 porte fixation des indemnités dues aux commissions d'examen de l'enseignement technique, professionnel, moyen, secondaire, de l'éducation différenciée et de l'Ecole de Commerce et de Gestion. (page 126)

Un règlement grand-ducal du 12 février 1979 pris en exécution des articles 6 et 12 de la loi du 20 avril 1977 est relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives. (page 146)

Une loi du 12 février 1979 modifie et complète la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. (page 186)

Une loi du 6 février 1979 autorise l'aliénation, par vente publique, d'une propriété domaniale située à Luxembourg. (page 236)

Une loi du 6 février 1979 autorise la passation d'un bail emphytéotique pour un terrain domanial situé à Walferdange. (page 236)

Une loi du 6 février 1979 autorise la cession, de gré à gré, du droit de superficie portant sur un terrain domanial situé à Luxembourg. (page 237)

Une loi du 6 février 1979 autorise l'aliénation, par voie d'échange, d'une parcelle domaniale située à Bourglinster. (page 237)

Une loi du 6 février 1979 autorise l'aliénation, par voie d'échange, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine curial de Dalheim. (page 238)

Ministère de la Fonction Publique

Un règlement grand-ducal du 5 février 1979 fixe les conditions et les modalités de l'accès du fonctionnaire à une carrière supérieure à la sienne. (page 222)

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 30 janvier 1979 concerne les sous-officiers et agents de police féminins. (page 138)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 17 janvier 1979 fixe le programme détaillé ainsi que l'importance relative des matières de l'examen de fin de stage pour 1979 dans la carrière du préposé forestier. (page 68)

Un règlement ministériel du 30 janvier 1979 modifie celui du 10 mai 1966 portant fixation des frais de route et de séjour ainsi que des indemnités de déménagement revenant aux fonctionnaires et employés communaux, tel qu'il a été modifié par la suite. (page 140)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 9 janvier 1979 concerne la procédure des saisies-arrêts et cessions sur les

rémunérations de travail et les pensions et rentes. (page 62)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 16 janvier 1979 fixe les modalités de passage de deuxième en troisième année des études d'infirmier. (page 65)

Un règlement ministériel du 29 janvier 1979 fixe les modalités de passage de deuxième en troisième année des études préparant au diplôme d'Etat d'infirmier psychiatrique. (page 220)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 6 février 1979 limite la circulation de transit sur une partie de la voie publique. (page 140)

Un règlement grand-ducal du 6 février 1979 porte publication d'une modification du règlement grand-ducal du 13 août 1971 en matière de tarifs à fourchettes applicables aux transports de marchandises par route entre la République Fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg. (page 238)

Mois de mars

Ministère d'Etat

Un règlement grand-ducal du 1^{er} mars 1979 porte fixation de la date de la première élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement Européen. (page 411)

Un règlement grand-ducal du 21 mars 1979 fixe l'heure légale pour la saison d'été 1979. (page 446)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Une loi du 15 février 1979 porte approbation de la Convention N° 132 concernant les congés annuels payés, adoptée à Genève, le 24 juin 1970 par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, à sa 54^e session. (page 332)

Une loi du 15 février 1979 porte approbation de la Convention N° 135 concernant la protection des représentants des travailleurs dans l'entreprise et les facilités à leur accorder, adoptée à Genève, le 23 juin 1971, par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, à sa 56^e session. (page 337)

Une loi du 15 février 1979 porte approbation du Deuxième Avenant, signé à Luxembourg, le 29 mars 1978, à la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Espagne sur la sécurité sociale, signée le 8 mai 1969. (page 340)

Une loi du 27 février 1979 porte approbation du Protocole additionnel à la Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités, signé à Strasbourg, le 24 novembre 1977. (page 283)

Une loi du 27 février 1979 porte approbation du Protocole portant modification à la Convention sur la

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 30 janvier 1979 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective pour le métier de façadier conclue entre la fédération des patrons-plafonneurs et façadiers du Grand-Duché de Luxembourg d'une part, et la commission syndicale des contrats d'autre part, avec effet au 1^{er} juillet 1978. (page 129)

Un règlement grand-ducal du 12 février 1979 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue entre les sociétés pétrolières du Grand-Duché de Luxembourg mentionnées à la convention d'une part et la commission syndicale d'autre part, avec effet au 1. 4. 1978. (page 228)

Ministère des Travaux Publics

Un règlement grand-ducal du 2 février 1979 détermine les conditions d'admission, de nomination et de formation du personnel des cadres de l'administration des bâtiments publics. (page 81)

réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités, signé à Strasbourg, le 24 novembre 1977. (page 386)

Un règlement grand-ducal du 27 février 1979 modifie le règlement grand-ducal du 23 novembre 1978 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 390)

Une loi du 27 février 1979 porte approbation du Protocole concernant un amendement de la Convention relative à l'Aviation civile internationale, signé à Montréal le 30 septembre 1977. (page 404)

Une loi du 7 mars 1977 porte approbation de la Convention sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs, signée à Paris, le 17 décembre 1962. (page 412)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 27 février 1979 modifie le règlement grand-ducal du 26 juillet 1977 concernant le statut du personnel de l'administration commune de la Caisse de pension et de la Caisse de maladie agricoles. (page 420)

Un règlement ministériel du 7 mars 1979 porte nouvelle fixation des honoraires dus aux vétérinaires-praticiens chargés de l'exécution de l'examen relatif à la tuberculose bovine pour la campagne 1980. (page 493)

Un règlement ministériel du 7 mars 1979 concerne la vaccination obligatoire des bovins contre la fièvre aphteuse. (page 493)

Un règlement ministériel du 7 mars 1979 concerne la lutte contre la brucellose bovine. (page 494)

Une loi du 29 mars 1979 porte réforme de la loi modifiée du 3 septembre 1956 ayant pour objet la création d'une Caisse de pension agricole. (page 521)

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un règlement ministériel du 20 février 1979 prescrit un recensement de l'agriculture en 1979. (page 382)

Un règlement grand-ducal du 27 février 1979 détermine les limites, conditions et modalités d'allocation de la prime d'apprentissage dans le secteur industriel. (page 421)

Ministère de l'Education Nationale

Un arrêté grand-ducal du 6 février 1979 porte création d'un institut pour infirmes moteurs cérébraux. (page 490)

Un règlement grand-ducal du 6 février 1979 concerne l'organisation de l'institut pour infirmes moteurs cérébraux. (page 490)

Ministère de l'Education Physique et des Sports

Un règlement grand-ducal du 12 février 1979 porte organisation des cours de formation générale de base et spécialisée des moniteurs, entraîneurs et cadres techniques assimilés des fédérations et sociétés sportives dans le cadre de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports. (page 329)

Un règlement grand-ducal du 27 février 1979 fixe les modalités d'organisation des cours de formation générale de base des cadres techniques des fédérations et sociétés sportives. (page 392)

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Une loi du 1^{er} mars 1979 porte modification de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité. (page 409)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 5 février 1979 concerne la notification des bulletins de l'impôt foncier. (page 326)

Un règlement grand-ducal du 12 février 1979 modifie le système de la retenue d'impôt sur les rémunérations extraordinaires. (page 327)

Un arrêté ministériel du 12 février 1979 concerne l'organisation et le fonctionnement du bureau de l'organisme national en rapport avec la convention relative à l'opposition sur titres au porteur à circulation internationale. (page 330)

Un règlement ministériel du 25 janvier 1979 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 20 décembre 1978 relatif au régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 348)

Un règlement ministériel du 26 janvier 1979 porte publication de l'arrêté royal belge du 28 décembre 1978 relatif au tarif des droits d'entrée. (page 359)

Une loi du 13 février 1979 autorise l'aliénation,

par vente de gré à gré, d'une parcelle domaniale située à Schrassig. (page 380)

Une loi du 13 février 1979 autorise l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une parcelle domaniale située à Kopstal. (page 380)

Une loi du 13 février 1979 autorise l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une parcelle domaniale située à Larochette. (page 381)

Un règlement grand-ducal du 27 février 1979 porte suspension de l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturelle pour l'exercice budgétaire 1978. (page 407)

Une loi du 14 mars 1979 porte modification de l'article 95a de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 434)

Une loi du 15 mars 1979 concerne l'assistance administrative internationale en matière d'impôts directs. (page 436)

Un règlement grand-ducal du 15 mars 1979 concerne l'assistance administrative internationale en matière d'impôts directs. (page 437)

Une loi du 15 mars 1979 est relative au statut monétaire du Grand-Duché de Luxembourg. (page 439)

Un règlement grand-ducal du 15 mars 1979 modifie et complète le règlement grand-ducal du 18 mars 1976 concernant le service téléphonique. (page 441)

Un règlement ministériel du 15 mars 1979 modifie et complète le règlement ministériel du 23 mars 1976 portant fixation de certains tarifs au service téléphonique. (page 443)

Un règlement ministériel du 15 mars 1979 fixe les conditions et taxes d'accès et d'utilisation des réseaux publics de transmission de données. (page 444)

Un règlement ministériel du 1^{er} mars 1979 a pour objet la publication sous le titre « Loi du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée », d'un texte coordonné des dispositions prévues par la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée et par la loi du 12 février 1979 modifiant et complétant ladite loi du 5 août 1969. (page 452)

Une loi du 12 février 1979 concerne la taxe sur la valeur ajoutée. (page 453)

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 16 mars 1979 porte abrogation du règlement du 29 octobre 1971 prescrivant la déclaration des importations à l'Institut belgo-luxembourgeois du change. (page 507)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 19 février 1979 modifie celui du 10 mai 1966 portant fixation des frais de route et de séjour ainsi que des indemnités de déménagement revenant aux fonctionnaires et employés communaux, tel qu'il a été modifié par la suite. (page 381)

Un règlement ministériel du 7 mars 1979 porte réouverture de la chasse. (page 395)

Un règlement ministériel du 27 février 1979 fixe le programme de l'examen d'admission définitive et de promotion aux fonctions de la carrière moyenne de l'administration des Eaux et Forêts. (page 408)

Un règlement grand-ducal du 19 mars 1979 institue près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premier secours qui fonctionne pendant la saison

touristique allant du 15 mai au 15 septembre. (page 514)

Ministère de la Justice

Une loi du 27 février 1979 porte règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (page 406)

Une loi du 27 février 1979 modifie l'article 2 de la loi du 19 mars 1971 organisant le service des huissiers de justice. (page 407)

Un règlement grand-ducal du 5 mars 1979 fixe les taux de cessibilité spéciaux des rémunérations de travail, pensions et rentes en cas de contrat d'épargne ou de prêt conclu par un agent jouissant du statut public. (page 423).

Une loi du 15 mars 1979 concerne l'expropriation pour cause d'utilité publique. (page 500)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 27 février 1979 fixe les teneurs maximales en résidus d'hydrocarbures chlorés dans les denrées alimentaires d'origine animale. (page 372)

Un règlement grand-ducal du 27 février 1979 est relatif aux teneurs maximales en résidus d'hydrocarbures chlorés dans les aliments des animaux. (page 376)

Un règlement grand-ducal du 5 mars 1979 modifie le règlement grand-ducal du 24 octobre 1978 relatif aux produits cosmétiques. (page 411)

Un règlement grand-ducal du 27 février 1979 porte fixation des indemnités revenant aux membres du Collège médical. (page 420)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} mars 1979 modifie le règlement grand-ducal du 24 juillet 1965 concernant le recrutement et le stage du personnel sanitaire du cadre supérieur des services de la Santé Publique, du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines. (page 422)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} mars 1979 modifie le règlement grand-ducal du 22 février 1974 portant exécution de la loi du 4 juillet 1973 concernant le régime de la pharmacie. (page 498)

Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement grand-ducal du 31 janvier 1979 modifie le règlement grand-ducal du 9 novembre 1971 instituant une redevance pour l'utilisation de l'espace aérien, tel qu'il a été modifié. (page 324)

Un règlement ministériel du 13 février 1979 porte organisation du service de contrôle des transports routiers. (page 403)

Un règlement grand-ducal du 9 mars 1979 confère des fonctions de police judiciaire aux préposés et agents du service de contrôle des transports routiers. (page 416)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 27 février 1979 porte modification du règlement grand-ducal du 18 septembre 1974 ayant pour objet l'élection des délégations et des comités-directeurs des caisses de maladie régies par le code des assurances sociales, ainsi que du règlement grand-ducal du 18 septembre 1974 ayant pour objet l'élection des délégations et des comités-directeurs des caisses de maladie régies par la loi modifiée du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés. (page 389)

Une loi du 14 mars 1979 concerne la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses. (page 424)

Une loi du 14 mars 1979 a pour objet de modifier et de compléter différentes dispositions du code des assurances sociales et de porter relèvement du taux des amendes d'ordre en matière de sécurité sociale. (page 428)

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1979 porte fixation des modalités d'application relatives à l'article 66, alinéa 3 du code des assurances sociales. (page 435)

Un règlement grand-ducal du 23 mars 1979 porte modification de l'article 4 de l'arrêté grand-ducal du 2 février 1948 ayant pour objet la réglementation de l'assurance supplémentaire des ouvriers mineurs et métallurgistes, tel que cet article a été modifié par la suite. (page 508)

Une loi du 29 mars 1979 a pour objet de porter ajustement des pensions au niveau moyen des salaires de 1977. (page 515)

Un règlement grand-ducal du 29 mars 1979 porte fixation des facteurs devant servir à l'ajustement des rentes accidents au niveau des salaires de 1977 en application de l'article 100 du code des assurances sociales. (page 519)

Ministère de l'Environnement et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 13 février 1979 concerne le niveau de bruit dans les alentours immédiats des établissements et des chantiers. (page 400)

Chambre des Députés

Mois de janvier

9 janvier : 34^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (n° 2263). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (n° 1732). Seconde lecture. Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

10 janvier : 35^e séance publique. — Constitution d'une Commission spéciale. — Communication. — Projet de loi portant approbation du Protocole portant modification à la Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités, signé à Strasbourg, le 24 novembre 1977 (n° 2237). Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel à la Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités, signé à Strasbourg, le 24 novembre 1977 (n° 2237). Rapports de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Votes sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Deuxième Avenant, signé à Luxembourg, le 29 mars 1978, à la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Espagne sur la sécurité sociale, signée le 8 mai 1969 (n° 2241). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention n° 132 concernant les congés annuels payés, adoptée à Genève, le 24 juin 1970 par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, à sa 54^e session (n° 2197). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention n° 135 concernant la protection des représentants des travailleurs dans l'entreprise et les facilités à leur accorder, adoptée à Genève, le 23 juin 1971, par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, à sa 56^e session (n° 2196). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Naturalisations.

11 janvier : 36^e séance publique. — Communication. — Interpellation de M. Urbany au sujet de l'implantation projetée de camps militaires pour l'armée des Etats-Unis à Dudelange/Bettembourg et à Sanem.

16 janvier : 37^e séance publique. — Dépôts de plusieurs projets de loi. — Communications. — Composition des commissions. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant l'organisation d'une filière administrative de la carrière supérieure dans les administrations de l'Etat (n° 2180). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale.

17 janvier : 38^e séance publique. — Interpellation de M. Gerson au sujet des problèmes qui se posent en relations avec la distribution de l'eau potable effectuée par la D.E.A. et plus spécialement sur le coût de cette distribution. — Projet de loi concernant l'organisation d'une filière administrative de la carrière supérieure dans les administrations de l'Etat (n° 2180). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Règlement des travaux parlementaires. — a) Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente publique, d'une propriété domaniale située à Luxembourg (n° 2266); b) Projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine curial de Dalheim (n° 2267); c) Projet de loi autorisant la passation d'un bail emphytéotique pour un terrain domanial à Walferdange (n° 2268); d) Projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, d'une parcelle domaniale située à Bourglinster (n° 2269); e) Projet de loi autorisant la cession, de gré à gré, du droit de superficie portant sur un terrain domanial situé à Luxembourg (n° 2252). Rapport de la Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat. Discussion générale. ad a), b) et d) : Lecture et vote des textes. Vote collectif sur l'ensemble des trois projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. ad c) : Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. ad e) : Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'un projet de révision de la Constitution. — Communications.

23 janvier : 39^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Lecture d'un projet de révision de la Constitution. — Projet de loi portant approbation du Protocole concernant un amendement de la Convention relative à l'Aviation civile internationale, signé à Montréal, le 30 septembre 1977 (n° 2195). Rapport de la Commission des Transports et de l'Energie. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de

loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une parcelle domaniale à Schrassig (n° 2226). Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une parcelle domaniale située à Larochette (n° 2227). Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une parcelle domaniale située à Kopstal (n° 2228). Rapport de la commission pour la vente de domaines de l'Etat. Lecture et vote des textes de trois projets de loi. Vote collectif sur l'ensemble des trois projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2188). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale.

24 janvier : 40^e séance publique. — Communications. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée (n° 2188). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

25 janvier : 41^e séance publique. — Projet de loi portant approbation de la convention sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs, signée à Paris, le 17 décembre 1962 (n° 2082). Seconde lecture. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de l'article 2 de la loi du 19 mars 1971 portant

organisation du service des huissiers de justice (n° 2245). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales (n° 2258). Rapport de la commission de la santé publique, des dommages de guerre et de la famille. Discussion générale.

30 janvier : 42^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales (n° 2258). Discussion générale.

31 janvier : 43^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales (n° 2258). Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes (n° 2246). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi modifiant les articles 44 et 47 de la loi du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement, titre VI : de l'enseignement secondaire (n° 2178). Rapport de la commission de l'éducation nationale. Discussion générale.

Mois de février

1^{er} février : 44^e séance publique. — Communications. — Projet de loi modifiant les articles 44 et 47 de la loi du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement, titre VI : de l'enseignement secondaire (n° 2178). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant a) modification de la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire; b) modification de la loi du 5 août 1963 portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement complémentaire (n° 2243). Rapport de la Commission de l'Éducation nationale. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter différentes dispositions du code des assurances sociales et de porter relèvement du taux des amendes d'ordre en matière de sécurité sociale (n° 2183). — Projet de loi portant modification de l'article 95a de la loi concernant l'impôt sur le revenu (n° 2184). Rapport de la Commission des Affaires sociales.

6 février : 45^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Hommage à la mémoire de feu M. le député Carlo Spanier. — Questions au Gouver-

nement. — Projet de loi chargeant les greffiers de certaines fonctions en matière d'inventaires, de scellés et de vente publique d'immeuble (n° 2215). Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité (n° 2257). Rapport de la Commission des Affaires Sociales.

7 février : 46^e séance publique. — Communication. — Projet de loi portant modification de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité (n° 2257). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

13 février : 47^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions d'ordre du jour. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter différentes dispositions du code des assurances sociales et de porter relèvement du taux des amendes d'ordre en matière de sécurité sociale (n° 2183). — Projet de loi portant modification de

l'article 95a de la loi concernant l'impôt sur le revenu (n° 2184). Discussion générale. Lecture et vote des articles des deux textes. Vote séparé sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

14 février : 48^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses (n° 2138) (seconde lecture). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réglementation de la transfusion sanguine (n° 2141). (seconde lecture). Rapport de la Commission de la Santé publique. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant l'aide au logement (n° 2102). Commission des Affaires sociales. Discussion générale.

15 février : 49^e séance publique. — Projet de loi concernant l'aide au logement (n° 2102). Discussion générale. Lecture et vote des articles.

20 février : 50^e séance publique. — Prestation de serment de M. Nic. Duprel. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant l'aide au logement (n° 2102). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Règlement des travaux parlementaires.

21 février : 51^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi relatif à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement

Européen (n° 2163). Projet de loi concernant l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement Européen et la Chambre des Députés (n° 2231). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles des deux projets de loi. Vote séparé sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

22 février : 52^e séance publique. — Projet de loi concernant l'aide au logement (n° 2102). Motions. — Projet de loi portant réforme du droit de filiation (n° 2020). Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi réglant les droits successoraux du conjoint survivant et des enfants naturels et modifiant d'autres dispositions du code civil relatives aux successions (n° 2109). Rapport de la Commission juridique. Renvoi à la Commission juridique. — Projet de loi ayant pour objet la discipline dans la force publique (n° 1784). Rapport de la Commission de la Force publique.

28 février : 52^e séance publique. — Communications. — Questions d'ordre du jour. — Projet de loi ayant pour objet la discipline dans la force publique (n° 1784). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant l'assistance administrative internationale en matière d'impôts directs (n° 2248). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale.

Mois de mars

1^{er} mars : 54^e séance publique. — Projet de loi concernant l'assistance administrative internationale en matière d'impôts directs (n° 2248). Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. — Projet de loi relatif au statut monétaire du Grand-Duché de Luxembourg (n° 2249). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant l'assistance administrative internationale en matière d'impôts directs (n° 2248). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif aux établissements dangereux, insalubres et incommodes (n° 2168). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

6 mars : 55^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Question au Gouvernement. — Projet de loi relatif aux établissements dangereux, insalubres et incommodes (n° 2168). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Question à l'ordre du jour. — Projet de loi organisant l'identification numérique (n° 1683). Projet de loi régle-

mentant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques (n° 2131). Rapports de la commission spéciale. Discussion générale.

7 mars : 56^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communication. — Projet de loi organisant l'identification numérique (n° 1683). Projet de loi réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques (n° 2131). Discussion générale.

8 mars : 57^e séance publique. — Projet de loi organisant l'identification numérique (n° 1683). Projet de loi réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques (n° 2131). Discussion générale. Lecture et vote des textes. Vote séparé sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la protection de la vie privée (n° 2177). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.

13 mars : 58^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant la protection de la vie privée (n° 2177). Discussion générale. — Projet de loi portant création d'un premier cycle intégré de l'enseignement postprimaire (tronc

commun) (n° 2235). Rapport de la Commission de l'Education nationale.

14 mars : 59^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Communications. — Projet de loi concernant la protection de la vie privée (n° 2177). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création d'un premier cycle intégré de l'enseignement postprimaire (tronc commun) (n° 2235). Discussion générale.

15 mars : 60^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant création d'un premier cycle intégré de l'enseignement postprimaire (tronc commun) (n° 2235). Discussion générale.

20 mars : 61^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Communications. — Institution d'une commission spéciale. — Questions au Gouvernement. — Dépôt d'un projet de revision de la Constitution. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant création d'un premier cycle intégré de l'enseignement postprimaire (tronc commun) (n° 2235). Discussion générale. Lecture et vote des articles.

21 mars : 62^e séance publique. — Communications. — Projet de loi portant création d'un premier cycle intégré de l'enseignement postprimaire (tronc commun) (n° 2235). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant réforme de la loi modifiée du 3 septembre 1956 ayant pour objet la création d'une caisse de pension agricole (n° 2167). Rapport de la Commission agricole.

22 mars : 63^e séance publique. — Communications. — Composition des commissions permanentes. — Lecture d'un projet de revision de l'art. 28 de la Constitution. — Projet de loi portant réforme de la loi modifiée du 3 septembre 1956 ayant pour objet la création d'une caisse de pension agricole (n° 2167).

Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet de porter ajustement des pensions au niveau moyen des salaires de 1977 (n° 2283). Rapport de la commission des affaires sociales. Lecture. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

27 mars : 64^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant réforme de l'assurance maladie des professions indépendantes et institution d'une indemnité pécuniaire (n° 2218). Rapport de la Commission de l'Economie nationale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. — Institution d'une Commission spéciale pour les demandes en naturalisation.

28 mars : 65^e séance publique. — Projet de loi portant réforme de l'assurance maladie des professions indépendantes et institution d'une indemnité pécuniaire (n° 2218). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées (n° 2259) Rapport de la commission de la santé publique, des dommages de guerre et de la famille. Discussion générale.

29 mars : 66^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Communications. — Projet de loi portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées (n° 2259). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification du chapitre VIII — Contrôle médical — du Livre I du code des assurances sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif à la reconnaissance et à la protection du titre professionnel de journaliste (n° 2214). Rapport de la Commission spéciale.